

An aerial, black and white photograph of a landscape. In the center-left, a smokestack emits a thick, white plume of smoke that rises and drifts towards the right. The landscape below is a patchwork of fields, forests, and some buildings. The sky is filled with soft, white clouds. The title 'PAYS SAGE' is overlaid in large, bold, blue capital letters.

PAYS SAGE

*Pour une reconnaissance et action du paysage
en Wallonie occidentale*

Emérence Declercq



2024, Emérence Declercq.

*Ce document est mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution
(CC BY <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>).*

Les contenus provenant de sources externes ne sont pas soumis à la licence CC BY et leur utilisation nécessite l'autorisation de leurs auteurs.

Emérence Declercq
Enoncé théorique de master

EPFL-ENAC-SAR ARCHITECTURE
Janvier 2024

Sous la direction de
Elena Cogato Lanza, professeure d'énoncé théorique
Paola Viganò, directrice pédagogique du projet de master
Flore Guichot, maître EPFL

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de cet énoncé :

*Elena Cogato Lanza, professeur responsable de l'énoncé théorique, et Flore Guichot, maître EPFL,
pour leur accompagnement, leurs conseils précieux et la liberté rédactionnelle qu'elles m'ont permise d'exercer.*

*Cécile Escouflaire, architecte associée à Tournai,
pour le riche partage de ses connaissances pratiques de l'architecture et de l'urbanisme en Wallonie.*

*Mes parents, ma soeur et mon frère,
pour leur soutien inconditionnel qui m'a poussé à croire en mes intuitions.*

*Mon grand-père, ancien cartographe de l'Armée belge,
pour son intérêt envers mes recherches et ses récits cartographiques.*

*Martina Voser, architecte paysagiste et professeur de studio à l'EPFL en 2020-2021,
pour avoir fait germer en moi une affinité particulière avec le projet de paysage, la multidisciplinarité, et la transversalité des échelles.*

*Et enfin, mes amis d'architecture tournaisiens et lausannois,
pour ces sept années d'aventure, d'études passionnées et toutes les conversations inspirantes qui les ont rythmées.*

TABLE DES MATIÈRES

Préambule

Introduction

Partie 01	Plaine en crise de lisibilité
Page 027	Un pays sans paysage
Page 037	La figure géologique et sociologique de plaine
Page 061	La fin des antagonismes : la mort du paysage
Page 065	Les matériaux <i>in situ</i> Géologie Hydrologie Topographie

Partie 02	Pour un paysage banal
Page 087	La nécessité de nommer le territoire ordinaire
Page 095	L'évolution de la plaine de Wallonie occidentale Paysage et linéature Paysage et alternance Paysage et saturation Paysage et géoplastie Paysage et ponctuation
Page 139	Les matériaux <i>in visu</i> Conversation Rétrospective photographique

Partie 03	Dynamique du projet paysager
Page 191	L'inversion du regard pour reconnaître les espaces ouverts
Page 195	L'instrumentalisation et la protection des paysages
Page 205	Hypothèse : mettre en projet le negative space

Conclusion

Bibliographie et iconographie

PRÉAMBULE

En considérant les faits naturels tels que la géologie, la qualité des sols, l’hydrographie et le climat, ainsi que les faits artificiels tels que les édifices et les infrastructures, l’écoumène est esquissé par nos rêves, nos peurs et nos besoins. Il se subdivise en archipels géographiques se mutant en nos cadres de vie, à la fois en tant qu’individus et êtres dotés de sociabilité. Ces espaces d’existence se veulent propres aux lieux et aux personnes qui les investissent et sont symptomatiques du développement, à un temps donné, d’une culture et d’une société. Mais que dire quand on se sent enfant d’un lieu invisible ? Que dire quand on ne reconnaît plus son appartenance au lieu qui nous a vu grandir car on ne parvient pas à le déchiffrer ?

Ce pays de mon enfance, c’est celui qui est ENTRE Bruxelles, Tournai et Mons. C’est celui qui est ENTRE les villes, mais aussi ENTRE les notions de ville et de campagne, selon les points de repères que l’on souhaite considérer. Mon milieu de vie s’est construit dans ce périmètre situé “ENTRE”. Je suis le point de vie qui offre une interprétation à cette échelle, qui terraforme mon espace, pour reprendre les dénominations avant-gardistes du Manuel de cartographies potentielles.¹ Cette délimitation intuitive rencontre un espace physique qui est la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut, et sera donc le prétexte à l’écriture de cet énoncé théorique.

“Tu me reproches qu’à chacun de mes récits je te transporte au beau milieu d’une ville sans rien te dire de l’espace qui s’étend entre une ville et l’autre : si ce sont des mers qui l’occupent, des champs de seigle, des forêts de mélèzes, des marais. C’est par un récit que je te répondrai.”²

Fig. 1/
Voyage en train de Bruxelles
à Ath.

© DECLERCQ Emérence.
Photographies personnelles, 8
septembre 2023.

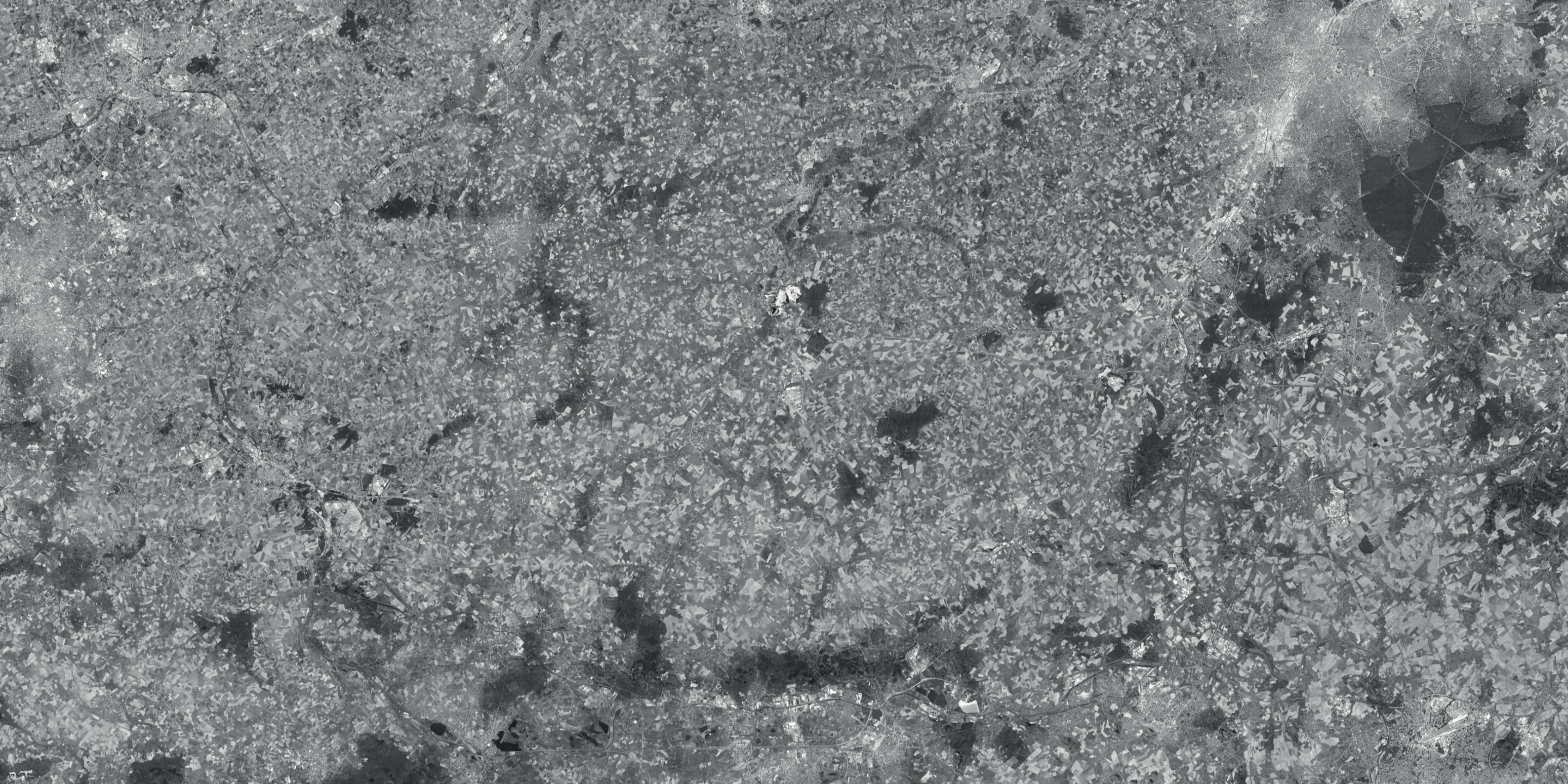
Fig. 2/
Vue aérienne de la partie wal-
lonne du bassin hydrographique
de l’Escaut.

© Géoportail de la Wallonie.
[Consulté le 18 novembre 2024]
[https://geoportail.wallonie.be/
home.html](https://geoportail.wallonie.be/home.html)

¹ AÏT-TOUATI Frédérique, ARÈNES Alexandra, GRÉGOIRE Axelle. Terra Forma. Manuel de cartographies potentielles. Paris: Editions B42, 2019. pp. 49-72.
² CALVINO Italo. “Les villes continues.” Dans Poïesis Architecture. Arts, sciences et philosophie. Urbanité, ruralité. Paris: Editions Poïesis, n°6, 2013.

Vendredi 8 septembre 2023, 9 heures du matin, je prends le train depuis Bruxelles, celui qui me mènera à la gare ferroviaire d'Ath. Je traverse la région, le train s'arrête à quelques reprises dans des petites agglomérations allant de 12 000 à 40 000 habitants. Et à chaque fois que le train reprend de la vitesse, défilent devant mes yeux des scènes où les éléments se confondent : vastes surfaces agricoles, éoliennes, usines, allées d'arbres, maisons individuelles en brique rouge, infrastructures ferroviaires, zones de parking, etc. Une constante : la ligne d'horizon. Elle reste plate, plane, plaine. Ce trajet précis, long de 48 minutes, je pense l'avoir fait des centaines de fois déjà. Pourtant, quand je regarde par la fenêtre, difficile de dire où j'en suis dans mon périple. Le paysage se distingue peu, il est anonyme.





INTRODUCTION

A la suite d’une prise de conscience collective et unanime sur la finitude des ressources terrestres, l’économie des moyens et le réemploi animent les pratiques architecturale et urbanistique. Celles-ci s’ouvrent également à la question de l’économie des sols comme étant une considération essentielle pour proposer des territoires qui pourront répondre aux enjeux futurs. En Belgique, la Flandre ainsi que la Wallonie occidentale sont des espaces saturés par les actions, infrastructures et entreprises, au point même de pouvoir les situer précisément sur le globe depuis la Station Spatiale Internationale [fig. 3].

Les spécificités et les composantes culturelles de ces plaines semblent s’effacer derrière des constructions omniprésentes. En termes de chiffres, le sol du territoire wallon est artificialisé à 16,2%, ce qui témoigne d’une augmentation de 588 km² au cours des 40 dernières années.³ En conséquence, la résilience est difficile à imaginer. La proposition est donc d’inverser le regard, de remettre au premier plan des réflexions les interactions plus que les objets du territoire. Le paysage est la notion qui permet cet aller-retour afin de proposer une vision positive des territoires de plaine. Laissons place au paysage. Il permet d’entrevoir le caractère résilient de ces espaces et de les décrire comme étant des bassins de vie vibrants. Mais comment définir le paysage se Wallonie occidentale dans un contexte de dispersion urbaine ?

En plus d’explorer cette question, il s’agit, au travers de cet énoncé théorique, de dresser un plaidoyer en faveur de la reconnaissance de nos paysages et de nos territoires de Wallonie occidentale, non pas pour procéder à leur mise sous cloche, mais en vue de proposer une action spécifique et mesurée sur ceux-ci. Le but est de cultiver une attitude de projet sur ces espaces trop longtemps considérés comme appauvris par une présence importante du bâti. Le paysage, bien présent, peut se révéler comme étant un médium porteur de sens dans la réalisation de projets à diverses échelles, car sa notion invite à une pensée transcalaire et transdisciplinaire.

La première partie de ce mémoire conjugue les notions de paysage, de territoire saturé et de plaine afin d’extraire les liens subtils qui sont à l’origine de la crise de la lisibilité de nos

3 RTBF. “Faut-il arrêter de construire en Wallonie ?”. Débat de l’émission Déclic - Les grands débats électoraux. Diffusion sur la chaîne de télévision La Trois- info, le 21 mai 2024. [Consulté le 30 mai 2024] <https://auvio.rtbf.be/media/declic-l-emission-en-tv-declic-les-grands-debats-electoraux-3196557>

territoires, et en particulier celui de la Wallonie occidentale. La condition de platitude du bassin hydrographique de l'Escaut est identifiée comme une exigence préalable pour le phagocytage du paysage par le bâti. La destruction des notions classiques de ville-bâti et de campagne-paysage est mise en discussion, quitte à entrevoir une nouvelle dimension de coexistence de celles-ci dans un même périmètre spatial, jusqu'à former la ville diffuse.

Ensuite, la deuxième partie du plaidoyer insiste sur la nécessité de nommer les territoires ordinaires dont la Wallonie occidentale est un exemple de choix. Le paysage de plaine est un paysage anthropisé. Les outils et conventions qui permettent de déchiffrer les tendances à agir sur ces paysages sont analysés. Pour assumer l'existence d'un paysage qui est le résultat d'un palimpseste culturel et économique, les interactions entre espace territorial et décisions humaines sont décrites selon 5 grands thèmes qui dessinent les éléments de la mosaïque du paysage.

Le troisième et dernier chapitre de cet énoncé permet d'explicitier le rôle essentiel du paysage dans les projets de la transition sociale et écologique. Après une discussion sur le potentiel d'un regard décentré et globalisant, le paysage sera mis en exergue comme un moyen de transformer le territoire et de mettre en marche un projet collectif, démocratique, et écologique qui répond à l'enjeu des espaces ouverts de Wallonie occidentale.

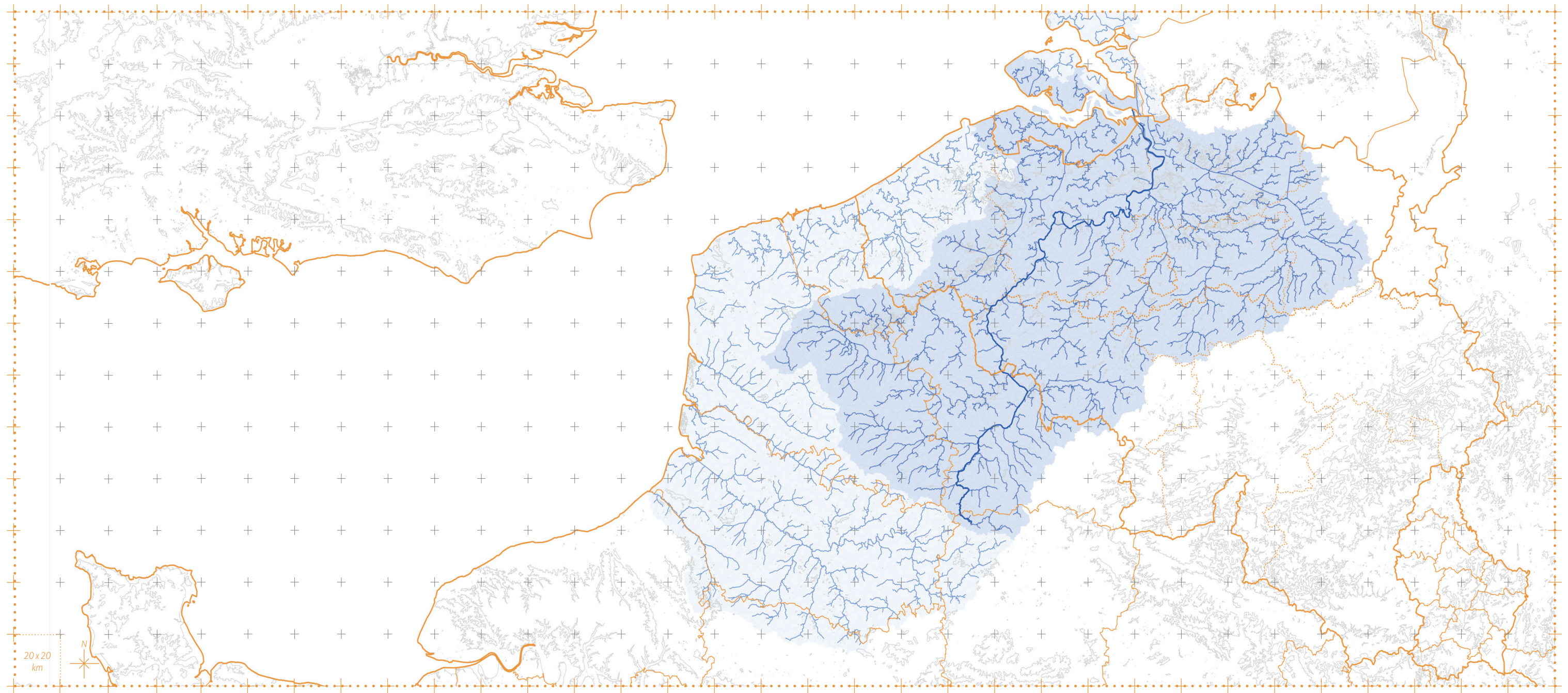
Dans une logique globale, les trois chapitres du mémoire font référence à la structure analytique de la pratique architecturale et urbanistique. Ils proposent donc une appropriation des éléments physiques en premier lieu, une exploration des forces et sensibilités en présence ensuite, et une extraction des enjeux du territoire étudié enfin, et ceci dans le but de justifier le paysage comme sujet du projet à venir.

Fig. 3/
La Belgique vue de nuit depuis
la SSI.

© Pesquet Thomas. Photographie republiée par la RTBF, "Espace : les autoroutes belges bien visibles", 7 décembre 2016.
[Consulté le 4 janvier 2024]
<https://www.rtbf.be/article/espace-les-autoroutes-belges-bien-visibles-10877337>



Fig. 3/



Cartographie 1 / SUJET D'ETUDE

Bassin hydrographique de l'Escaut et délimitations administratives régionales

— Escaut
— Cours d'eau affluents de l'Escaut

■ Bassin hydrographique de l'Escaut
■ Extension du bassin hydrographique de l'Escaut

— Frontières nationales
- - - Frontières régionales
— Courbes de topographie / 50 m



Partie 01

PLAINE EN CRISE DE LISIBILITÉ

La première partie de ce mémoire conjugue les notions de paysage, de territoire saturé et de plaine afin d'extraire les liens subtils qui sont à l'origine de la crise de la lisibilité de nos territoires, et en particulier celui de la Wallonie occidentale. La condition de platitude du bassin hydrographique de l'Escaut est identifiée comme une exigence préalable pour le phagocytage du paysage par le bâti. La destruction des notions classiques de ville-bâti et de campagne-paysage est mise en discussion, quitte à entrevoir une nouvelle dimension de coexistence de celles-ci dans un même périmètre spatial, jusqu'à former la ville diffuse.

PLAINE EN CRISE DE LISIBILITÉ

UN PAYS SANS PAYSAGE

Discussion entre Jean-Luc Nancy et Bas Smets

Évoquer et décrire un territoire d’un point de vue absolu, celui du ciel, c’est la direction prise par la pratique professionnelle de l’architecture, de l’urbanisme et du paysage ces dernières décennies. S’ajoutant à l’outil cartographique traditionnel, le phénomène est soutenu ces dernières décennies par le développement des outils numériques tels que l’accès à l’information cartographique libre et à la vision projetée grâce à l’orthophotographie. Dans cette même dynamique, l’architecte paysagiste belge Bas Smets engage ses conférences par un rappel presque romantique de sa fascination pour les photographies aériennes.⁴ C’est en 2016 que cette introduction fait l’objet d’un préambule pour la parution de l’ouvrage Landscape stories. Selon lui, si la distance fait apparaître le territoire de manière plus abstraite, celle-ci le rend plus lisible et compréhensible. Les paysages naturels se construisent dans des logiques topographique, hydrographique et de végétation remarquables sur lesquels les interventions nées de la main de l’homme organisent les territoires en révélant leurs propriétés par opposition.⁵

L’existence de deux conditions telle que soutenue par l’architecte paysagiste, naturelle d’une part et artificielle de l’autre, pose la question de la distinction entre plusieurs données et la compatibilité de celles-ci afin de cohabiter dans un même espace. Alors que les systématiques co-existent de manière affirmée dans les territoires tels que les régions du Minnesota marquée par la grille Jefferson qui s’étend à travers les Etats-Unis, ou que l’une composantes prend le dessus par rapport à l’autre dans des pays comme la Suisse, la France avec les impressionnantes chaînes de montagne, ou encore les Pays-Bas et ses polders, qu’en est-il de la Belgique ? Pour Bas Smets, le constat est sans appel :

Fig. 4/
Vue aérienne du bas-plateau
brabançon.

© DECLERCQ Emérence.
Photographies personnelles, 14
septembre 2023.

4 SMETS Bas. "Land vs. Landscape". Conférence de la série Sylvester Baxter Lecture. Cambridge: Harvard University, Graduate School of Design. Publié le 18 avril 2013. [Consulté le 7 septembre 2023] <https://www.bassmets.be/lectures/>

5 SMETS Bas, TREIB Marc. Landscapes Stories. Bruxelles: Bureau Bas Smets, 2è édition, 2016. pp. 3-15.

*“There is no common image for the landscape in Belgium. [...] The flat land does not generate a powerful image of its landscape and, as a result, it cannot put up much resistance to any kind of development. Seen from the air, all the elements of the landscape are simultaneously present, but in a very fragmented and rather unrelated way. Forests do not seem to follow any apparent logic, housing seems to be scattered and roads cross this territory in an incomprehensible pattern.”*⁶

Cette citation fait essentiellement référence à la région néerlandophone qui apparaît sur les cartes de densité des éléments construits à l’échelle de l’Europe comme un espace saturé. Celui-ci livre une difficulté de lecture selon la clé classique de dichotomie entre ville et campagne, des espaces bâtis et des espaces ouverts. Tous les éléments sont devenus un phénomène et une condition. La conséquence est une urbanisation sans fin à travers un territoire plat, ce qui amène Bas Smets à qualifier la Belgique de “pays sans paysage”.⁷

Convoquer la notion de paysage, c’est convoquer un champ lexical complexe qui met en relation les subtilités des trois mots larges de sens que sont pays, paysan et paysage. Le philosophe et écrivain français Alain Roger propose une distinction effective des termes qu’il transmet dans son ouvrage Court traité du paysage : le paysage est une représentation d’une réalité physique, le pays.⁸ Étant donné que l’on considère le paysage en tant qu’image d’un lieu, dans la discipline architecturale, elle relève de processus visuels, imaginaires et culturels car l’interprétation est question de subjectivité. En parallèle, au moyen de son écrit qui traite de l’origine de la déconsidération contemporaine de l’Occident pour les images, le philosophe Jean-Luc Nancy entame pour sa part la discussion entre les trois notions majeures du pays, du paysan et du paysage.⁹ Ce bref éclaircissement permet de mieux appréhender la conséquence de la maxime selon laquelle la Belgique serait un pays sans paysage.

⁶ SMETS Bas, TREIB Marc. *Landscapes Stories*. Bruxelles: Bureau Bas Smets, 2^e édition, 2016. pp. 12-13.

⁷ SMETS Bas, TREIB Marc. *Landscapes Stories*. Bruxelles: Bureau Bas Smets, 2^e édition, 2016. p. 14.

⁸ PEYNOT Jean-Philippe. “Paysages augmentés. Entretien avec Bas Smets”. *Urbain trop urbain: pratiquer la ville*. Publié le 26 août 2017. [Consulté le 11 décembre 2023] <https://www.urbain-trop-urbain.fr/paysages-augmentes-entretien-avec-bas-smets/>

⁹ NANCY Jean-Luc. “Paysage avec dépaysement”. Dans *Au fond des images*. Paris: Galilée, 2003. pp. 101-119.

Dans un premier temps, la racine latine du mot pays renvoie à pagus, -us, -i qui signifie le canton ou le coin de terre. Selon Jean-Luc Nancy, le pays est une étendue de terre découpée au sein d’un espace physique illimité et dont la délimitation se fait selon une caractéristique naturelle ou culturelle, pas encore administrative. Un périmètre se met en place à la manière d’un cadastre. La définition de bords physiques permet de faire naître un regard d’un clos vers un lieu qui ne relève pas de l’appropriation. Un rapport au lointain est engagé visuellement et intellectuellement, sans se soucier de la notion de distance. En conséquence, le mot pays est souvent mobilisé pour parler de différentes entités telles qu’un hameau, un lieu, un canton, un village, un quartier, une région ou une nation. Il est applicable tant qu’il fait référence à une question d’appartenance “aussi bien au sens d’être attaché” qu’au sens d’avoir un rapport juste, pertinent”.¹⁰ En contrepartie, le peuple habite le pays, il est chaque fois contenu en son sein. Le pays ne relève pas d’un objet naturel car l’idée de la nature qui habite notre culture occidentale est, dans la plupart des cas, une forme d’abstraction, tout autant que la mise en opposition de l’action humaine face à cette nature.

Ensuite, le paysan est celui qui occupe, qui façonne et qui est façonné par le pays. La notion d’occupation réside dans l’habitation, le travail et la prise du lieu et du temps d’un espace délimité. Quand il évoque le paysan, Jean-Luc Nancy précise que celui-ci ne doit pas nécessairement exercer une fonction qui le rattache directement au travail de la terre, mais qu’il doit entretenir un lien privilégié avec un espace-temps qui l’influence en même temps qu’il le façonne. La relation à double sens simultanée est la condition du paysan. Ainsi, selon les critères examinés, on peut être paysan d’un pays, d’une ville, d’une langue, d’une pensée, d’un art ou d’un peuple.

Ces deux premières notions amènent l’auteur Jean-Luc Nancy à extraire l’essence de la question du paysage comme étant celle de leur transcription. A travers une présentation chronologique des représentations, le philosophe soutient l’apparition du paysage à partir du moment où il est capable de produire une cohérence et une action telles qu’il aspire toutes autres formes de présence, même celle du paysan. Le paysage n’est pas uniquement un décor ou un arrière-plan : il est une présence qui ne consiste pas en soi mais qui s’ouvre sur elle-même

¹⁰ NANCY Jean-Luc. “Paysage avec dépaysement”. Dans *Au fond des images*. Paris: Galilée, 2003. p. 104.

et dans laquelle le pays s’expose entièrement. Dans cette vocation globale, cette notion ne distingue pas la culture de la nature, ni de l’action sur l’une ou sur l’autre. En effet, “il est la représentation du pays en tant que possibilité d’un avoir-lieu de sens, d’une localisation [...] se faisant “soi-même” en tant que ce coin.”¹¹ Ainsi, le paysage n’est pas une simple perspective qui donne sur un objet, c’est une perspective qui implique celui qui regarde et amène à convoquer une intention, un sentiment, ou un sens au paysage qui devient lui-même sujet. Le paysage ouvre sur l’inconnu, il n’est pas la représentation imitative d’un endroit donné, il est la présentation d’une absence de présence donnée. Enfin, le paysage est toujours annonciateur du passage du temps : la représentation est un outil qui permet de figer un instant dans l’écoulement des saisons, des jours et des périodes.

“Pays, paysan, paysage : c’est comme la déclinaison d’un mot, ou plutôt celle d’un sémantème qui ne serait aucun de ces trois mots, chacun d’eux formant un cas. Il y aurait ainsi le cas de la situation – pays -, le cas de l’occupation – paysan – et le cas de la représentation – paysage. Situation, occupation et représentation d’une même réalité.”¹²

Sur base de la précision de ces notions, l’architecte paysagiste Bas Smets, comme nombre de ses prédécesseurs dans la discipline architecturale, sous-tend une traduction négative du paysage belge car celui-ci serait dénué de toute forme d’éléments naturels forts, qui s’impose ou dirige l’établissement des figures réalisées par l’homme. Le paysage belge serait plat et ordinaire. L’architecte et urbaniste Bruno De Meulder écrivait dans le périodique OASE déjà en 1999 à propos de ce pays de “laissez-faire”, où une poésie intense se tient côte à côte avec une banalité écoeurante.¹³

¹¹ NANCY Jean-Luc. “Paysage avec dépaysement.” Dans *Au fond des images*. Paris: Galilée, 2003. p. 112.

¹² NANCY Jean-Luc. “Paysage avec dépaysement.” Dans *Au fond des images*. Paris: Galilée, 2003. p. 101.

¹³ COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape.” Dans *OASE: tijdschrift voor architectuur*. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 79.

Les polyphonies de la notion de paysage

La notion de paysage prend aujourd’hui une importance considérable dans les pratiques urbanistiques et architecturales à la suite de sa vulgarisation grâce aux différentes recherches menées ces dernières décennies à son propos. Dans un premier temps, le paysage en tant que somme d’éléments naturels devient une préoccupation centrale des projets architecturaux et territoriaux dès que les rêves d’accès à la nature sont à nouveau mis en avant par un héritage des cités jardins de la fin du XIX^e siècle. En réaction aux projets hygiénistes du siècle suivant, à la conscience de la finitude des ressources et à l’accélération de l’altération des espaces ouverts par les activités humaines, des tendances qui mobilisent le terme de paysage prennent leur essor. Depuis les années 1980, la traduction d’une vision principalement écologique de la notion de paysage, étant donné la crise climatique que nous traversons, s’affirme. En réalité, le paysage est beaucoup plus large de sens et les interprétations en sont plurielles étant donné le vaste panel de situations et conditions auxquelles il peut référer.

La compréhension du terme est la résultante de l’émergence des questions de l’exploitation d’un environnement encore naturel qui entoure nos sociétés, et d’appropriations à la fois culturelles et individuelles de ce terme qui se sont succédées ou qui ont collaboré à travers une histoire large et multiple. De cette façon, les interprétations qui sont accordées à ce terme sont infinies : on parle de paysage depuis les années 1950 dans de nombreux domaines tels que les arts, en sciences de l’environnement, en politique, en géographie, en sociologie, en agronomie, etc. tout en lui associant le sens de situation générale. On discute du paysage également à des échelles plus personnelles, mais finalement l’origine du mot en lui-même peut nous éclairer sur sa définition première.

Si l’on associe aussi aisément le paysage à une représentation de la surface naturelle des territoires, l’approfondissement des états de son origine, bien que complexes et discutés, permet d’apercevoir toutes les thématiques que le paysage mobilise sans se rattacher à un courant qui resserre le champ d’analyse de notre recherche à des considérations uniquement écologiques encouragées par l’ère de l’Anthropocène. Bien que ces approches soient absolument

nécessaires aux projets territoriaux et paysagers actuels dans un contexte de bouleversement sociétal et de mainmise des activités de l’homme sur les ressources, il est à souligner également que le paysage est riche de sens et est témoin d’éléments culturels et donc identitaires. En prenant un champ de compréhension historique plus large, les philosophes Alain Roger et Jean-Luc Nancy s’accordent sur l’origine picturale du paysage en tant que genre artistique dès le XV^e siècle, nourrie par le changement de paradigme culturel qui s’opère à cette période. Dans son court traité du paysage, Alain Roger insiste sur le fait que si l’essor de la peinture et de la question de la représentation est remarquable en Italie à cette époque de Renaissance, c’est aux écoles françaises du Nord, flamandes et hollandaises que nous devons notre conception du paysage.¹⁴

Parmi les écrits qui s’intéressent à l’origine de la notion, la laïcisation de l’image de la nature est une composante qui semble nécessaire à la création du genre pictural “paysage”. D’une part, Jean-Luc Nancy réfère au paysan en tant que païen qui se détache de la figure des dieux dont les éléments de la nature sont les symboles ou les incarnations.¹⁵ D’autre part, Alain Roger voit dans l’apparition de la perspective le moyen de reléguer les éléments naturels à un plan secondaire. De cette façon, ils ne sont plus les vecteurs des scènes du sacré mais ils doivent trouver leur propre unité et raison d’être.¹⁶ La représentation de la nature devient alors scientifique et décrit la vie de celle-ci, elle devient paysage. Les scientifiques ne présentent plus uniquement des planches descriptives : ils dissocient de moins en moins les sujets de leurs études de leur environnement et s’attèlent à explorer les relations écosystémiques, simultanément aux arts qui admettent alors une complexité, une profondeur et une autonomie des scènes de paysage.

Dans un second temps, l’invention de la fenêtre dans les tableaux de l’époque renais-sante est identifiée par Alain Roger comme étant l’étape décisive qui signe l’avènement du pay-sage en Occident. “La fenêtre est en effet ce cadre qui, l’isolant, l’enchâssant dans le tableau,

¹⁴ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. pp. 64-65.

¹⁵ NANCY Jean-Luc. “Paysage avec dépaysement”. Dans *Au fond des images*. Paris: Galilée, 2003. p.

¹⁶ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. pp. 69-71.

institue le pays en paysage”.¹⁷ A la suite du détail des reflets des miroirs, les peintres primitifs flamands tels que Jan Van Eyck, Dirk Bouts ou encore Robert Campin s’attèlent à mettre en pratique la peinture de paysage à travers la fenêtre. Les deux conditions que sont la laïcisation par rapport aux éléments du premier plan et l’unification des éléments qui composent l’arrière-plan se rencontrent et créent le paysage. Au fil du temps et des expérimentations, les successeurs de ce genre artistique naissant élargissent la fenêtre quitte à lui donner l’entièreté de la surface des tableaux, rendant ainsi les scènes panoramiques. Parmi les révolutionnaires, Alain Roger exprime son admiration pour Joachim Patinir et Albrecht Dürer dont les personnages sont dès lors installés sur un fond autonome de paysage qui s’impose à la toile.

Il est intéressant de comprendre que la prise en considération du paysage n’est cependant pas cantonnée à une composante uniquement visuelle ou graphique dans le champ des arts, mais fait son apparition dans de nombreuses autres formes d’expression culturelle de notre société contemporaine. En contrepoint des deux premiers auteurs étudiés, Michael Jakob positionne son point de vue sur l’émergence du paysage selon plusieurs entrées qui font la multiplicité des sens et des disciplines auxquels l’auteur se rattache : la littérature, la théorie, l’esthétique et le paysage.¹⁸ On y entrevoit les polyphonies du paysage. Étonnamment, le terme de paysage est tellement riche de sens et de possibilité d’usages que certains orateurs auraient même proposé de s’en passer.¹⁹

Historiquement, les premiers essais et témoignages littéraires qui décrivent des paysages divers font presque tous référence à la campagne. L’invention de la notion requérant à la fois le recul intellectuel et physique du lieu imagé et artialisé, c’est dans l’esprit du citoyen regardant vers les campagnes que naquit le paysage. Selon l’idée occidentale, les espaces ruraux doivent être considérés comme des pays jardins à apprivoiser afin de les annexer à la vie urbaine. En conséquence, l’historien et anthropologue Piero Camporesi publie à propos des

¹⁷ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. p. 73.

¹⁸ JAKOB Michael. *L’émergence du paysage*. Gollion: Edition InFolio, 2004.

¹⁹ MARÉCHAL Luc. “Rapport de l’atelier n°3. L’avenir de nos paysages”. Dans *Les cahiers de l’urbanisme. Revue de l’administration wallonne de l’Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine*. N°13-14, Vers un nouvel urbanisme. Pour le renouveau des villes et des villages. Liège: Pierre Mardaga, 1995. p. 214.

campagnes italiennes son ouvrage Les Belles Contrées. Naissance du paysage italien dans lequel il démontre que, durant les deux siècles qui ont précédé celui des Lumières, l’esthétique du paysage est peu mise en avant en comparaison de la réalité du pays, autrement dit le territoire. La culture et la sensibilité liées au paysage sublime n’adviennent que plus tardivement et elle naît des caractéristiques naturelles, géographiques et économiques du pays.²⁰

Le sens actuel et la sensibilité que nous accordons aujourd’hui aux questions de paysage est finalement relativement récente. Les métiers et pratiques autour du paysage s’accordent aujourd’hui sur la définition que la Convention du Conseil de l’Europe sur le paysage, conclue à Florence en octobre 2000, en a fait.

“« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l’action de facteurs naturels et/ou humaines et de leurs interrelations.”²¹

En conséquence, le paysage dans sa signification première est une notion qui est intrinsèquement liée à l’espace. Néanmoins, cette notion relève à la fois de l’objectivité et de la subjectivité, du temps et de la zone géographique concernée, lui conférant une capacité d’adaptation monumentale. Dans le cadre de cette recherche, qui poursuit le but de se concentrer sur les aménagements paysagers physiques et la conservation de leur valeur, il est important de souligner une relation constante que nous entretenons avec les territoires où nous développons nos espaces de vie, mais aussi avec les zones que nous considérons encore comme naturelles. En effet, les surfaces géographiques qui nous entourent ont toutes subi des modifications de la part de la main de l’homme : nos sociétés façonnent un paysage qui répond à leurs idéaux ainsi qu’à leurs références culturelles. Peu nombreux sont les espaces qui ont réellement gardé leur indépendance vis-à-vis de nos civilisations par le fait qu’elles soient inhabitables, ou inexploitable pour des raisons principalement climatiques. Notre monde a subi dans une mesure maximale les conséquences de l’émergence de nos activités d’hommes développés et intellectuels. Ainsi, le paysage est par définition un paysage anthropisé. La question d’une réalité d’un

²⁰ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. pp. 81-82.

²¹ Conseil de l’Europe. “Convention du Conseil de l’Europe sur le paysage”. Florence, Série des traités européens, n°176, Florence, 20 octobre 2000. p. 2. [Consulté le 22 octobre 2023] <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=176>

état naturel paraît parfois très lointaine.

“Goethe a compris bien avant le Flaubert de Bouvard et Pécuchet la naissance d’un syncrétisme universel et avec lui l’impossibilité de retourner à un langage naturel, authentique - impossibilité analogue à celle d’accéder de façon vraie ou authentique à la nature dans l’expérience du paysage.”²²

Les nombreuses définitions établies au cours de siècles et à travers le monde présentent tout de même des points communs et des consonances qui permettent de mieux saisir les grands thèmes qui touchent à cette notion complexe du paysage qui se décline selon une abondance de différentes échelles. Ces thèmes récurrents sont identifiés par Anaïc Bise dans la rédaction du rapport “Le paysage et son aménagement : une responsabilité communale ?” de la manière suivante : pays et espace, nature, regard de l’homme, typicité d’un territoire.²³

²² JAKOB Michael. *L’émergence du paysage*. Gollion: Edition InFolio, 2004. p. 30.

²³ BISE Anaïc. *Le paysage et son aménagement : une responsabilité communale?* Genève: Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, 2001. p. 6.

LA FIGURE GÉOLOGIQUE ET SOCIOLOGIQUE DE PLAINE

Le paysage de plaine

Dans sa traduction purement géographique, la plaine est souvent présentée comme le résultat de mouvements géologiques importants ou de déplacements de matériaux considérables. La condition qui nous occupe ici est celle du plat qui permet le développement sans contraintes de l’urbanité. Cette expansion est aussi aisément possible dans les régions des bas-plateaux. D’une part, la plaine est définie strictement comme une “surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d’eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants”²⁴ et, d’autre part, le plateau est une “surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement, pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords.”²⁵ La distinction entre plaine et plateau se fait donc en fonction de l’importance de l’encaissement ou non des cours d’eau. Notons qu’il n’existe pas de consensus qui détermine à partir de quelle profondeur on considère un plateau, il s’agit d’une détermination subjective effectuée par comparaison. La majorité de ces conditions topographiques se situent à moins de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer.²⁶

A une échelle mondiale et en basse altitude, les plaines et les bas-plateaux représentent les espaces les plus vastes et les plus plats des bassins hydrographiques. Ce sont des zones qui disposent de nombreux avantages procurés par cette condition de platitude : les conditions climatiques sont favorables, les sols sont généralement plus fertiles que dans les reliefs plus élevés, l’accessibilité au sous-sol pour l’exploitation est facilitée, la circulation et le transport

²⁴ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 425. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

²⁵ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 425. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

²⁶ Encyclopédie Larousse. “Plaine (de plain).” [Consulté le 17 mai 2024] <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/plaine/80229>

sont aisés.²⁷ En conséquence, elles accueillent la majeure partie des activités humaines et des concentrations urbaines. En région wallonne, il s’agit de plaines alluviales qui se sont formées suite au dépôt de limons après les crues répétitives des différents fleuves, l’Escaut à l’Ouest du pays et la Meuse à l’Est. Les bassins de l’Escaut et de ses affluents présentent une topographie moins accidentée que celui de la Meuse, ce qui fait que l’urbanisation s’est répandue de manière plus uniforme sur le territoire des plaines scaldiennes.

Alors que nous discussions précédemment de la relation entre un dedans et un dehors qui permet d’identifier un pays et donc un paysage associé, la plaine floute ses limites physiques et son périmètre. Elle devient alors un vaste terrain. “Quelles sont les limites de la plaine ? Ce ne sont ni des limites de relief ni des limites de structure.”²⁸ La question est posée par le géographe Jean Delvert à propos de la plaine d’Alençon qui se situe dans le Nord de la France. A notre tour, nous nous la posons quant à la Wallonie occidentale et, comme le suppose Jean Delvert, finalement, nous soutenons l’hypothèse que ce qui peut déterminer un pays et un paysage sont plutôt des considérations culturelles et sociales communes qui identifient des bassins de vie. La question sociologique entre en jeu. En effet, la figure de la plaine accueille dans un premier temps nos activités quotidiennes et nos habitats, et elle convoque dans un second temps un imaginaire commun. Cet imaginaire est discuté, parfois négativement pour sa monotonie et d’autres fois positivement pour la beauté de ses étendues.

*“Évoquer la plaine, c’est aussi convoquer une série d’impressions, de sensations, d’émotions particulières. L’horizon éloigné. L’étendue du sol. Le poids du ciel, au soleil accablant sur l’étendue dépourvue d’ombre, ou arrosée de pluies tenaces dont nul abri ne nous préserve. Une marche sans fin, lassante, épuisante. Un sentiment de bout du monde. La plaine, plus qu’un lieu, est un topos inscrit dans l’infériorité de nos sensibilités, et que l’on pourrait appeler, pour ne pas le confondre avec la plaine géographique, le plat.”*²⁹

27 Encyclopédie Larousse. “Plaine (de plain)”. [Consulté le 17 mai 2024] <https://www.larousse.fr/encyclopedia/divers/plaine/80229>

28 DELVERT Jean. “La plaine d’Alençon”. Dans Cahiers thématiques. Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. p. 169.

29 DELBAERE Denis. “Introduction. La plaine est une question”. Dans Cahiers thématiques. Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. pp. 8-9.

Le critère de perception collective ou personnelle est à mettre au même plan que l’analyse objective des composantes d’un paysage pour permettre de le définir. La plaine, si elle ne relève ni du sublime des montagnes, ni de la grandeur de l’océan, pour citer en exemple deux figures importantes de nos paysages culturels, est capable de porter un imaginaire commun. En conséquence, quatre références musicales et littéraires sont présentées ici en qualité d’interlude afin de répondre à la question posée par Alain Roger dans son Court traité du paysage :

*“Une plaine très unie et d’une vaste étendue n’est assurément pas une médiocre représentation ; la perspective peut s’en étendre aussi loin que celle de l’océan ; mais remplira-t-elle jamais l’esprit d’une idée aussi imposante ?”*³⁰

30 ROGER Alain. Court traité du paysage. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. p. 103.

Destruction des villes et des campagnes (la ville diffuse)

A première vue, une sensibilité romantique ou purement écologiste envers la figure de la plaine est, depuis ces dernières décennies, incompatible avec le développement urbain qui se produit dans ces régions. En effet, notre héritage a pendant de nombreux siècles proposé les notions de ville-culture et de campagne-nature comme antagonismes. Or, la coexistence de ces deux conditions est désormais acquise dans les plaines comme celle des Flandres ou de la Wallonie occidentale.

Rappelons qu’à l’origine, le paysage est un regard porté sur ce qui est hors la ville, sur une nature, sur une campagne. Aujourd’hui, l’image de la campagne bucolique dédiée uniquement à l’agriculture et à la végétation, exploitée ou préservée, a disparu. Le paysage est un paysage anthropique par définition et il ne peut plus faire la différence entre le dedans - la ville - et le dehors - la campagne - ce qui limite sa compréhension. En 1927, le sociologue belge René Schoonbrodt publie un essai éloquent sur le phénomène qu’il nomme “la destruction des villes et des campagnes”.³¹ Dans un premier temps, l’auteur définit les formes de l’espace classique. D’une part, la ville est un espace physique hétérogène restreint qui, sur base d’une liberté de culture et d’accès à des ressources matérielles, offre une polyvalence fonctionnelle, des activités sociales et une proximité des biens et des services. D’autre part, la campagne est l’espace périphérique à la ville pour laquelle il produit les diverses ressources nécessaires et accueille de petits regroupements de paysans. René Schoonbrodt, dans un contexte contemporain, remet en question l’opposition stricte de ces deux notions qui se mélangent par extension de la ville.

“Il serait vain d’opposer une ville “pure” à une campagne “pure”. La ville s’est transformée de manière profonde ; les villages et leurs environnements peut-être davantage. La ville a débordé sur eux, les a envahis ; les problèmes qu’elle ne pouvait résoudre en son sein, elle les a transportés ailleurs, dans sa périphérie, là où se sont implantés habitat, industries, voies de circulation.”³²

³¹ SCHOONBRODT René. Essai sur la destruction des villes et des campagnes. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987.

³² SCHOONBRODT René. Essai sur la destruction des villes et des campagnes. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987. p. 22.

La ville a évolué, la campagne également. Dans une conséquence logique, le village aussi fut confronté à un bouleversement de son système social et économique. Les avancées techniques dans le domaine de l’agriculture ont fait évoluer les modes de production et une dépendance à la ville, plus seulement consommatrice de ressources mais aussi centre opérationnel, a grandi. La campagne est aussi appelée désormais à héberger des nouvelles formes de logement et de loisirs. Plus récemment, l’avènement de la voiture et des modes de communication rapide de l’information a aussi eu des effets sur la définition de la ville et de la campagne. Les formes du village se sont vues modifiées par la multiplication d’habitations et de commerces le long des routes, ainsi que la promotion des lotissements privés et sociaux pour des habitants qui rêvent d’un retour au mode de vie sain qu’offre la campagne.

“De plus, l’accès à la communication de masse met le village sur pied d’égalité avec la ville : même langage, même message. Ce mode d’information est celui de l’isolement ; les relations de voisinage, englobantes, disparaissent ou du moins s’étioilent.”³³

Une telle mutation de la relation entre ville et campagne est annoncée également au travers de la littérature. Pour citer un exemple parlant, au début du XXème siècle, nombreux titres des recueils du poète belge Emile Verhaeren évoquent l’enchevêtrement progressif des figures territoriales, jusqu’à projeter des villes tentaculaires, des campagnes hallucinées ainsi que des villages illusoire au travers des paysages de plaine.³⁴

La disparition des délimitations claires entre ville et campagne n’est pas naturelle mais est le résultat de processus lents et complexes dont la logique globale est celle de la société capitaliste. L’économie déployée intensivement à partir de la Révolution industrielle est identifiée par René Schoonbrodt comme la cause principale de l’agrandissement des villes au point de délocaliser certaines fonctions dans sa périphérie et son territoire associé. En effet, l’amé-

³³ SCHOONBRODT René. Essai sur la destruction des villes et des campagnes. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987. p. 23.

³⁴ VERHAEREN Emile. Les Villes tentaculaires, précédées des Campagnes hallucinées. Paris: Mercure de France, 18è édition, 1920. [Consulté le 24 avril 2024] [https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Villes_tentaculaires,_précédées_des_Campagnes_hallucinées_\(Verhaeren\)](https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Villes_tentaculaires,_précédées_des_Campagnes_hallucinées_(Verhaeren))

nageur n'est jamais autonome, il dispose uniquement d'une frange étroite de liberté parmi les contraintes économiques et spatiales existantes. Toutes les actions humaines récentes, de l'implantation de lotissements en milieu rural suite à un exode encouragé par le rêve de la maison individuelle en campagne, à la construction de canaux de navigation pour le transport de marchandises, à la création d'un réseau routier et ferroviaire dense, à l'implantation de centres commerciaux et industriels en périphérie des centres urbains, ou encore à l'exploitation des carrières et des terres agricoles, pour ne citer que quelques exemples, concourent au développement de rapports de production-consommation entre un centre et sa périphérie. Ceci a définitivement des conséquences sur les notions classiques de villes et campagnes qui se voient bouleversées. Ainsi, les "villes et campagnes ont été détruites sur l'autel de la mise en œuvre des conditions spatiales de l'accumulation du capital."³⁵ Aujourd'hui, tous les éléments cohabitent dans les plaines qui permettent une diffusion intensive des constructions et des activités.



Fig. 5/

³⁵ SCHOONBRODT René. *Essai sur la destruction des villes et des campagnes*. Liège: Pierre Mardaga, coll. "Architecture + Recherches", 1987. p. 165.

La dispersion du bâti à travers les territoires de plaine

La destruction présumée des villes et des campagnes signe les prémices de la métropole horizontale, phénomène territorial projectuel étudié de manière intensive dans la discipline urbanistique actuelle. Au travers de cet énoncé théorique, la platitude est identifiée comme étant une des conditions préalables majeures pour le développement de la métropole horizontale. La triade plaine, plat et plan a d’ailleurs fait l’objet d’une publication récente pour la 17ème édition des Cahiers thématiques de l’Université de Lille qui traitent de questions d’architecture et de paysage. La plaine est un “espace sans limites visibles, en apparence infini”. Ceci est particulièrement vrai pour le territoire de Wallonie occidentale dont la plaine est tellement large qu’elle permet au regard de s’étendre jusqu’à un horizon bien au-delà de ses limites administratives.

Le concept de métropole horizontale est mis en avant par l’équipe des architectes et urbanistes italiens Bernardo Secchi et Paola Viganò en 2012 et consiste en une proposition visionnaire pour la région bruxelloise dont l’agglomération est fortement étendue. Trois années plus tard, lors du Symposium organisé par le laboratoire Latsis à l’EPFL, la notion est mise à l’épreuve des interprétations de différents chercheurs en urbanisme. Malgré la diversité des territoires auquel peuvent s’appliquer la notion de métropole horizontale, une définition commune est proposée : il s’agit d’une “une condition spatiale d’habitabilité spécifique, caractérisée par l’horizontalité des infrastructures, de l’urbanité, des relations, et par des systèmes économiques, de transports et de communications et des domaines urbains/ruraux finement interconnectés.”³⁶

Un vaste champ lexical se met en place pour faire référence non pas au projet de la métropole horizontale, mais à divers états des lieux qui permettent d’entrevoir son application à

36 GROSJEAN Bénédicte. “Les “figures territoriales” que recouvre la métropole horizontale. Analyse comparative des contributions au Symposium Latsis de l’EPFLausanne 2015.” Dans Cahiers thématiques. Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. p. 51.

travers les différents continents : città diffusa, città territorio, campagna urbanizzata, großstadt, ville territoire, ville diffuse, zwischenstadt, rurbain, périurbain, banlieue radieuse, north western metropolitan area, tapijt metropool, conurbation, etc. [fig. 5] Ces termes évoquent tous une vision qui est le résultat de dynamiques qui se ne se tissent plus entre un centre et sa périphérie, plus entre plusieurs centres et leur entre-deux, mais qui se tissent au sein d’un territoire global dans lequel les relations sont horizontales.

Face au développement de cette condition de cette colonisation progressive des territoires par le bâti résidentiel et les fonctions associées, l’invitation du professeur en sociologie urbaine Neil Brenner à remettre en question les modèles urbanistiques qui se centrent sur la ville est porteuse de sens.

“Parce que la notion de ville s’est donc toujours construite, conceptuellement et opérationnellement, par rapport à un espace autre, un “extérieur”, il [Neil Brenner] appelle aujourd’hui les designers à produire une nouvelle théorie urbaine “without an outside”, à inventer les moyens de visualiser, et donc de politiser, “les liens invisibles qui relient notre mode de vie urbain avec la dépossession violente et silencieuse et la destruction environnementale des hinterlands du monde”.”³⁷

La dispersion urbaine à travers les plaines est-elle créatrice de paysages banals ? La réponse à cette question est complexe. Le choix du terrain d’expérimentation pour cet énoncé théorique se porte sur une hypothèse : celle de l’existence d’un paysage commun particulièrement soumis au phénomène de destruction des villes et des campagnes, celui de la Wallonie occidentale. Au niveau national, cette région connaît un développement similaire aux phénomènes connus dans la plaine de Flandre qui a déjà fait l’objet de nombreuses recherches dans la pratique urbanistique. S’ajoutant à un corpus généreusement fourni d’études sur la ville diffuse en région flamande et l’ouvrage de référence After-sprawl publié sous la direction de l’architecte Xaveer De Geyter [fig. 6], la récente thèse de l’ingénieur architecte et docteur en urbanisme Bénédicte Grosjean Urbanisation sans urbanisme - une histoire de la “ville diffuse” prend comme

37 GROSJEAN Bénédicte. “Les “figures territoriales” que recouvre la métropole horizontale. Analyse comparative des contributions au Symposium Latsis de l’EPFLausanne 2015.” Dans Cahiers thématiques. Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. p. 64.

Fig. 5/
Affiche du Symposium Latsis
EPFL 2015. The Horizontal
Metropolis : a Radical Project.

© GROSJEAN Bénédicte. “Les “figures territoriales” que recouvre la métropole horizontale. Analyse comparative des contributions au Symposium Latsis de l’EPFLausanne 2015”. Dans Cahiers thématiques. Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. p. 53.

sujet d'étude la région du Brabant Wallon pour expliciter les hypothèses sur ce territoire encore peu exploré pour cause de sa position périphérique par rapport à la région Bruxelles-Capitale. On note aussi la publication en 2022 d'une autre analyse d'un cas d'étude au sein de la métropole horizontale belge, il s'agit de la thèse de Guillaume Vanneste intitulée Urbanisation et parcellaire. Formation et transformation de la ville-territoire autour des grandes propriétés du Brabant wallon au 19^e et au 20^e siècle.³⁸

Selon Bénédicte Grosjean, les territoires des villes diffuses qui se propagent en différents endroits de l'Europe présentent chacun des particularités mais ont tous en commun le fait qu'ils résultent d'un mode d'urbanisation qui ne procède pas par planification, mais plutôt par addition de décisions individuelles et non-coordonnées de la part de nombreux acteurs publics et privés, à des échelles variées.³⁹ Autant dans le Veneto italien qu'en Wallonie occidentale, le territoire est marqué par une mobilité journalière importante facilitée grâce à la présence d'un maillage dense de voies de communication et des décisions administratives. Les nouveaux noyaux d'habitations et d'activités se développent en parallèle de la dispersion de l'urbanisation. De cette façon, l'omniprésence des actions humaines sur le territoire actuel est à l'origine de la difficulté de reconnaissance des paysages de plaine. La ville est vue comme colonisatrice de la plaine rurale. Si l'évocation du mitage des campagnes d'un point de vue absolument négatif est unanime, il est plus juste de discuter du degré d'urbanisation de celles-ci.

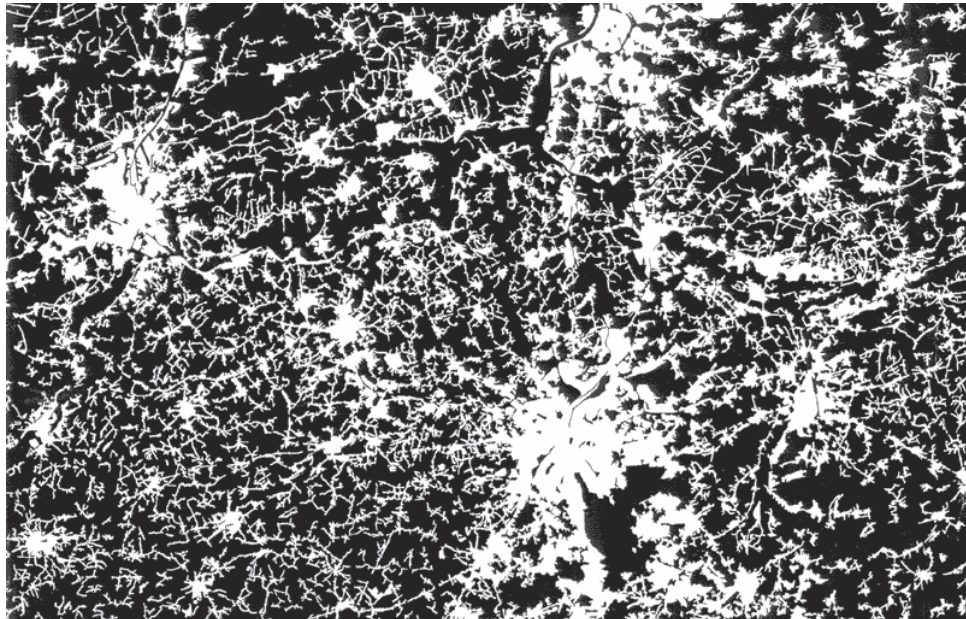


Fig. 6/

Fig. 6/
Espaces non-construits et
espaces construits de la plaine
de la Région flamande.

© BEKAERT Geert, DE BOECK
Lieven, DE GEYTER Xaveer.
After-sprawl: research for the
contemporary city. Rotterdam:
NAi Publishers, Antwerp: deSingel
International Arts Center,
2002.

³⁸ VANNESTE Guillaume. Urbanisation et parcellaire. Formation et transformation de la ville-territoire autour des grandes propriétés du Brabant wallon au 19^e et au 20^e siècle. Sous la direction de Christian Gilot, Paola Viganò. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain, Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme, Institut de recherche de Louvain pour le Territoire de l'Architecture, l'Environnement construit, décembre 2022.

³⁹ GROSJEAN Bénédicte. "La "ville diffuse" à l'épreuve de l'Histoire. Urbanisme et urbanisation dans le Brabant belge." Dans Les annales de la recherche urbaine. N°107, La ville en thèses. Paris: Plan-Urbanisme-Construction-Architecture, 2012. p. 63.

LA FIN DES ANTAGONISMES : LA MORT DU PAYSAGE

La complexité de la reconnaissance du paysage dans sa situation actuelle en Belgique, comme le souligne le constat de Bas Smets présenté comme point de départ de ce chapitre, est un débat qui laisse entrevoir une crise de la lisibilité de nos paysages saturés, ceux de la ville diffuse. Alors que le paysage-lieu, comprenant le milieu physique, la trame biologique et l’action humaine exercée sur celui-ci, obtient un ordre de complexité élevé à cause de la densité et de la diversité des éléments et des acteurs en présence, le paysage perçu devient lui aussi difficilement déchiffrable. La Belgique est régulièrement présentée comme le territoire le plus « plat », banal et générique d’Europe.⁴⁰ Ceci se cristallise à tel point dans les mentalités que l’architecte Renaat Braem diffuse en 1968 une publication portant le titre “Het lelijkste land van de wereld”, traduit “le pays le plus moche du monde” pour parler de la condition de la Flandre et, par extrapolation, de la Belgique.⁴¹

La remise en question des notions distinctes de villes et campagnes amène à une destruction progressive des paysages urbains et ruraux, dans leurs dimensions physiques et socio-logiques. Dans sa dialectique entre pays et paysage et artialisation in situ/in visu, Alain Roger discute de cette mort annoncée du paysage.⁴² D’une part, comme causes in situ de ce décès, le philosophe identifie l’étalement urbain, la disparition progressive des métiers agricoles liés aux terres et l’extension de la friche. Ceci aurait mené à une perte de qualité de nos paysages au point de les réduire à l’état de pays. D’autre part, du point de vue in visu, nous ne serions plus aujourd’hui en capacité de reconnaître les qualités de ce que nous percevons, aussi bien en ville que dans les campagnes ou dans les espaces ou les deux notions se mélangent. L’identification de cette crise du paysage, en Wallonie occidentale et ailleurs est rendue possible grâce à trois étapes d’analyse.

40 GROSJEAN Bénédicte. “La “ville diffuse” à l’épreuve de l’Histoire. Urbanisme et urbanisation dans le Brabant belge.” Dans *Les annales de la recherche urbaine*. N°107, La ville en thèses. Paris: Plan-Urbanisme-Construction-Architecture, 2012. p. 60.

41 BEKAERT Geert, DE BOECK Lieven, DE GEYTER Xaveer. *After-sprawl: research for the contemporary city*. Rotterdam: NAI Publishers, Antwerp: deSingel International Arts Center, 2002. p. 21.

42 ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001.

Premièrement, la plaine du bassin hydrographique de l’Escaut ne s’oppose physiquement à aucune forme d’urbanisation. Elle représente un vaste espace d’opportunités pour le développement de nos milieux de vie, de production et de consommation, grâce à une topographie favorable et un sol riche. Deuxièmement, la ville diffuse est maintenant une réalité dans le territoire de Wallonie occidentale, au sein duquel une multitude d’éléments construits cohabitent et modifient une occupation du sol que l’on qualifiait précédemment soit d’urbaine, soit de rurale. Troisièmement, l’intensité de nos modes de vie incite à une crise à différents niveaux. Les considérations écologiques nous font percevoir le sol et la végétation en tant que ressources à sauvegarder dans un territoire qui les ont déjà grandement sacrifiés. L’automatisation et la digitalisation de nos modes de vie entraînent une individualisation de notre imaginaire commun, et nous font percevoir notre environnement à travers de nouveaux filtres, avec distance (à travers un écran) ou rapidité (à travers la vitre d’une voiture).

En conséquence, la difficulté de reconnaître le paysage de Wallonie occidentale comme un paysage qualitatif est due en partie à la difficulté de lecture des espaces ouverts et des structures végétales, causée par le phagocytage du territoire plat par le bâti. On peut se demander si c’est le paysage-lieu ou le paysage en tant que perception qui est en crise. Existe-t-il un réel chaos physique ou un problème d’intelligibilité mentale dans le cadre de l’analyse de la Wallonie occidentale ? Nous soutiendrons l’hypothèse que la crise du paysage ne peut pas être comprise uniquement après réduction géographique ou écologique de celui-ci, mais que le paysage est aussi et avant tout une question de culture.

*“S’il y a des dynamiques paysagères, un art du paysagiste, c’est qu’avant tout il y a les paysages que nous gardons dans le trésor de la mémoire, et qui toujours seront perdus lorsque nous en cherchons la trace autour de nous, dans l’environnement. Fabrication, imitation, ces pauvres subterfuges n’abusent pas celui qui aime. Ce qui aurait pu constituer l’enjeu du débat, c’est ce problème : peut-on faire d’une affaire de cœur, une affaire d’Etat ? Mais ce serait encore une fois, perdre le paysage.”*⁴³

Après l’avènement de l’ère post-industrielle et de la ville diffuse, le pays et le paysage

⁴³ DAGOGNET François. Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage. Actes du colloque de Lyon. Seyssel: Champ Vallon, coll. milieux, 1982. p. 21. [Consulté le 17 décembre 2023] <https://excerpts.numilog.com/books/9782903528188.pdf>

sont en crise. Selon Alain Roger, il s’agit d’une crise dans laquelle nous nous complaisons, car il subsiste l’idée que le recours au paysage se doit d’être bucolique ou nostalgique. Nous ne voudrions pas encore reconnaître la valeur paysagère et donc culturelle de nos complexes industriels, nos cités futuristes ou encore la puissance paysagère d’une autoroute.⁴⁴ En effet, placée en périphérie des grandes métropoles, il est difficile de se départir de l’image d’une Wallonie suburbaine, qui n’est pourtant plus actuelle.

*“Le développement du tourisme rural et de nature induit une activité parfois importante dans certaines régions. Ce développement pose à son tour des problèmes, car les citoyens ont généralement une vision passéiste et idyllique de la campagne. Leur imaginaire cultive l’image des campagnes telles qu’elles existaient au XIXème siècle et la découverte d’un mode de vie les perturbe lors de leurs séjours en milieu rural. Ce sont donc souvent des citoyens qui sont à la base de mouvements de conservation ou de restauration du patrimoine rural et notamment des paysages.”*⁴⁵

Les conséquences de l’évolution de nos modes de vie combinée avec la diffusion des infrastructures et du bâti au détriment d’un paysage considéré naturel ne rencontre pas les souhaits de la population. La perte des surfaces agricoles et naturelles nous fait prendre conscience de la finitude de l’espace terrestre et des ressources. Ce phénomène est perçu négativement et la notion de paysage devient, en plus d’être un sujet académique, une notion politique à faire revivre.⁴⁶ En effet, le constat de la mort du paysage, “dans sa gravité poétique, dit au contraire l’urgence d’élaborer un nouveau système de valeurs et de modèles qui nous permettra d’artialiser in situ, comme in visu, “l’affreux pays” que nous sommes voués à habiter.”⁴⁷

⁴⁴ ROGER Alain. Court traité du paysage. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001.

⁴⁵ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 25. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

⁴⁶ DAGOGNET François. Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage. Actes du colloque de Lyon. Seyssel: Champ Vallon, coll. milieux, 1982. p. 8. [Consulté le 17 décembre 2023] <https://excerpts.numilog.com/books/9782903528188.pdf>

⁴⁷ ROGER Alain. Court traité du paysage. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. p. 126.

LES MATÉRIAUX IN SITU

Cet énoncé prend comme point de départ la figure du bassin hydrographique de l’Escaut qui couvre plus de 50% du territoire national belge, pour une superficie estimée à 15 328 km², et dont un quart se situe dans la partie francophone.⁴⁸

Lors de la rédaction de son ouvrage Court traité du paysage, le philosophe Alain Roger tente de démontrer une artialisation de la nature pour mener au paysage, selon les deux modes possibles qu’il dégage et qui sont soit le mode mobile soit l’adhérent. Lorsque le pays fait référence au in situ et à l’indifférence esthétique, le paysage offre un degré supérieur de lecture soumis à des facteurs culturels in visu.⁴⁹ Cette distinction entre éléments tangibles et éléments subjectifs est une méthodologie qui est encore actuellement utilisée dans la pratique professionnelle des architectes paysagistes. En effet, l’analyse d’un territoire dans le but de faire projet sur celui-ci demande une compréhension fine des forces en présence, des ressources à disposition et enfin des enjeux spécifiques à l’espace choisi.

“Ces contextes conditionnent des mutations paysagères (étalement urbain, modernisation agricole, reconversion industrielle, infrastructures de transport, etc.) qui contribuent à rendre de plus en plus difficile la perception du socle. Or, pour les paysagistes, si les conditions de cette perception ne sont pas réunies, les paysages perdent de leurs valeurs (de lisibilité, de repère, de sens, de beauté, de diversité) : ils n’offrent plus de prise suffisante pour une compréhension évidente des lieux, une pérennisation de la mémoire, un ancrage de l’identité, une satisfaction des sens, le maintien d’une diversité biologique suffisante.”⁵⁰

Pour ce premier volet qui s’attache à une analyse des diverses thématiques qui influencent le territoire de la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut, il paraît essen-

48 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. Dans *Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique*. Tome 95, n° 529, 1986. p. 315. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

49 ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. p. 18.

50 DAVODEAU Hervé. “Le “socle”, matériau du projet de paysage”. Dans *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace*. N°1, Critique de paysage et du projet. Publié le 30 décembre 2008. [Consulté le 26 décembre 2023] <https://journals.openedition.org/paysage/30117>

tiel de commencer par décrire les composantes du pays: géologie/sols, topographie/reliefs, hydrographie/cours d'eau. Ceux-ci forment une triade, "le socle" sur lequel les acteurs composent pour former le paysage, comme le souligne le géographe Hervé Davodeau.⁵¹ Nous désignerons ces éléments du socle comme des matériaux in situ.

51 DAVODEAU Hervé. "Le "socle", matériau du projet de paysage." Dans *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*. N°1, Critique de paysage et du projet. Publié le 30 décembre 2008. [Consulté le 26 décembre 2023] <https://journals.openedition.org/paysage/30117>

Paysage et géologie

Parmi les composantes physiques du paysage, la géologie est particulièrement révélatrice du potentiel de développement d’un espace. La région qui s’étend entre Tournai et la Vallée flamande est marquée par un relief diversifié dû aux formations géologiques en présence : on recense les Monts de Flandres, en contraste avec la vaste plaine de l’Escaut. Au sommet du Mont-Saint-Aubert, on peut apercevoir en un coup d’oeil l’essentiel des activités et points d’attractions qui composent cette partie du Hainaut, des grandes carrières de calcaire tournaisien jusqu’au Mont-de-l’Enclus et la vallée de l’Escaut qui se développe dans le prolongement de son aire française.⁵² Les collines de Flandres permettent de réaliser un recensement stratigraphique précis des couches tertiaires qui façonnent le paysage tournaisien.

Dans les alentours de Flobecq, la sablière du Pottelberg témoigne d’un sol de composition sablo-limoneuse, désigné en tant que podzol.⁵³ La pierre de Gobertange est une formation particulière des sables “bruxelliens” à partir de sable plus fin et très calcaireux, exploitées dans les décennies précédentes en galeries souterraines entre le hameau de Gobertange et le village de Mélin.⁵⁴

On trouve également en Belgique certains types de roches magmatiques dont la majorité se trouve dans la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut, région qui nous intéresse au travers de cette rédaction. Parmi elles, on peut citer le porphyre de Lessines, celui de Bierghes, celui de Quenast ainsi que la porphyroïde de Fauquez.⁵⁵ Les porphyres principalement débités en prismes ou par cisage de la roche sont de composition dacitique, c’est-à-dire qu’ils contiennent du quartz combiné à d’autres minéraux. Celui de Lessines est particulier car il présente une foliation qui rend de fines strates visibles à l’œil nu. La porphyroïde de Fauquez, elle, est assimilée aux laves et ignimbrites dacitiques. L’emplacement des exploitations de ces

roches correspond à des toits du complexe géologique volcanique où celui-ci vient effleurer la surface du sol.

Alors que l’exploitation des roches dans la région de l’Escaut est toujours actuelle, il ne reste que les vestiges qui rappellent l’ampleur de l’activité minière belge concentrée dans le bassin de la Meuse pour extraire les minerais métalliques, la barite et la fluorite.⁵⁶

Un phénomène géologique spécifique à la Belgique, car les formations qui sont à l’origine de celui-ci sont présentes en nombre dans le pays, est le phénomène karstique.⁵⁷ Il se manifeste dans les sols composés de calcaires massifs dévonien et carbonifères qui, sous la pression d’un climat froid et humide, se désagrègent pour former différentes structures souterraines : méandres sous les zones d’infiltration dans les nappes aquifères, des chantoirs qui sont des crevasses dans lesquelles se déversent un cours d’eau, ou encore des cavités qui résultent de l’accumulation d’éboulement répétés et dont résulte une infiltration diffuse.⁵⁸ Ce dernier type est rare mais est très présent dans la région du Tournaisis, dont le district de Kain est identifié comme étant l’épicentre de cette activité karstique. En 1985, les Annales de la Société Géologique de Belgique recensent une centaine de “puits naturels”, autrement appelés “dolines d’effondrement” dans la région, et principalement à proximité de l’Escaut.⁵⁹ Il affecte l’aménagement territorial car les aires qui sont soumises aux dynamiques de ce processus présentent des risques d’instabilité des sols.

52 DUPUIS Christian, ROBASYNSKI Francis. Belgique. Guides géologiques régionaux. Paris: Masson, 1983. p. 156.

53 DUPUIS Christian, ROBASYNSKI Francis. Belgique. Guides géologiques régionaux. Paris: Masson, 1983. p. 157.

54 DUPUIS Christian, ROBASYNSKI Francis. Belgique. Guides géologiques régionaux. Paris: Masson, 1983. p. 167.

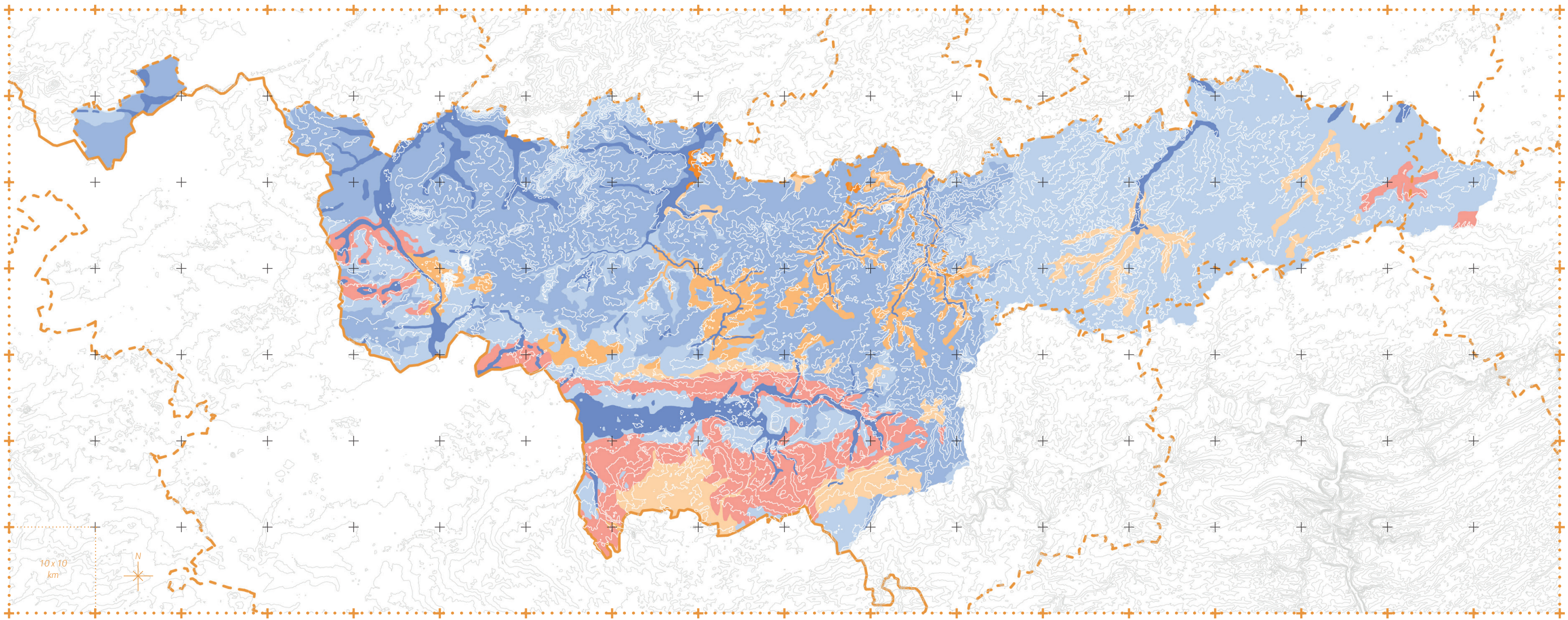
55 DUPUIS Christian, ROBASYNSKI Francis. Belgique. Guides géologiques régionaux. Paris: Masson, 1983. pp. 171-173.

56 DUPUIS Christian, ROBASYNSKI Francis. Belgique. Guides géologiques régionaux. Paris: Masson, 1983. p. 176.

57 DUPUIS Christian, ROBASYNSKI Francis. Belgique. Guides géologiques régionaux. Paris: Masson, 1983. p. 51.

58 DUPUIS Christian, ROBASYNSKI Francis. Belgique. Guides géologiques régionaux. Paris: Masson, 1983. p. 52.

59 DELATTRE Nathalie. “Les puits naturels du Tournaisis. Etude de leur localisation et contribution à l’étude de leur genèse”. Dans Annales de la Société Géologique de Belgique. Tome 108. Publié en 1985. pp. 117-123. [Consulté le 23 décembre 2023] <https://popups.uliege.be/0037-9395/index.php?id=2728&file=1&pid=2725>



Cartographie 2 / PAYSAGE ET GÉOLOGIE
Composition du sous-sol de la plaine de Wallonie occidentale

CÉNOZOÏQUE
Quaternaire
Alluvions récentes

Tertiaire
Argiles
Sables

MÉSOZOÏQUE
Craies et marnes

PALÉOZOÏQUE
Porphyres
Calcaires
Grès, psammites, quartzites, schistes

Frontières nationales
Frontières régionales
Courbes de topographie / 20 m

Paysage et hydrologie

L’hydrologie se présente comme une des composantes qui permet de comprendre la trilogie du socle du paysage. Un traçage historique de ses transformations permet de comprendre la manière dont les cours d’eau qui dessinent les paysages sont à l’origine des plaines actuelles. Dans le cadre de notre recherche, le choix du périmètre du bassin hydrographique de l’Escaut justifie également la rédaction de ce sous-chapitre afin de saisir la formation du paysage qui nous occupe. Toutes les références historiques qui suivent sont sélectionnées dans le guide de la Géomorphologie de la Belgique publié en hommage au professeur Paul Macar de l’Université de Liège dans les années 1970.

Dans un premier temps, l’axe Est-Ouest de l’Escaut s’est développé à la suite d’érosions durant les périodes froides. Jusqu’à la dernière glaciation, le système hydrographique de l’Escaut et de ses affluents atteignait la mer grâce à un chenal qui débouchait au Nord de ce qui est aujourd’hui la ville de Gand.⁶⁰ La vallée flamande est le résultat de l’excavation progressive de ce chenal, jusqu’à dévier l’Escaut dont le seul exutoire est aujourd’hui la trouée de Hoboken.

“Schématiquement, on peut caractériser l’allure du réseau de l’Escaut par les traits suivants : une série de rivières, sensiblement équidistantes les unes par rapport aux autres, s’écoulent parallèlement dans la direction NNE ; ce sont, d’O en E, : la Lys, l’Escaut d’Audenarde, la Dendre, la Senne, la Dyle, la Gette et la Herck supérieure. Ces rivières sub-parallèles débouchent dans un sillon E-O où se retrouvent l’Escaut de Termonde, le Ruppel, la Dyle et le Démer. C’est ensuite l’Escaut d’Anvers qui, s’insinuant entre la cuesta de Boom et la cuesta du Pays de Waes, rejette dans la Mer du Nord les eaux de ce bassin de 22.000 km².”⁶¹

Lors du pré-quatenaire, l’association de réseaux de rivières est réalisée en fonction du retrait des mers successives. Diverses discussions sont menées autour de la forme du réseau

⁶⁰ MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. p. 29.*

⁶¹ MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. p. 43.*

de rivières parallèles : il semble être la conséquence du retrait de mers tertiaires. En effet, le sens d'écoulement général des cours d'eau est donné dès le retrait de la mer diestienne, mais leur position actuelle précise est donnée plus tardivement par le creusement des roches. Notons qu'il n'existerait pas de réseau primitif car celui qui est observé correspond à l'actuelle répartition des principaux cours d'eau sur le territoire de la plaine. Les collines de Flandre sont également identifiées comme étant des vestiges de la ligne de rive de la mer diestienne, où des réseaux fluviaux débouchaient précédemment. Parmi eux, on nomme sans difficulté la Haute Lys et le Haut Escaut, le cours supérieur de la Dendre et de la Senne, ainsi que la Dyle et la Gette. Les sources de ces rivières étant plus hautes en altitude à l'époque, les deux dernières recevaient alors encore les affluents du bassin de la Meuse grâce à des liaisons secondaires aujourd'hui disparues.

Jusqu'au Mindel, le territoire connaît une période glaciaire à l'origine d'une incision suivie d'une aggravation fluvio-glaciaire des cours d'eau. Ceci cause l'apparition de terrasses de flanc de vallées et non plus sur le plateau. A partir de ce moment, la Lys et l'Escaut trouvent leur place actuelle. Néanmoins, la vallée de la Haine est une exception dans cette évolution des rivières belges. En effet, le sillon fluvial de ce cours d'eau serait plus récent que ce que les études ont montré car la région est soumise à l'influence de mouvements tectoniques particulièrement actifs, désignés en tant que "synclinal houiller du Bassin de Mons".⁶² Lors du Pléistocène, un évènement important se produit avec la formation du sillon Est-Ouest représenté par l'Escaut de Termonde, le Rupel, la Dyle et le Démer. Celui-ci devient la "grande gouttière d'évacuation de toutes les eaux du nord de la Belgique."⁶³

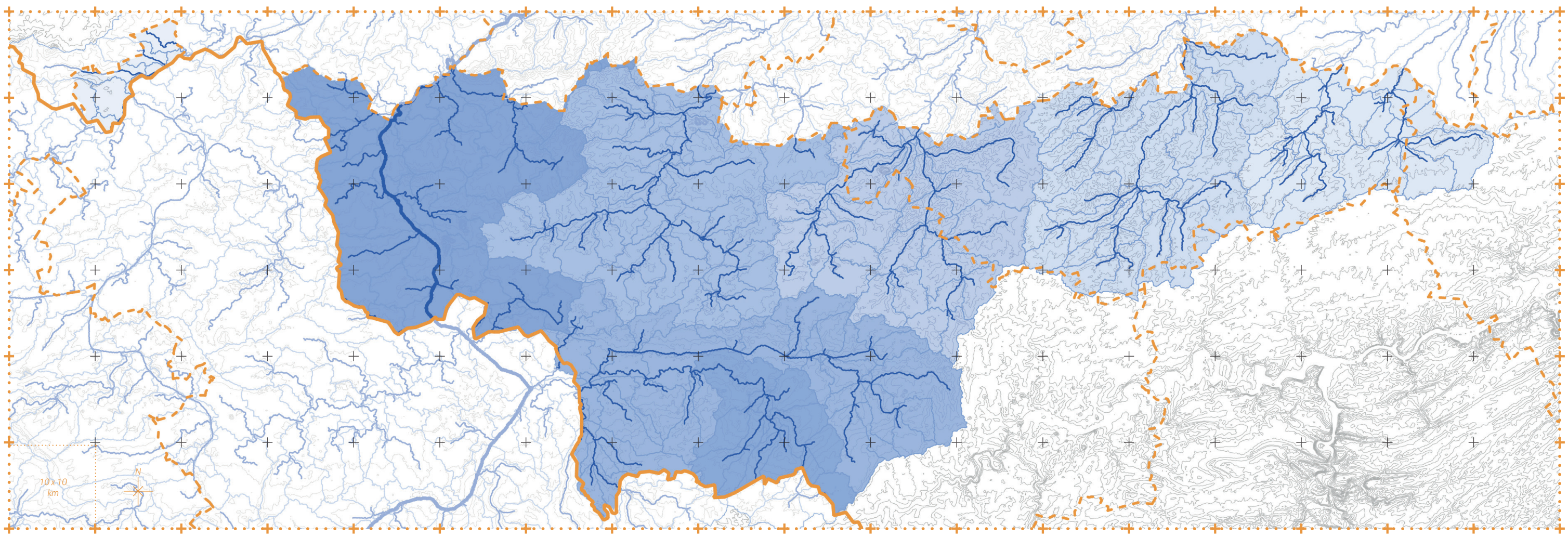
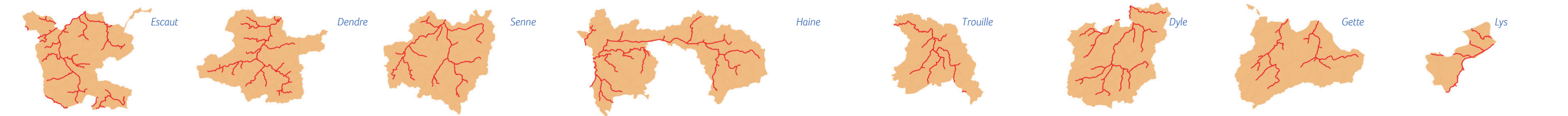
En conséquence, les formes douces liées à l'hydrologie spécifique à la partie wallonne du bassin hydrographique de l'Escaut peuvent être classées de manière dichotomique. Premièrement, on retrouve les plaines alluviales qui se sont formées par la sédimentation de matériaux

⁶² Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers" Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 102. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

⁶³ MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar*. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. p. 47.

fluviatiles et éoliens. En effet, "la plupart des alluvions holocène se sont déposés seulement depuis le bas Moyen-Age. Une grande quantité de sédiments fins, surtout des limons sablonneux, trouvent leur origine dans l'utilisation agricole des sols qui a commencé à cette époque."⁶⁴ Deuxièmement, les terrasses se forment sur les hauts niveaux entre 100 et 180 mètres d'altitude et ont donné naissance aux collines de Flandre et leurs environs. Pour rappel, l'origine de leur élévation est la présence du cordon littoral de la mer diestienne transformé plus tard en relief.

⁶⁴ MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar*. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. p. 51.



Cartographie 3 / PAYSAGE ET HYDROLOGIE

Irrigation de la plaine de Wallonie occidentale par le maillage dense de l'Escaut et ses affluents

- Escaut
- Principaux affluents de l'Escaut
- Surfaces des bassins versants
- Frontières nationales
- Frontières régionales
- Courbes de topographie / 20 m

Paysage et topographie

La topographie est définie, selon l'étymologie du mot, comme l'art du dessin de la terre.⁶⁵ L'apparition de cette technique scientifique rencontre les premières volontés de représentation d'un espace complexe c'est-à-dire, une propriété, un territoire, un pays, sur une surface plane qui est celle d'une carte. Malgré la complexité entraînée par la forme de la Terre qui demande un recours à la géodésie, cette pratique cartographique est aujourd'hui maîtrisée. On s'attèle alors également à des descriptions textuelles et imagées des pentes, des plateaux, des plaines, des vallées et de toutes les figures qui offrent un relief particulier à un lieu. Ce relief est toujours une conséquence directe de la géomorphologie et de l'activité des sols, mais aussi des incidences des entreprises humaines sur ce sol. Si le paysage renvoie au regard, le relief est un élément fort qui détermine sa compréhension.

Dans le cadre de notre étude, la situation topographique est la suivante : le relief du bassin hydrographique de l'Escaut est peu accidenté, les points d'altitude les plus élevés n'atteignant que 200 mètres au-dessus du niveau de la mer.⁶⁶ Entre bas-plateaux et plaines développés en structure horizontale, les profils de l'Escaut et des rivières sont relativement peu encaissés. Les seules exceptions dans cette vallée plane résident au niveau des collines résiduelles qui forment le groupement des monts des Flandres qui culminent au-delà de 130 mètres d'altitude.⁶⁷ Parmi ceux situés en Wallonie, on peut citer le Mont Saint-Aubert, le Mont de l'Enclus, ainsi que les cinq monts à proximité de la ville de Comines, les collines du Pottelberg, de Saint-Sauveur et de Montroeuil-au-Bois. Ces buttes qui se lisent aisément dans le paysage sont les témoins d'une

⁶⁵ MERLIN Pierre. *La topographie*. Paris: Presses Universitaires de France, coll. "Que sais-je ? Le point des connaissances actuelles," 2^e édition mise à jour, 1974. pp. 5-7.

⁶⁶ SEVRIN Robert. "Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l'Escaut". Dans *Annales de Géographie*. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 316. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

⁶⁷ Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers". Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 30. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

grande nappe sédimentaire qui recouvrait le pays durant la période tertiaire.⁶⁸ Ainsi, le Pays des Collines est perçu comme une particularité dans un paysage majoritairement plat. Le massif du Brabant a également peu de conséquences sur le relief car les roches affleurent peu la surface des vallées. Dans la région de la Dyle, on note tout de même quelques différences de relief de quelques mètres, et perçues à l'échelle humaine, qui témoignent de la présence d'anciens méandres de la rivière qui fut corrigée et centralisée.⁶⁹

A partir de cette structure d'origine, l'évolution du relief de la Wallonie occidentale connaît différentes transformations au cours de l'Holocène estimé à partir de 10.000 ans ACN. Avec un réchauffement progressif du climat, la modification majeure de la morphologie du pays au cours de cette ère survient après la mise en culture des sols. Ceux-ci se retrouvent privés de leur couvert végétal protecteur et car les litières forestières sont brûlées ou déchirées pour agrandir les surfaces de culture. Avant ce défrichement massif, le ruissellement était très peu actif, les sols étaient capables d'absorber les eaux de pluie. Dès lors, les ravins des fonds des plaines alluviales sont remblayés de sédiments limoneux et le ruissellement diffus décape le sol, sans qu'apparaissent des rigoles d'érosion.⁷⁰

*“La mise en culture a perturbé considérablement l'évolution du relief : les versants défrichés et mis en culture sont vigoureusement érodés ; suite à cette érosion accélérée, des sédiments limoneux s'accumulent au bas des pentes, colmatent les ravins et recouvrent les plaines alluviales. Des formes nouvelles apparaissent. Elles sont liées aux façons culturales (rideaux et ackerbergs) et à la circulation des hommes et des bêtes (chemins creux et terrassettes).”*⁷¹

Afin d'appriivoiser ce territoire de la plaine wallonne, diverses formes sont apparues

68 MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar*. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. pp. 107-113.

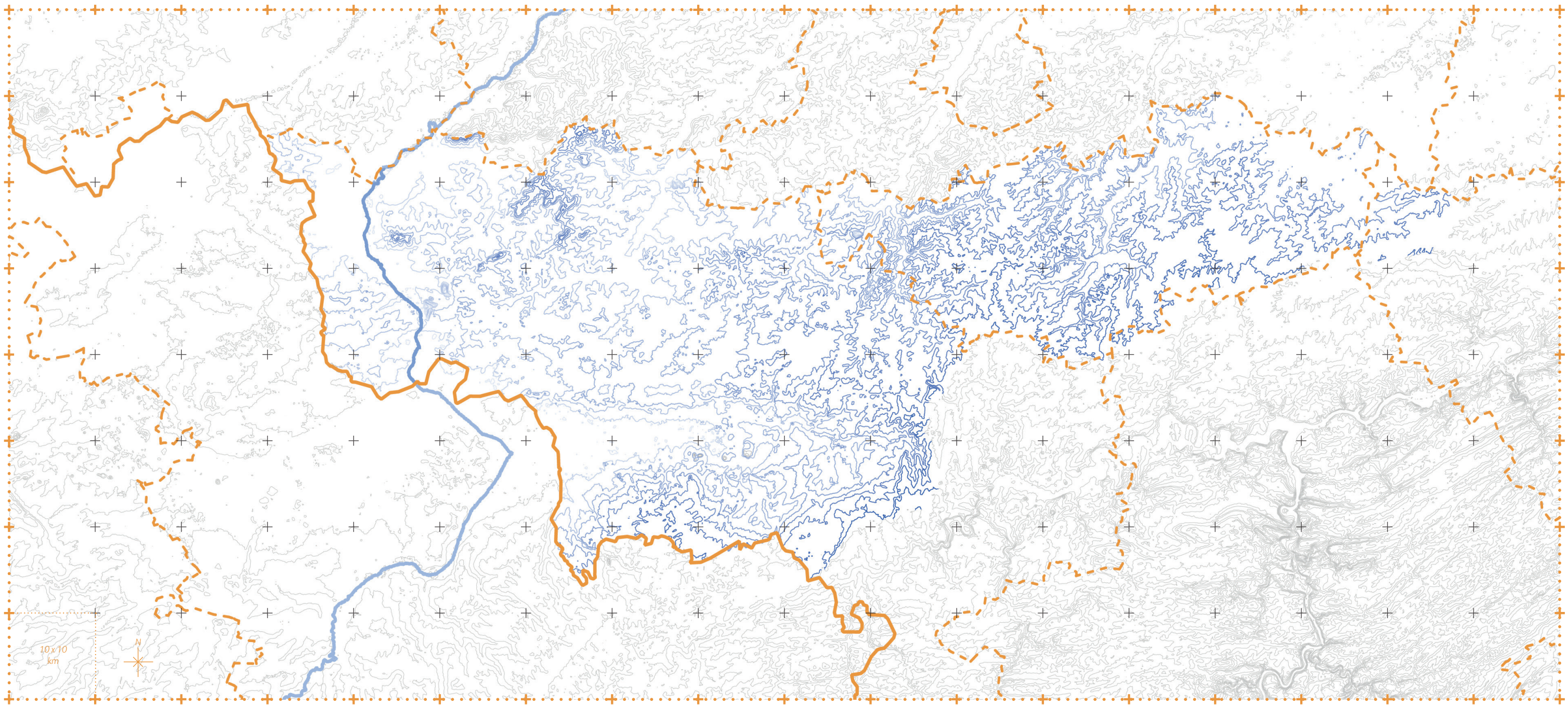
69 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l'Escaut”. Dans *Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique*. Tome 95, n° 529, 1986. p. 136. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

70 MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar*. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. pp. 159-168.

71 MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar*. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. p. 162.

avec l'occupation humaine, dont les plus visibles encore aujourd'hui sont les chemins creux et les rideaux. La publication à propos de la Géomorphologie de la Belgique du Laboratoire de géologie et de géographie physique de l'Université de Liège définit cinq formes anthropiques associées à un héritage de la période avant la Révolution industrielle et qui sont toujours produites actuellement selon les régions.⁷² Tout d'abord, les chemins creux sont des portions de voies de communication rurales, étroites et encaissées dans les versants. Ils sont limités par des parois redressées qui leur donnent des allures de tranchées de 5 à 10 mètres de profondeur. Deuxièmement, les rideaux sont des talus abrupts surmontés d'un replat qui les raccordent à la partie supérieure des versants par une pente douce. Ensuite, les ackerbergs ou crêtes de labour désignent les relèvements du profil longitudinal du champ à ses deux bouts. Il peut exister une différence de dénivellation jusqu'à 80 centimètres par rapport au centre du champ. De plus, on retrouve dans le paysage des terrasses dues au bétail qui, sur le même principe que les rideaux, se trouvent uniquement sur les pentes supérieures à 40% et sont plus minces que ces derniers. Enfin, les biez creusés pour l'irrigation des prairies sont des chéneaux qui dérivent l'eau des ruisseaux et acheminent celle-ci avec la pente la plus faible vers le haut des versants. Larges d'environ 1 mètre et profonds, en général, d'une trentaine de centimètres, les biez ont des longueurs variables qui peuvent largement dépasser 1 kilomètre.

72 MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar*. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976. pp. 166-168.



Cartographie 4 / PAYSAGE ET TOPOGRAPHIE
Relief de la partie wallonne du bassin hydrographique de l'Escaut.

- | | |
|---|---|
|  Courbes de topographie / 20 m |  Frontières régionales |
|  Escaut |  Frontières nationales |



Partie 02

POUR UN PAYSAGE BANAL

La deuxième partie du plaidoyer insiste sur la nécessité de nommer les territoires ordinaires dont la Wallonie occidentale est un exemple de choix. Le paysage de plaine est un paysage anthropisé. Les outils et conventions qui permettent de déchiffrer les tendances à agir sur ces paysages sont analysés. Pour assumer l'existence d'un paysage qui est le résultat d'un palimpseste culturel et économique, les interactions entre espace territorial et décisions humaines sont décrites selon 5 grands thèmes qui dessinent les éléments de la mosaïque du paysage.

Partie 02

POUR UN PAYSAGE BANAL

LA NÉCESSITÉ DE NOMMER LE TERRITOIRE ORDINAIRE

*“C’est depuis la seconde moitié du XIXè, que les changements se sont surtout accélérés et ont profondément affecté, et même rasé, les paysages. Aujourd’hui, les structures paysagères anciennes n’existent quasi plus que par des fragments isolés, dépourvus d’un contexte géographique et structurel et par conséquent de moins en moins fonctionnels et perdant leur identité. Ainsi, les paysages traditionnels évoquent les qualités et les valeurs des paysages comme patrimoine naturel et culturel important.”*⁷³

Avec l’accélération des diverses mutations au siècle précédent, qui n’ont fait que s’intensifier au cours des dernières décennies, les transformations du territoire ne sont plus assez progressives pour être assimilées par tout un chacun. La correspondance entre idéaux, projections, et réalités physiques n’est plus un fait, ce qui amène les individus à éprouver une difficulté de reconnaissance de l’environnement qui nous entoure. Les espaces deviennent alors illisibles et donc déplaisants. En 1996, la Cellule Etat de l’Environnement Wallon, Direction Générale des Ressources Naturelles et de l’Environnement DGRNE souligne dans son rapport que “l’identité des paysages souffre de l’affaiblissement des logiques d’orientation dans l’espace et dans le temps; leur diversité conduit à l’incohérence et non plus à l’harmonie.”⁷⁴ Ceci est particulièrement vrai dans la partie occidentale de la Wallonie qui est d’une qualité ordinaire. En effet, elle n’offre pas les reliefs marqués de la vallée de la Meuse encore aujourd’hui admirée et son territoire de plaine est soumis globalement à une saturation par le bâti, ce qui la rend ni vraiment rurale, ni vraiment urbaine. Le territoire a un aspect chaotique nouveau, il est “innommable” comme le décrirait l’urbaniste Jean-Michel Roux.⁷⁵ Il n’est pas identifiable.

Rappelons que cette crise de la lisibilité du paysage n’est pas le fruit unique d’une perte de sens d’un espace physique, elle est principalement la traduction d’une incompréhension de

Fig. 7/
Vue aérienne du bas-plateau
brabançon.

© DECLERCQ Emérence.
Photographies personnelles, 14
septembre 2023.

⁷³ ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans EchoGéo. N°15, La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest. Publié le 11 avril 2011. p. 3. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

⁷⁴ Ministère de la Région wallonne. “Etat de l’environnement wallon 1996. Paysage.” Jambes: Ministère de la Région wallonne. Direction générale des ressources naturelles et de l’environnement DGRNE, 1996. p. 87.

⁷⁵ ROUX Jean-Michel. “Un territoire innommable.” Dans Poïesis Architecture. Arts, sciences et philosophie. Urbanité, ruralité. Paris: Editions Poïesis, n°6, 2013.

la métamorphose de la société relativement récente que l'activité humaine a façonnée.

“Selon Augustin Berque, en effet, ce que nous appelons paysage doit être compris comme le produit d'une relation “trajective” entre l'espace physique et sa représentation, le premier déterminant la seconde, qui fait retour sur le premier en l'aménageant conformément à elle, à tel point que l'espace géographique et sa représentation ne sont que les pôles théoriques d'une relation dynamique constante qui est le véritable tissu de la réalité.”⁷⁶

La partie wallonne du bassin hydrographique de l'Escaut s'est transformée en un territoire de l'urbanisation diffusé, comme c'est le cas dans de nombreuses plaines d'Europe. Il faut renverser cette vision limitante et reconnaître que cette région dispose aussi de composantes qui font que son paysage peut être individualisé et reconnu. Il devient nécessaire de nommer le territoire afin de lui rendre son identité, au-delà de sa condition bâtie. Pour ce faire, “la valeur de spécificité est une réponse au lissage des modes de vie sous l'effet d'une culture mondialisée qui tend à normaliser, « banaliser » les paysages. En réaction, l'action paysagère est souvent envisagée comme un moyen pour faire valoir la singularité d'un territoire [...]”⁷⁷ Le paysage est intrinsèquement politique, il témoigne d'un rapport entre la présence humaine et les espaces existants. Cette idée de relation paysagère et de compréhension de l'identité d'un lieu est explorée par l'artiste Mishka Henner dans la série photographique Dutch Landscapes [fig. 8].⁷⁸ Alors que l'invasion d'images satellites en libre accès permet d'avoir une vision globale des activités humaines, la confidentialité ou la saturation de certaines zones, comme les espaces ouverts ou les espaces exploités, pose problème dans la lecture des territoires.

Cristallisant les intérêts pour la définition des paysages en tant que partie de la réponse à la crise que subissent nos bassins de vie, le Conseil de l'Europe instrumentalise la dimension



Fig. 8/

Fig. 8/
Montages sur orthophotographies.

© HENNER Mishka. Dutch Landscapes. 2011. [Consulté le 16 mai 2024] <https://mishkahenner.com/dutch-landscapes>

⁷⁶ DELBAERE Denis. “Introduction. La plaine est une question”. Dans Cahiers thématiques. Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l'homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2017. p. 8.

⁷⁷ DAVODEAU Hervé. “Le “socle”, matériau du projet de paysage”. Dans Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace. N°1, Critique de paysage et du projet. Publié le 30 décembre 2008. [Consulté le 26 décembre 2023] <https://journals.openedition.org/paysage/30117>

⁷⁸ HENNER Mishka. Dutch Landscapes. 2011. [Consulté le 16 mai 2024] <https://mishkahenner.com/dutch-landscapes>

paysagère en l’an 2000 par la publication de sa Convention sur le paysage. Au travers de celle-ci, le Conseil reconnaît la valeur culturelle, environnementale, naturelle, patrimoniale, sociale autant des paysages remarquables, que des paysages ordinaires ou dégradés.⁷⁹ La convention souligne même que le paysage participe à l’essor des sociétés humaines ainsi qu’à l’affirmation de l’identité et de la richesse de l’Europe. Ces affirmations mettent une nouvelle fois en exergue l’importance de la relation entre espace physique et imaginaire du territoire que représentent la notion de paysage. Dans une attitude de projet, le territoire est sémantisé pour porter une vision en répondant à des enjeux. Ainsi, comme le rappelle l’historien André Corboz, “ le territoire est sémantisé. Il est ‘discourable’. Il porte un nom. Des projections de toute nature s’attachent à lui, qui le transforment en sujet”⁸⁰ pour la création du projet de territoire.

Cette importance de la reconnaissance permettrait de créer une vision qui réconcilie la société avec le paysage incertain. Une nouvelle approche de l’identité de nos territoires doit nous pousser à travailler avec la condition d’incertitude, interprétée non pas comme un manque de clarté mais comme une indétermination concernant les développements futurs et une incapacité de leur donner forme définitive. Au cours du siècle précédent, l’urbaniste et architecte américain Kevin Lynch plaidait déjà pour une image ouverte de l’environnement, supposant que ce dernier repose sur trois composantes qui sont l’identité, la structure et la signification.⁸¹

“L’observateur doit d’ailleurs jouer un rôle actif dans l’organisation de son monde, jouer un rôle créateur dans la construction de son image. Il doit pouvoir modifier cette image à mesure qu’évoluent ses propres besoins. Un environnement organisé jusque dans le moindre détail peut inhiber toute possibilité de nouvelles structurations. Un paysage dont chaque pierre raconte une histoire peut rendre difficile la création de nouvelles histoires. Bien que nous n’en soyons pas menacés dans le présent chaos urbain, ces observations montrent que ce que nous recherchons n’est nullement un ordre définitif, mais

79 Conseil de l’Europe. “Convention du Conseil de l’Europe sur le paysage”. Florence, *Série des traités européens*, n°176, Florence, 20 octobre 2000. [Consulté le 22 octobre 2023] <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=176>

80 CORBOZ André. MAROT Sébastien. Le territoire comme palimpseste et autres essais. Besançon: Les Editions de l’Imprimeur, 2001. pp. 14-35.

81 CHOAY Françoise. “Kevin Lynch. Structure de la perception urbaine”. Dans *L’urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris: Editions du Seuil 1965, éditions Points, coll. “Points Essais”, 2014. p. 389

*un ordre ouvert, susceptible de développement indéfini.”*⁸²

A la suite de la diffusion de la Convention sur le paysage, le Conseil de l’Europe impose aux différentes entités chargées de l’aménagement du territoire de se munir d’outils d’identification de leurs paysages. En Belgique, les régions ont obtenu leur autonomie en ce qui concerne le territoire en 1980.⁸³ Ceci implique que la reconnaissance des paysages du bassin hydrographique de l’Escaut se fait selon des politiques différentes en Région wallonne et en Région flamande. Alors qu’en Flandre, les Atlas cherchent à identifier un héritage de paysages traditionnels, la conception du paysage en Wallonie se dirige plutôt vers la compréhension d’un environnement perçu, actuel et dynamique.⁸⁴ De cette entreprise s’ensuit la réalisation encore en cours des 13 Atlas des paysages de Wallonie, concrétisation de la Convention européenne sur le paysage.⁸⁵ Ces 13 publications recouvrent les 13 ensembles paysagers de Wallonie qui ont été définis après le traitement de quatre sources de données numériques que sont les données CORINE Land Cover, la carte d’association des sols, le modèle d’altitude numérique ainsi que les images satellites, et leur exploration selon 18 variables [fig. 9].⁸⁶

Dans le cadre de notre recherche sur la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut, les Atlas de 3 ensembles paysagers seront analysés. Il s’agit de l’Atlas de la plaine et du bas-plateau hennuyers (2 269 km², 53 communes, dont 22 dans leur totalité, 480 000 habitants

Fig. 9/
Aires paysagères de la Belgique définies par les Atlas du paysage.

© DECONINCK Mireille, GODART Marie-Françoise, PONS Thaïs. “Les atlas des paysages de Wallonie. L’exemple d’une approche multidisciplinaire du territoire intégrant un volet sociologique”. Dans *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace*. N°8, Les concepteurs de jardins et de parcs japonais. Publié le 7 juillet 2012. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/paysage/15228>

82 CHOAY Françoise. “Kevin Lynch. Structure de la perception urbaine”. Dans *L’urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris: Editions du Seuil 1965, éditions Points, coll. “Points Essais”, 2014. p. 389

83 ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans *EchoGéo*. N°15, La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest. Publié le 11 avril 2011. p. 5. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

84 ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans *EchoGéo*. N°15, La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest. Publié le 11 avril 2011. p. 6. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

85 DECONINCK Mireille, GODART Marie-Françoise, PONS Thaïs. “Les atlas des paysages de Wallonie. L’exemple d’une approche multidisciplinaire du territoire intégrant un volet sociologique”. Dans *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace*. N°8, Les concepteurs de jardins et de parcs japonais. Publié le 7 juillet 2012. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/paysage/15228>

86 ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans *EchoGéo*. N°15, La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest. Publié le 11 avril 2011. p. 7. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

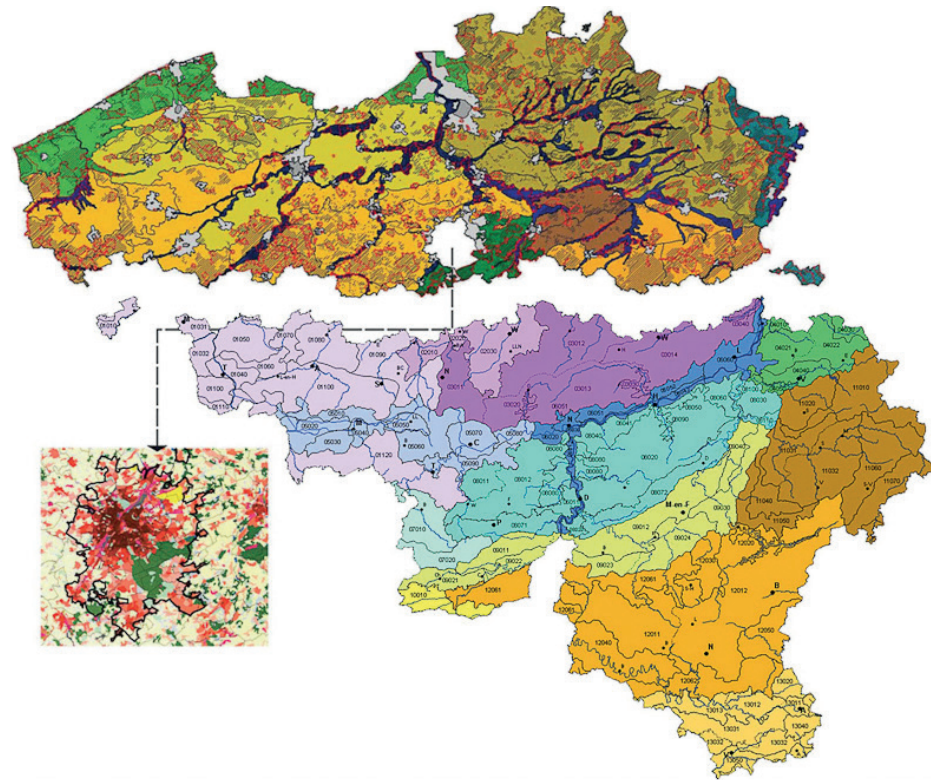


Fig. 9/

en 2017)⁸⁷, celui des plateaux brabançon et hesbignon en partie (1 1789 km², 55 communes dont 27 dans leur totalité, 330 000 habitants en 2007)⁸⁸, et celui consacré à la région de la Haine et Sambre (941 km², 44 communes, dont 10 dans leur totalité, 810 000 habitants en 2007)⁸⁹. Le dernier Atlas qui entre dans le périmètre de recherche, celui dédié aux vallonnements brabançons, est encore en cours de rédaction.

⁸⁷ Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers." Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

⁸⁸ Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 2. Les Plateaux brabançon et hesbignon." Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

⁸⁹ Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre." Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

L'ÉVOLUTION DE LA PLAINE DE WALLONIE OCCIDENTALE

Le récit du territoire est une étape clé afin de rendre lisible le paysage dans ses multiples couches qui seront par la suite mobilisables selon les intérêts présents. Cette lecture d'un espace comme un palimpseste est mise en avant par la théorie de l'historien suisse André Corboz et est reprise sous d'autres termes par de multiples auteurs, comme le paysagiste Bernard Lassus et son "paysage mille-feuille". En effet, un territoire et sa perception actuelle est le résultat d'une longue transformation, plus ou moins lente selon les époques, et offrant un héritage dont les éléments sont plus ou moins reconnaissables aujourd'hui.

Différentes approches pour la lecture du territoire de Wallonie occidentale sont théoriquement connues. Il s'agit des lectures de cet espace comme un territoire de dispersion sous la loupe de la ville diffuse et de la métropole horizontale, comme un territoire irrigué pour la mise en place de projets suprarégionaux tels que celui de l'Eurométropole bleue, ou comme un territoire d'extraction afin de mettre en œuvre des projets au cœur des friches industrielles qui occupent le paysage. Ce qui est acquis, c'est que la condition de la plaine de Wallonie occidentale accueille une civilisation urbaine d'origine ancienne qui doit apprendre à coexister avec un monde rural en pleine mutation.⁹⁰ Là est le paradoxe de la modernité.

*"Après une dizaine de siècles de campagnes dominées d'abord uniquement par l'openfield, puis par le bocage dans certaines régions particulières, les grandes mutations de la production agricole associées à l'irruption des fonctions urbaines dans l'espace rural simplifient progressivement, depuis une cinquantaine d'années, la trame paysagère wallonne. Le patrimoine paysager ancien ne subsiste que comme une couche de fond, de moins en moins lisible et visible, d'une nouvelle campagne, profondément marquée par la vie de type urbain."*⁹¹

90 SEVRIN Robert. "Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l'Escaut". Dans Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 340. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

91 Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers". Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie. p. 27. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

Pendant longtemps, l'évolution de la plaine selon les différentes activités qu'elle héberge correspond à une logique de la répartition de ces activités historiques au travers du territoire, des altitudes élevées à la mer, comme elle est présentée dans le concept de la Valley Section mise au point par le sociologue écossais Patrick Geddes dans les années 1920.⁹² Ce concept, illustrant les relations entre diverses implantations et leur environnement et réinterprété notamment dans la logique moderniste d'aménagement des villes lors du VIIIème Congrès International d'Architecture Moderne CIAM, est aujourd'hui difficilement lisible dans les territoires des plaines qui sont témoins de mutations profondes. En effet, l'évolution des pratiques économiques, de la relation au sol et à la nature, ainsi qu'à l'affirmation de l'individualité a bouleversé les schémas classiques de la pratique urbanistique. Pour reprendre le champ lexical presque artistique que Richard Forman met en place afin de parler du territoire, le paysage est à son tour une grande mosaïque par la variété de ses composantes et des échelles [fig. 10].

"What causes a mosaic ? The land is always spatially heterogeneous (an uneven, non-random distribution of objects), that is, always has structure. [...] More specifically, three mechanisms create the pattern. Substrate heterogeneity, such as hills, wet spots, and different soil types, causes vegetation patchiness. Natural disturbance, including fire, tornado, and pest explosions, create heterogeneity. And human activity, such as plowing fields, cutting woodlots, and building roads, creates patches, corridors, boundaries, and mosaic patterns.

*Understanding heterogeneity is only a first step. A more general way to understand form is to relate it to movements and change. One may say that 'form is the diagram of force'. Form or structure, what we see today, was produced by flows yesterday. In addition, a linkage or feedback between structure and function is evident."*⁹³

Au travers de ce chapitre, cinq procédés d'actions anthropiques sur la mosaïque du paysage sont identifiés afin de comprendre la formation de la partie wallonne du bassin hydrographique de l'Escaut et la caractériser : la linéature, l'alternance, la saturation, la géoplastie et la ponctuation.

Fig. 10/
Le concept de territoire
mosaïque selon Richard TT
Forman.

© FORMAN Richard. Land
mosaic. The Ecology of Land-
scapes and Regions. Cambridge
University Press, 1995.

⁹² GIROT Christophe, TRUNIGER Fred. Landscape Vision Motion: Visual Thinking in Landscape Culture. Berlin: Jovis, coll. "Landscript 1", 2012. pp. 104-111.

⁹³ FORMAN Richard. Land mosaic. The Ecology of Landscapes and Regions. Cambridge University Press, 1995.

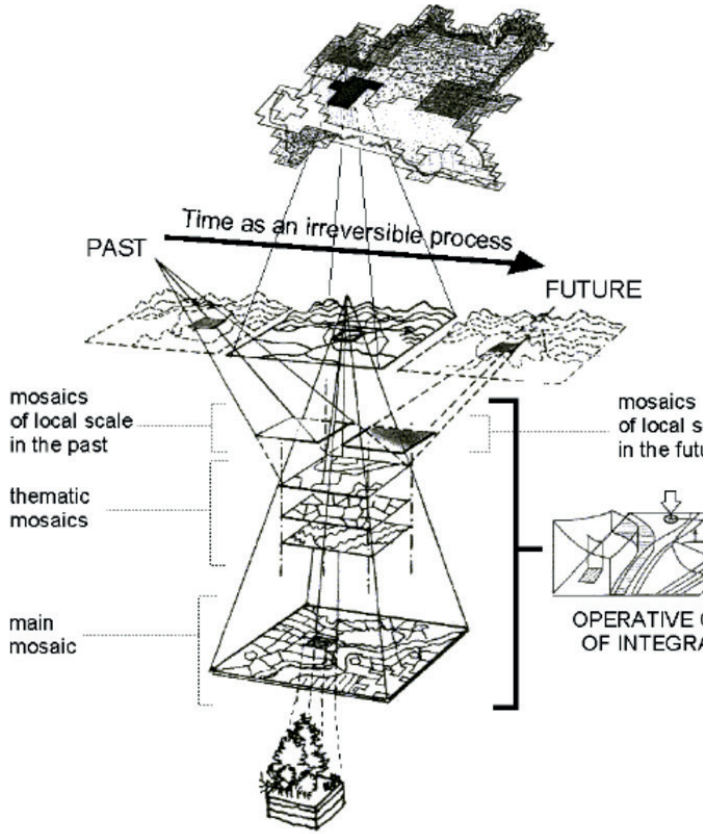


Fig. 10/

Paysage et linéature

Afin de connecter le territoire, le paysage est marqué au cours des siècles par des travaux de mise en œuvre d’infrastructures de transports. De diverses natures et destinées à des fonctions variées, du transport de marchandises au déplacement individuel ou collectif de la population, ces infrastructures ont comme point commun leur caractère linéaire, géométrique, qui s’impose à un paysage vivant en le quadrillant. En lisant la plaine de la Wallonie occidentale grâce au plan, l’ossature générée remplit la linéature de la carte : la présence de trames augmente. Celles-ci se composent des chemins de fer, du système routier et autoroutier, ainsi que des canaux artificiels édifiés pour compléter le réseau des voies navigables.

Dans un premier temps, la région connaît l’établissement d’un réseau dense de voies ferrées. En effet, la majorité des lignes du “grand” chemin de fer est réalisée avant les années 1870 et influence les paysages de la région.⁹⁴ Ces voies sont concentrées à l’époque dans le bassin de la Haine où les industries, dont le charbonnage du Grand Hornu, sont demandeuses du développement du rail pour le transport des matières premières. Cette entreprise gigantesque est rendue possible grâce au système de concession du sol instauré par l’Etat pour permettre aux développeurs de procéder à la construction de ces grandes lignes droites, et ce à travers un territoire rythmé par un parcellaire complexe et d’ordre de la propriété privée.

La prospérité des industries dès lors assurée, et la classe ouvrière souhaitant accéder à un meilleur cadre de vie en dehors de son travail dans les usines, un second système de chemins de fer est projeté en second plan. Il s’agit des vicinaux qui permettent, en proposant des arrêts très fréquents, le désenclavement de communes rurales même situées dans la périphérie. Ceux-ci participent grandement au phénomène de périurbanisation et à l’effet de la fragmentation de l’espace rural par la naissance de nouvelles agglomérations autour des gares locales. Les

chemin de fer vicinaux atteignent une longueur de 58 kilomètres en 1885 et de 4756 kilomètres en 1939, ce qui témoigne de l’importance de ce réseau qui perdurera durant quelques décennies.⁹⁵ L’établissement de ces lignes de manière presque isotrope dans les territoires industriels est facilité par la platitude du terrain de la Wallonie occidentale. Ainsi, “[...] le bassin de l’Escaut possède le réseau ferré le plus dense du pays, réseau que l’on compare volontiers à une toile d’araignée dont le centre est formé par le carrefour bruxellois, [...]”.⁹⁶

Dans les années 1980, l’électrification des voies du “grand” chemin de fer se généralise, jusqu’à l’extrême Ouest de la Wallonie. Au même moment, suite à l’instauration du Schéma Régional des transports collectifs, les services de desserte au niveau local sont redéfinis. La coordination avec la Société nationale des chemins de fer vicinaux SNCV est compliquée et les correspondances dans les gares sont difficilement assurées.⁹⁷ Ainsi, la fréquentation des chemins de fer vicinaux est petit à petit diminuée et le trafic ferroviaire prend le relais, avec comme gares de première importance celles de Braine-le-Comte, Mons et Saint-Ghislain, ainsi que Ath et Tournai. Aujourd’hui, si les vicinaux ne sont plus exploités, on peut encore les deviner dans le paysage grâce à “une levée de terre qui barre l’horizon de la campagne ou par le tracé plat et rectiligne d’un étroit chemin, parfois recyclé en extension du parcours du Réseau Autonome des Voies Lentes RAVeL ou en sentier forestier.”⁹⁸ Au niveau régional dès les années 1950, il est à noter également que le trafic ferroviaire des marchandises est moins souvent privilégié au profit du transport routier. D’anciennes voies de chemin de fer sont aujourd’hui devenues des friches.

94 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie. p. 83. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

95 ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans *EchoGéo*. N°15, La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest. Publié le 11 avril 2011. p. 5. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

96 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. Dans *Annales de Géographie*. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 329. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

97 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. Dans *Annales de Géographie*. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 329. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

98 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie. p. 21. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

Le recours collectif au chemin de fer pour le transport de marchandises ou les déplacements personnels justifie des projets de grande envergure liés à ce moyen de communication. Parmi eux, les viaducs d’Arbre et d’Antoing sont construits dans les années 1990 et marquent les paysages proches en créant une nouvelle linéarité stricte, détachée du sol. Quelques années plus tard, la ligne ferroviaire à grande vitesse permettant de relier Bruxelles aux capitales française et anglaise est construite en parallèle de la trajectoire de l’autoroute A8 à partir d’Enghien. Elle a engendré de nombreux remembrements des terres agricoles à proximité.⁹⁹ En certains endroits, cette ligne de trains à grande vitesse TGV modifie fortement le paysage à cause des artifices topographiques qu’elle demande de mettre en place, tels que des déblais et remblais plus ou moins conséquents selon les obstacles à franchir.

En parallèle, une autre typologie d’infrastructures est mise en place dans le paysage dès le XIXème siècle, car l’Etat belge poursuit l’entreprise hollandaise d’aménagement des voies navigables.¹⁰⁰ La modification des cours d’eau à débit faible s’accompagne du creusement de nombreux canaux afin de créer les connexions nécessaires au transport des marchandises par voies navigables.¹⁰¹ Ces canaux sont des éléments paysagers linéaires ou de faibles courbes avec un faible courant d’eau. On classe ces nouvelles voies en deux catégories. D’une part, ces canaux peuvent présenter une implantation discrète dans le territoire en raison du gabarit et tracé respectueux de la topographie existante. Celles-ci se trouvent en dehors des plaines, ont une sinuosité forte et sont ponctuées d’écluses de faible hauteur rapprochées. D’autre part, certains canaux ont un impact paysager plus important avec une modification du relief. Ils disposent d’une largeur de chenal plus importante et linéaire, de berges artificialisées, et on y rencontre moins d’écluses mais celles-ci sont beaucoup plus grandes. Parmi les nombreux canaux

99 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 66. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

100 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 19. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

101 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 68. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

construits en Wallonie, nombre d’entre eux ont connu des travaux d’élargissement ou ont été abandonnés au profit de nouveaux. Nous notons, selon les dates de construction, ces principaux canaux dans la région de la Wallonie occidentale :

- 1814 Canal Mons-Condé, disparu et remplacé par le Canal Pommeroeul-Condé.
- 1827-1960 Canal Pommeroeul-Antoing.
- 1832-1960 Ancien canal Charleroi-Bruxelles, remplacé par le Canal Charleroi-Bruxelles.
- 1843- Canal de l’Espierres.
- 1863-1913 Canal Ypres-Comines.
- 1868 Canal Blaton-Ath.
- 1917 Canal du Centre, équipé de l’ascenseur à bateau de Strépy-Thieu.
- 1964 Canal Nimy-Blaton-Péronnes.
- 1968 Canal Charleroi-Bruxelles, équipé du Plan incliné de Ronquières.
- 1980 Canal Pommeroeul-Condé.

Afin de suppléer ses réseaux de communication existants, la plaine de Wallonie occidentale encourage la formation d’un tissu routier à mailles larges, complété par un second qui dispose d’un maillage plus local en arrière-plan. Celui-ci se dessine sur de multiples tracés qui desservent la région depuis des siècles et marquent les paysages. En effet, “l’une des fonctions essentielles des villes du bassin de l’Escaut est celle de carrefour routier, fonction qui remonte pour la plupart d’entre elles au Moyen Age et pour certaines à l’époque gallo-romaine [...]”¹⁰²

Au milieu du XVIIIème siècle, le pouvoir autrichien en place décide de promouvoir la construction de larges routes rectilignes et bordées d’arbres, faites de pierres ou de pavés, afin de faciliter les liaisons par voie terrestre.¹⁰³ Pour un total d’environ trois milles kilomètres à tra-

102 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. Dans Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 328. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

103 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 19. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

vers la Wallonie, ces chaussées nommées “thérésiennes» définissent le tracé de nombreuses voies routières actuelles et accueillent une population obligée de s’installer hors des villes par manque de place. Ces routes sont accompagnées de rangées d’arbres géométriques, plantées sur leur long, ne sont pas anodines dans un contexte de défrichement massif et sont grandement appréciées par les pratiquants de ces routes. Durant le XXème siècle, les mentalités changent : ces mêmes alignements d’arbres le long des voies de communication sont souvent arrachés pour permettre l’élargissement des routes car ils sont perçus comme des obstacles potentiels pour la circulation.¹⁰⁴

Dans les années 1960, les routes nationales, départementales et provinciales sont améliorées grâce à la rectification des courbes trop fortes et par une augmentation toujours plus importante de leur largeur.¹⁰⁵ La période de l’après-guerre est témoin de la démocratisation de l’automobile et de la modernisation, en conséquence, du réseau routier et autoroutier qui permet aux villes de développer leur périphérie.¹⁰⁶ D’un point de vue paysager, ces deux éléments linéaires, quand ils sont pratiqués, se distinguent clairement : alors que le réseau local permet des regards sur les paysages alentours, les autoroutes sont construites sur des remblais ou en déblais et offrent moins de percées visuelles sur les environs car elles sont souvent bordées d’arbres. D’un point vue extérieur, ces interventions dominent un paysage principalement rural et créent parfois des écrans visuels pour les villages à proximité et forment des rubans bétonnés à travers les territoires. La structure du réseau autoroutier est dessinée dès les années 1970 avec la construction de l’autoroute Bruxelles-Paris E19, l’autoroute de Wallonie E42, celui de la région de la Haine A54 et les nombreux axes qui traversent la région d’Ouest en Est ou du Sud au Nord. Les connexions nationales et internationales s’imposent face au réseau local dense,

104 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 84. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

105 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. Dans Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 327. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

106 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 24. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

car elles permettent de relier rapidement les capitales, les métropoles régionales et les ports.¹⁰⁷

Ce droit de regard au fil du réseau routier local sera remis en question à cause de l’arrivée d’une autre étape importante dans la définition des paysages de la plaine de l’Escaut : la mise en place du Plan de secteur dans les années 1970-80 afin de réguler l’aménagement du territoire. Celui-ci encourage la construction d’habitations dans des parcelles sélectionnées en surépaisseur des voies de communication automobile. En conséquence, on assiste à “la généralisation de l’habitat linéaire réparti le long des voies d’accès aux noyaux bâtis, avec pour conséquence la constitution, en certains endroits, d’un front continu de maisons entre deux villages voisins, et donc la fermeture des paysages.”¹⁰⁸ Plus tardivement, la création de routes de contournement des centre-villes entraîne également des possibilités de nouvelles implantations de logements et activités en périphérie.

Prenant conscience de l’impact des autoroutes wallonnes sur le paysage, des dispositions légales sur l’évaluation des incidences sur l’environnement sont mises en place en 1991 et influencent les décisions prises pour leur construction.¹⁰⁹ L’autoroute A8, qui relie la région du Tournaisis à la capitale, est un exemple de constructions après l’instauration de cet outil administratif : l’intégration paysagère est favorisée par une prévision plus précises des déblais et remblais afin de les minimiser, par la création de tunnels couverts de végétation pour traverser le terrain vallonné du Pays des Collines, par la plantation intermittente d’arbres d’essences indigènes et diverses.

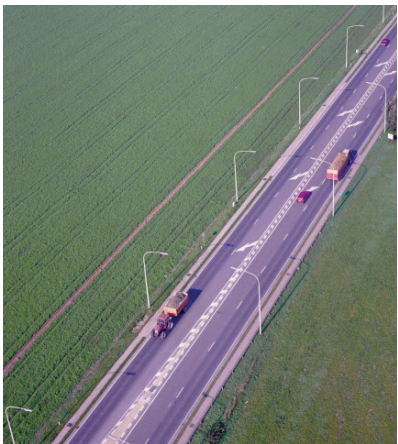
Planche de fig. 1/
Infrastructures de transports
Chemins de fer
Autoroutes
Canaux artificiels de transports
Structures paysagères
Vues aériennes.

© Service des Archives
régionales. Banque d’images
des Archives régionales de
Wallonie, 1995. [Consulté le
11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

107 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. Dans Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 327. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

108 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 24. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

109 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 92. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>



Paysage et alternance

La composition des sols riches de la plaine de l’Escaut est à l’origine d’une région particulièrement boisée. Le paysage du premier millénaire est principalement un paysage de forêt. Les défrichements intensifs interviennent à partir du XI^{ème} siècle “à l’initiative de la noblesse, du clergé et d’une population paysanne qui augmente grâce à un climat plus chaud et plus sec, favorable à la culture des céréales et à l’adoption progressive de techniques agraires permettant d’accroître la production tout en maintenant la fertilité des sols.”¹¹⁰ On pratique alors l’assolement triennal communautaire qui consiste en une rotation des cultures de céréales principalement, de pommes de terre ensuite. Lorsqu’une terre est en culture, deux autres sont réservées au pâturage du bétail afin que le sol ait le temps de se régénérer. “On garantit au troupeau villageois le droit de parcours sur l’ensemble des champs « vides » [...] en interdisant aux paysans de planter des haies. Cette pratique qui ne cessera qu’au XVIII^{ème} siècle [...] engendre les paysages ouverts (sans haie) qui caractérisent encore aujourd’hui la majorité des régions rurales de Wallonie.”¹¹¹

Une première extension considérable des terres cultivables survient au XIV^{ème} siècle, avant les grandes épidémies et les conséquences négatives du surpeuplement. Le paysage qui résulte de cette organisation de l’agriculture dans les campagnes est celui de l’openfield, traduit de l’anglais comme “champs ouverts”. A partir du XVI^{ème} siècle, à proximité des reliefs du Pays des Collines, on trouve aussi de petites prairies encloses par des haies. Les prairies permanentes, qui ne sont donc pas prises en compte dans l’assolement, se trouvent au fond des vallées humides, alors que les surfaces boisées occupent les terrains périphériques, les pentes trop fortes et les sols médiocres.

¹¹⁰ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 14. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹¹¹ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 14. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

Du Moyen-Age jusqu’aux années de l’indépendance belge, la forêt est fortement fréquentée : on y coupe ou récolte du bois, on y fabrique du charbon de bois, on y emmène aussi paître les bovins, chevaux et porcs.¹¹² Plus tardivement, pour l’exploitation du bois nécessaire aux constructions, elle subit d’intenses pressions et se transforme parfois en simple taillis au point que la repousse devient difficile en certains endroits. Plus spécifiquement, dans la vallée de la Haine, de grandes entreprises de déboisement et une réduction des surfaces de terres agricoles surviennent à cause de l’extension des industries au cours du XVIII^{ème} siècle. Elles se poursuivent au siècle suivant au profit de l’exploitation de la houille.¹¹³ Au même moment, à l’échelle régionale, “les besoins en bois évoluent, le charbon ayant remplacé le charbon de bois, alors que les industries et surtout les charbonnages nécessitent du bois d’œuvre. On assiste dès lors à une reconversion progressive du taillis vers la futaie ainsi qu’à un début de replantation.”¹¹⁴ De plus, une loi promulguée en 1847 impose la mise en valeur des surfaces collectives non cultivées.¹¹⁵ Ces incultes et terres sauvages sont mis à profit par la plantation forestière de feuillus et de résineux destinés à la production de bois pour la consolidation des galeries des mines de la région, ou pour les traverses de chemins de fer. “La plantation de grands blocs de résineux modifie les paysages. Tandis que les feuillus se transforment au rythme des saisons, la masse sombre des résineux présente un aspect constant et ferme le paysage autour de nombreux villages.”¹¹⁶

Les principales essences qui structurent le paysage de la plaine de l’Escaut sont le

¹¹² Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 15. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹¹³ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 64. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹¹⁴ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 19. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹¹⁵ ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans EchoGéo. N°15, La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest. Publié le 11 avril 2011. p. 3. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

¹¹⁶ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 22. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

saule blanc (*Salix alba* L.) dont la coupe régulière leur confère une silhouette d’arbre têtard, ainsi que le peuplier blanc (*Populus alba*), le peuplier tremble (*Populus tremula*) et le peuplier baumier (*Populus balsamifera* L.) souvent plantés en groupement dans les peupleraies qui composent près d’un quart des forêts de la région.¹¹⁷ Les saules têtards sont plantés en alignement et servent à cerner les parcelles, stabiliser les terres humides, créer des zones ombragées et sont aussi exploités pour leur bois. Les peupliers servent également à la production de bois. Ils délimitent les parcelles agricoles ou prairies, ou forment les peupleraies qui créent des masses boisées à travers le paysage.

Les progrès techniques dans toutes les branches de la société, amenés massivement à la suite de la Révolution industrielle, encouragent aussi la mécanisation du travail agricole. Après-guerre, la motorisation globale de l’agriculture engendre la croissance des rendements et des surfaces cultivées. La Communauté européenne met en place une Politique Agricole Commune (PAC) qui pousse les agriculteurs à intensifier leur production.¹¹⁸ Les conséquences de cette politique sont nombreuses : multiplication des excédents de production, pollution des sols et des eaux, modification de la structure des exploitations. La taille des parcelles augmente et les éléments boisés sont supprimés au maximum à travers le paysage pour faciliter l’utilisation des machines. En 1956, la loi sur le remembrement des biens ruraux est instaurée et encourage la fusion des parcelles, l’abattage des haies et alignements de saules têtards.¹¹⁹ En contrepartie, elle encourage au déploiement d’un meilleur drainage des terres et la praticité des chemins agricoles. Le remembrement des terres agricoles touche particulièrement la région brabançonne dont l’agriculture est l’activité principale en parallèle du logement. Le maillage et la trame du paysage évoluent.

117 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. pp. 44-45. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

118 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 23. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

119 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 23. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

Dès 1976, les autorités prenant conscience des effets néfastes de l’opération sur le paysage et la biodiversité, les remembrements se voient limités car ils doivent désormais être accompagnés d’un Plan d’évaluation des sites, qui limite par exemple l’arrache des haies.¹²⁰ En 1986, la végétation forestière est décrite par le géographe Robert Sevrin comme étant généralement limitée et discontinue. Parmi la diversité des plantations, la région du brabant wallon accueille toujours de nombreux peupliers sur les terres marécageuses et humides ainsi que des hêtres. Des surfaces boisées sont présentes sur les reliefs du Pays des Collines. La province du Hainaut est peuplée de bois et de forêts qui sont les vestiges de forêts importantes qui ont été défrichées lors des grandes actions des siècles précédents.¹²¹ Depuis le milieu des années 1990, afin d’encourager les plantations accueillant une biodiversité importante, des subventions sont dédiées à la plantation de haies denses d’au minimum 100 mètres et qui se composent d’essences indigènes.¹²² De cette manière, les haies qui avaient disparu deviennent à nouveau, timidement, des éléments du paysage.

Aujourd’hui, la plaine de Wallonie occidentale présente des paysages qui sont le résultat de ces alternances entre ouverture et fermeture du paysage par les masses boisées et par les structures végétales linéaires. Si la tendance n’est plus au défrichement, mais à l’implantation d’éléments qui peuvent être des refuges pour la faune et la flore locale, la région brabançonne et la grande majorité du Hainaut est composée de vastes openfields. La multiplication des prairies arborées est plutôt présente dans le nord de notre terrain d’étude, à proximité du Pays des Collines et dans la vallée de la Haine.¹²³ Au cœur de cette dernière, les bois sont principalement

120 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 25. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

121 SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. Dans Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique. Tome 95, n° 529, 1986. p. 318. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

122 Ministère de la Région wallonne. “Etat de l’environnement wallon 2000. L’environnement wallon à l’aube du XXI^e siècle. Approche évolutive.” Jambes: Ministère de la Région wallonne. Direction générale des ressources naturelles et de l’environnement, 2000. p. 239.

123 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 40. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

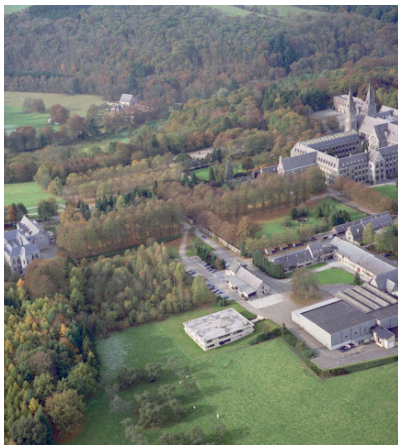
constitués de feuillus dont le feuillage évolue au fil des saisons, les forêts mixtes se complaisent sur les flancs des terrils et de nombreuses friches sont créent de manière spontanée suite à la fermeture de sites industriels dont l’activité s’est arrêtée. Les autres vallées voient leurs champs ouverts animées par différentes couleurs et textures selon les mois de l’année, en fonction des cultures. Un élément constant dans le paysage brabançon à noter également est la présence de vergers hautes tiges à proximité des centres historiques des villages. Les prairies de cette région sont toujours situées sur les pentes et les fonds de vallées qui rendent l’activité agricole mécanisée plus contraignante.

*Planche de fig. 2/
Agriculture
Exploitation des forêts
Ouverture et fermeture des
espaces ouverts
Structures paysagères
Vues aériennes.*

© Service des Archives
régionales. Banque d’images
des Archives régionales de
Wallonie, 1995. [Consulté le
11 juin 2024] [https://archives.
wallonie.be/](https://archives.wallonie.be/)

© Animaparc BE. 21 juin 2023.
[Consulté le 12 juin 2024]
[https://www.youtube.com/
watch?v=3G3iWoYukM4](https://www.youtube.com/watch?v=3G3iWoYukM4)

© Tony De Castro. 11 janvier
2021. [Consulté le 12 juin
2024] [https://www.youtube.
com/watch?v=VTVIpnDUk84](https://www.youtube.com/watch?v=VTVIpnDUk84)



Paysage et saturation

Le paysage de la Wallonie occidentale est un paysage saturé. L’accumulation particulièrement importante de diverses formes d’éléments bâtis dans son territoire est le fruit d’une transformation progressive des campagnes qui cèdent uniformément à l’apparition de noyaux et de rubans résidentiels, extension sans frein des villes. L’abolition des antagonismes villes-campagnes qui est maintenant acquise dans la pratique urbanistique contemporaine est discutée dans un chapitre précédent. La vocation de cette partie de l’énoncé est de mettre en exergue les mécanismes qui sont à l’origine de cet état de saturation et d’isotropie du bâti de la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut, et de souligner les impacts de ces structures sur le paysage. Avec un point de vue d’architectes, les écrits de Marcel Smets, Bruno De Meulder et plus récemment Bénédicte Grosjean traduisent de manière très précise le développement du bâti à travers la Flandres d’abord, le Brabant wallon ensuite. Ces ouvrages servent de référence pour la compréhension de ce phénomène qui s’applique aussi à la Wallonie occidentale et donc à la rédaction de ce chapitre.

En l’absence des problèmes typiques auxquels fait face une métropole traditionnelle, la Belgique n’a jamais institué une réelle politique de l’urbanisme qui inclut la planification des villes, le développement d’infrastructures d’établissements publics et des institutions administratives associées. Au contraire, une nouvelle forme d’urbanisation s’est développée partout, même dans les plus petits villages.¹²⁴ Nous examinerons le développement du tissu bâti à travers une démonstration chronologique.

L’implantation des agglomérations urbaines à partir du XII^{ème} siècle est accompagnée de l’essor de diverses formes d’artisanat comme la tannerie, la forge, la métallurgie, la poterie ou la fabrication textile.¹²⁵ Pour des raisons évidentes, les villes s’installent à proximité des cours

d’eau et des routes de commerce. A cette époque, elle se distingue de la campagne grâce à une enceinte qui contient la trilogie “noyau villageois, église, château (ou abbaye)”.¹²⁶ Dès le XVI^{ème} siècle dans la plaine de l’Escaut, les fermes se dispersent pour la surveillance du bétail et diverses activités en lisière de forêt pour faciliter son exploitation.¹²⁷ Autour des habitations paysannes, on trouve des enclos dans lesquels on cultive des légumes, des plantes diverses et des arbres fruitiers. Avec l’apport d’améliorations successives, l’habitat rural domine le paysage de la Wallonie occidentale jusqu’au XVIII^{ème} siècle.

Alors que l’indépendance de la Belgique se superpose à la première vague de la Révolution industrielle en Europe, le capitalisme crée des nouvelles typologies et activités aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Dès le XIX^{ème} siècle donc, l’industrie wallonne de la fabrication des textiles et produits manufacturés trouve sa place en ville, et le travail du fer et des métaux se fait dans les bassins charbonniers.¹²⁸ Les classes supérieures et la bourgeoisie s’installent en dehors mais à proximité de la ville, afin de fuir les nuisances et créent ainsi les premiers paysages issus de l’urbanisme périphérique.¹²⁹ Simultanément, des agglomérations regroupant la main-d’œuvre se forment à proximité des industries pour limiter les déplacements et accéder à des logements à moindre coût. Des petites maisons en briques accolées forment les corons et les cités sociales à l’aube du XX^{ème} siècle et se concentrent dans le sillon industriel de la Haine et le bassin sidérurgique de la Senne.¹³⁰ Ainsi, le pouvoir de l’entreprise

¹²⁶ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 12. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹²⁷ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 15. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹²⁸ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 19. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹²⁹ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 20. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹³⁰ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 20. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹²⁴ COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 86.

¹²⁵ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/> p. 13.

s’étend au-delà du travail, la société paysanne décline et on assiste à la création, par exemple, du coron du Grand Hornu en 1815 ou de celui du Bois-du-Luc en 1858.¹³¹ Ce qui est intéressant à remarquer, c’est que ce premier siècle d’industrialisation marque l’avènement de l’ordre de la machine, en opposition au désordre des logements : le nombre de mal logés dans les cités et les villes augmente. Le sociologue René Schoonbrodt en arrive à la conclusion que c’est l’industrialisation et son lit de désordres urbains qui ont conduit à la proposition le retour à la campagne.¹³² En effet, l’habitat individuel promet une liberté, une autonomie, une forme de vie collective locale et un environnement de qualité ; des avantages rêvés par la population d’un pays trop longtemps contenue par des dominations étrangères successives. Cette tendance est également soutenue par des penseurs progressistes qui sont influencés par le concept clé diffusé par Ebenezer Howard de la “cité-jardin” et l’aspiration romantisée du “retour à la campagne”.¹³³

La possibilité pour la classe moyenne d’accéder à une propriété en campagne est rendue possible par plusieurs décisions administratives qui encouragent cet exode rural. Premièrement, en 1874, le ministère des Chemins de fer introduit un système d’abonnements de train abordables pour tous les employés.¹³⁴ Le but est de répartir géographiquement les ouvriers à travers la campagne jusque-là encore très traditionnelle, et de leur permettre de faire le trajet quotidiennement entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Jusqu’au milieu du XXème siècle, la construction de nouveaux quartiers composés par des habitations à caractère urbain est réalisée autour des gares des chemins de fer vicinaux.¹³⁵ Ensuite, les pouvoirs publics mettent en place un ensemble de lois en 1889 qui a pour but de promouvoir la construction de

131 SCHOONBRODT René. *Essai sur la destruction des villes et des campagnes*. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987. p. 66.

132 SCHOONBRODT René. *Essai sur la destruction des villes et des campagnes*. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987. p. 66.

133 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 86.

134 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 81.

135 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie. p. 21. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

maisons unifamiliales avec jardin par les travaux salariés et les petits indépendants grâce à une obtention facilitée de crédits pour ce type de projets.¹³⁶ La création de la Société nationale des logements et habitations à bon marché en 1919 multiplie également la réalisation de logements sociaux situés à l’écart des lieux de travail en soutenant financièrement les sociétés locales de construction.¹³⁷

Les années d’après-guerre sont témoins de la naissance d’un nouveau mode de vie au sein duquel les temps de loisirs et de détente sont augmentés, et le retour à la nature devient une priorité. Le territoire de la Wallonie occidentale est alors entièrement perçu comme un site de projet potentiel pour le logement. La campagne continue de s’urbaniser et les différentes structures sont agencées arbitrairement les unes à côté des autres.¹³⁸ En un seul coup d’œil, le paysage se compose de fermes agricoles, de maisons mitoyennes, de pharmacies, de villas, de fermettes, de rangées de maisons mitoyennes, de champs de pommes de terre, de stations-service, de boulangerie, etc. En 1948, la loi de Taeye est adoptée et les subsides pour encourager les constructions individuelles augmentent encore.¹³⁹ Ceci étant combiné à une démocratisation de la voiture, la majorité de la population de la Wallonie occidentale réside alors dans ce que l’architecte et urbaniste Bruno De Meulder désigne comme “la ville nébuleuse” qui mite le paysage. En effet, le territoire devient de moins en moins lisible à cause de l’omniprésence du bâti et la densité créée dissipe le souhait d’air frais et de contact avec une nature intacte.¹⁴⁰ La population déplore petit à petit une détérioration des paysages.

“Il importe d’assurer la beauté des villages et la préservation des paysages percés par des voies de passage de tous gabarits, et occupés par des constructions à l’architecture agressive, médiocre et en

136 SCHOONBRODT René. *Essai sur la destruction des villes et des campagnes*. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987. p. 66.

137 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 87.

138 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 90.

139 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 90.

140 SCHOONBRODT René. *Essai sur la destruction des villes et des campagnes*. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987. p. 66.

rupture avec l'art de bâtir local.”¹⁴¹

Des pressions urbaines sont également engendrées par les agglomérations extérieures à la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut. Lors de la rédaction du Programme de développement et d’aménagement du Hainaut occidental à la fin des années 1960, le territoire belge est associé à celui du Nord de la France et est caractérisé par une “constellation de six métropoles” distantes entre elles de 50 à 100 kilomètres, alors que, dans la moyenne européenne, les conurbations de cette ampleur sont séparées de 200 à 300 kilomètres.¹⁴² Parmi celles qui exercent une influence directe sur la Wallonie occidentale, on note à l’époque Lille-Roubaix-Tourcoing à l’Ouest, Gand au Nord-Ouest, Bruxelles au Nord-Est et Charleroi au Sud-Est. La situation de la région est décrite comme étant centrale à l’échelle des enjeux européens, mais périphérique par rapport à ces métropoles identifiées.

Avec la croissance économique, les diverses activités se retrouvent rapidement en concurrence pour le sol. Dans les années 1970-80, l’adoption progressive du Plan de secteur permet de gérer la répartition des habitations, des industries, des commerces, des voies de communication et des terres destinées à l’agriculture sur l’ensemble du territoire wallon.¹⁴³ On assiste dans les mêmes années à l’uniformisation de l’habitat sur le modèle du lotissement peu intégré à son contexte, sous l’effet des promoteurs immobiliers, ainsi qu’à l’apogée de la consommation de l’espace individuel avec la réalisation du rêve de la maison quatre façades au milieu d’une parcelle pour une majorité de la population nouvellement installée en périphérie des villes ou en campagne. Le Plan de secteur, par manque de place dans les agglomérations, promeut dès sa mise en place la construction du bâti le long du réseau routier existant. On constate dès lors une fermeture du paysage qui n’est plus atteignable depuis l’espace public de

¹⁴¹ SCHOONBRODT René. *Essai sur la destruction des villes et des campagnes*. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches,” 1987. p. 23.

¹⁴² Institut wallon de développement économique et social et d’aménagement du territoire. “Programme de développement et d’aménagement du Hainaut occidental. Tome 1. La région Tournai-Ath.” Bruxelles: Royaume de Belgique, Ministère des Travaux Publics, Administration de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire, 1967.

¹⁴³ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 24. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/p.24>.

la rue : il devient un “arrière-paysage”, pour reprendre les mots de Michael Jakob, qui se cache derrière les rangées de maisons individuelles et mitoyennes, dont on se sent exclu.¹⁴⁴

Afin de résumer, le paysage de la Wallonie occidentale est marqué par deux espèces de tissus qui ont des incidences souvent considérées comme négatives pour la composition ainsi que la perception de celui-ci. Ces deux typologies spécifiques du processus de “dés-urbanisation belge”, comme le désigne l’architecte Marcel Smets, sont celles du bloc péri-urbain, futur lotissement, et du ruban de développement.¹⁴⁵ En effet, malgré un développement parcelle par parcelle, on assiste à la création d’une impression de périmètre d’agglomération d’une forme nouvelle, différente de la ville et du village, qui accentue une tension entre un intérieur et un extérieur, entre un espace public et un espace privé, entre un paysage accessible et un paysage à contempler.¹⁴⁶

“Cependant, la profondeur du champ visuel est souvent réduite par l’omniprésence du bâti et des alignements de façades, qui constituent autant d’écrans pour l’observateur. Les éléments structurants du paysage se limitent alors à la voirie, qui imprime la dimension horizontale, et aux façades, qui conditionnent la dimension verticale.”¹⁴⁷

A partir des années 1990, ces formes d’organisation du bâti sont décriées, et la ville présente de nouveaux attraits tels que le patrimoine, l’accès à la culture, la convivialité ou encore la mobilité.¹⁴⁸ La population considère de plus en plus la requalification des centres urbains comme une condition qui permet de contrer la désorganisation générale des territoires. En conséquence, la majorité des pôles, agglomérations urbaines, sont aujourd’hui soumises à des politiques qui entraînent la rénovation et la revitalisation urbaine.

Planche de fig. 3/
Bâti, phagocytage de la campagne par l’urbain
Complexes industriels
Types de formes : villages en ruban, lotissements, cités d’habitations ouvrières, etc.
Structures paysagères
Vues aériennes.

© Bellamedia. 23 août 2020.
[Consulté le 12 juin 2024]
<https://www.youtube.com/watch?v=LlzRvXkbj6Y>

© Service des Archives régionales. Banque d’images des Archives régionales de Wallonie, 1995. [Consulté le 11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

¹⁴⁴ JAKOB Michael. *L’arrière paysage: des origines technologiques du paysage*. Paris: Éditions B2, 2019.

¹⁴⁵ SMETS Marcel. VANNESTE Guillaume. “The Radiant Periphery (1986)” Dans *The Horizontal Metropolis: The Anthology*. Edité par Martina Barcelloni Corte, Paola Viganò. Cham: Springer Nature Switzerland, 2022. p. 311.

¹⁴⁶ COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape.” Dans *OASE: tijdschrift voor architectuur*. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 112.

¹⁴⁷ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 44. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁴⁸ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 76. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>



Paysage et géoplastie

Le paysage, directement relié à une vision d’un bassin de vie qu’il dessine, est intrinsèquement lié à la topographie qui constitue un des trois éléments de son socle, comme il est explicité dans le chapitre dédié. Cette topographie est également soumise à des actions anthropiques de plus ou moins grande ampleur, qui amènent à une nouvelle modélisation du sol. Cette capacité de géoplastie, de déplacement et façonnage des matériaux du sol, est mise en place dans tous les projets qui impactent le territoire. En effet, on effectue des déblaiements ou des comblements pour construire les fondations des bâtiments et infrastructures, pour insérer une route ou une voie de chemin de fer dans un terrain en relief, pour agrandir ou retracer les cours d’eau, etc. Ces travaux façonnent le paysage.

Parmi toutes les formes artificielles qui s’ajoutent aux trois figures naturelles que sont la plaine, le bas-plateau et la colline, cette dynamique des sols et du relief est analysée ici selon deux points de vue sélectionnés, qui sont particulièrement caractéristiques de la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut. Il s’agit des mouvements majeurs de matériaux qui sont la conséquence de l’exploitation des ressources du sous-sol dans la région, ainsi que la modification des cours d’eau qui ont également un impact sur la modélisation des sols.

Les matériaux utilisés pour la construction jusqu’au XVIIIème siècle est typique de la variété des roches du sous-sol, qui est particulièrement importante pour une région qui se mesure à l’échelle de la plaine de l’Escaut. Ceci est à l’origine d’une richesse au niveau de l’habitat rural, autant en termes de matériaux que de tonalités. La présence de bosquets recouvrant des cavités dans le sol signifie une activité d’extraction de la brique datant de cette époque.¹⁴⁹ Dans la région du Tournaisis, au Nord-Ouest de notre terrain d’étude, les roches du sous-sol affleurent et sont donc facilement accessibles pour leur extraction. On retrouve parmi elles des

¹⁴⁹ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 18. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

pierres calcaires et des grès de couleurs variées qui étaient exploitées dans des carrières creusées dans les reliefs les plus proches des villages. La ville de Tournai et sa région est déjà un centre important d’extraction de la pierre qui s’exporte à grande échelle, au-delà des frontières de la région wallonne. L’exploitation des carrières d’Arquennes, Ecaussinnes, Maffle et Soignies, plus modestes, diffusent les matériaux à une échelle plus locale.¹⁵⁰

L’exploitation des roches du sous-sol, bien entamée dans des zones stratégiques, crée par endroits des modifications importantes du relief. Les carrières ouvrent des cavités plus ou moins profondes et larges dans le sol, et les matériaux extraits servent de pierre de taille ou pour la fabrication de briques, tuiles, chaux, ciment, etc.¹⁵¹

L’argile est exploitée dans la vallée de la Lys à Ploegsteert, à Hautrage et à Saint-Ghislain. La houille est extraite depuis le Moyen-Âge dans la région de la Haine. Le calcaire et la craie alimentent les cimenteries à proximité d’Antoing et dans la région de Soignies et Obourg, qui produisent également le petit granit bleu. Ceci vaut même au paysage d’Antoing le nom de Pays Blanc, pour cause de la poussière de couleur blanche blanche qui se dépose aux alentours des industries transformatrices des roches calcaires. En effet, le calcaire qui ne servait pas pour la pierre de taille était transformé en chaux dans des fours comme à Chercq, dans la région de Tournai. On trouve des sables dans les sites d’extraction de Blaton et Tertre.¹⁵² Le porphyre sous forme de granulats est prélevé à proximité de la Dendre et de la Senne, Lessines et Enghien, ainsi que dans le sillon industriel de la Haine, à Quenast et Rebecq.¹⁵³ On note aussi l’importance des carrières de Gaurain-Ramecroix, de la pierre de Gobertange et de Restaumont. Dépendant

¹⁵⁰ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 80. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁵¹ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 51. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁵² Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 38. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁵³ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 108. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

des sites et des besoins en matériaux, l’exploitation du sous-sol dans le bassin hydrographique de l’Escaut est encore aujourd’hui intensive.

Ainsi, la création et l’extension des carrières est à l’origine de déplacement d’énormes quantités de sol et grignotent le paysage. Par exemple, les carrières de la Pierre Bleue Belge et Carrières du Hainaut à Soignies subissent toujours des agrandissements au détriment des terres agricoles environnantes qui accueillent parfois des bâtiments résidentiels ou des exploitations agricoles. La surface de ces deux carrières ne couvraient que 25% de la zone réservée aux activités extractives définie par le Plan de secteur en 1971. En 2015, c’est plus de 50% de cette même surface qui est occupée par le creusement de la carrière.¹⁵⁴

Conséquemment, “les déchets sidérurgiques forment les « crassiers », tandis que les déchets miniers sont accumulés et forment des collines noires de plus en plus hautes, les ter- rils.”¹⁵⁵ Les crassiers sont des buttes de terre et roches non utilisées à proximité des sites des carrières. Le second type de collines artificielles qui marquent le paysage sont les terrils liés à l’extraction du charbon de terre dans la vallée de la Haine qui a encouragé les activités sidé- rurgiques, métallurgiques, verrières et carbochimiques à s’installer dans la région du bassin du Borinage, surnommé le “Couchant de Mons” et du bassin du Centre.¹⁵⁶ Les terrils résultent de l’accumulation des schistes et grès qui sont creusés afin de créer des tunnels pour atteindre la houille en sous-sol.¹⁵⁷ Les premiers datent du XVIIIème siècle mais ils atteignent des hauteurs de plus en plus importantes au fil des décennies grâce à la mécanisation des moyens d’achemi- ner les stériles à leur sommet. Ils présentent une forme conique avec une pente d’environ 40 de-

¹⁵⁴ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 53. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-pay-sages-de-wallonie/>

¹⁵⁵ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 20. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-pay-sages-de-wallonie/>

¹⁵⁶ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 36. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁵⁷ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 39. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

grés. On cite comme exemples les terrils du Grand Buisson et du Sept à Hornu, celui du Calvaire à Anderlues, ou encore les chaînes de terrils de Quaregnon, Flénu ou Frameries. L’exploitation du charbon connaît un arrêt définitif dans les années 1980 en Wallonie. Culminants aux abords des anciens bassins charbonniers, il existe une forte volonté de les renaturaliser une fois que l’exploitation est terminée : les flancs sont stabilisés par des robiniers ou des bouleaux, ou la végétation spontanée s’impose (pelouses, aubépines, bouleau, saule, hêtre, chêne ou érable). Parfois, les terrils sont aussi amenés à disparaître car les volumes de matériaux sont utilisés dans pour les remblaiements de grands travaux publics comme les fondations d’autoroute. Les schistes et les grès peuvent être lavés pour être réutilisés aussi dans des travaux de plus petite envergure.¹⁵⁸

“Ceux-ci [les terrils] donnent une touche colorée au paysage : verte pour les terrils recolonisés par la nature, rouille pour les terrils en combustion ou noire pour les terrils ayant fait l’objet d’une exploitation récente. Autre conséquence liée à cette activité extractive, la vallée de la Haine a été particulièrement marquée par des effondrements au-dessus des anciennes galeries minières, entraînant l’apparition de zones d’étangs et de marais, riches au niveau de biodiversité.”¹⁵⁹

Aujourd’hui, de nombreuses carrières, peu importe la nature du sous-sol prélevé, forment des lacs artificiels car la nappe phréatique remonte après l’arrêt du pompage mécanisé. Certains de ces sites deviennent des Sites de Grand Intérêt Biologique SGIB et conservent leur statut symbolique important dans le paysage.¹⁶⁰ Les crassiers et les terrils résultent de l’ancien paysage fortement industrialisé de la région. On peut aussi retrouver un héritage de la période gallo-romaine avec de nombreux tumulus, tombes recouvertes d’une petite colline artificielle, concentrés dans la région des plateaux brabançon et hesbignon.

¹⁵⁸ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 39. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁵⁹ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 93. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁶⁰ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 52. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-pay-sages-de-wallonie/>

Concernant les modifications des profils des cours d’eau, et les déplacements de matériaux qu’ils engendrent, ceux-ci se réalisent pour combler un souhait d’adaptation à l’industrie, ou pour limiter les risques d’inondations, particulièrement dans la vallée de la Haine. L’abandon de certains bras de cours d’eau suite à l’adaptation du réseau peuvent dessiner des tranchées dans le paysage ou se transformer localement en étangs.

L’intérêt pour le transport par voies navigables est grandissant depuis la mise en place du projet Seine-Escaut : élargissement actuel des voies navigables, dont l’Escaut pour permettre le passage de bateaux de marchandises de plus de 2000 tonnes.¹⁶¹ Ces interventions peuvent grignoter les anciens chemins de halage, limiter le caractère courbe du tracé des cours d’eau, et causer un besoin d’agrandissement des écluses et des ponts. La région de la Haine est particulièrement concernée par le projet transfrontalier Seine-Escaut.

Planche de fig. 4/
Extraction et exploitation du sol
Carrières et terrils
Modifications des cours d’eau
Structures paysagères
Vues aériennes.

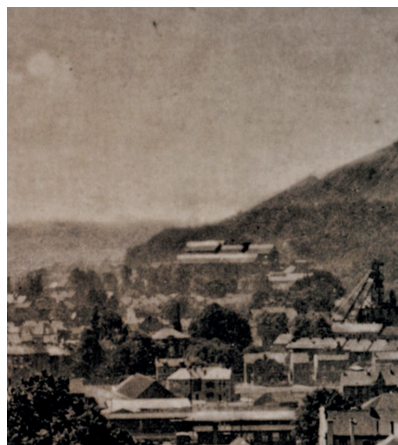
© My Drone Story. 4 mars
2018. [Consulté le 12 juin
2024] <https://www.youtube.com/watch?v=5PWHvPxHw9E>

© Carrières du Hainaut. 1 octobre 2018. [Consulté le 12 juin
2024] <https://www.youtube.com/watch?v=tDBS3vkitCQ>

© Air S-Prod. 31 août 2023.
[Consulté le 12 juin 2024]
<https://www.youtube.com/watch?v=DDjc3XCIGU0>

© Service des Archives
régionales. Banque d’images
des Archives régionales de
Wallonie, 1995. [Consulté le
11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

161 Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers.” Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie. p. 96. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>



Paysage et ponctuation

Une dernière manière d’approcher le paysage de la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut est la mise en valeur des éléments qui ont marqué celui-ci de manière ponctuelle. De natures très différentes, ces éléments parlent majoritairement de la production de matériaux, de produits et d’énergie. Cette troisième facette se retrouve au centre du développement de la plaine, avec pour cause la considération maintenant unanime de la crise des ressources dans l’aménagement du territoire. Les questions d’implantation des industries se transforment en une question à propos de l’implantation des parcs dédiés aux énergies renouvelables. Ceux-ci, comme d’autres types d’ouvrages, se lisent sur le plan du territoire comme une forme d’acupuncture par le fait qu’ils se multiplient d’une manière qui semble être précisément localisée et indépendante d’un système.

Alors que l’agro-industrie connaît un essor important suite aux progrès de la Révolution industrielle au cours du XIXème siècle, de nombreux établissements s’insèrent dans le paysage jusqu’alors majoritairement rural de la plaine scaldienne : sucreries (pour la transformation de la betterave sucrière), malteries, usines de transformation de pommes de terre, anciennes filatures ou moulins à farine et installations associées telles que les silos, tours, cheminées à des kilomètres aux alentours.¹⁶² Par exemple, les nombreux moulins à vent se sont implantés dans le bassin hydrographique de l’Escaut sur les reliefs les plus élevés afin de tirer parti du vent, et sont donc particulièrement perceptibles.¹⁶³ Malheureusement, “la plupart des petits établissements isolés disparaissent : moulins à grains et à huile, à vent et à eau, forges, tanneries, fabriques ainsi que l’artisanat du métal, du bois et du textile qui complétait le revenu des paysans.”¹⁶⁴ Certains

¹⁶² Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 50. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁶³ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 46. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁶⁴ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 20. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

réussissent à résister et sont toujours présents dans nos paysages actuels mais ils ont évolué : les exploitations sont beaucoup moins nombreuses mais plus importantes en taille.

Suite à l’adoption en 1959 d’une loi sur l’expansion économique qui incite les entreprises à s’installer dans les territoires où la situation économique est moins favorable, les zonings industriels et commerciaux se développent et occupent une grande part des paysages de la périphérie des agglomérations. Dans les années 1990, les considérations environnementales poussent les autorités à améliorer la gestion de ces zones, désormais désignées en tant que Parcs d’activité économique (PAE).¹⁶⁵ Elles délivrent des subsides pour l’intégration d’ouvrages attentifs à l’énergie dans ces zones et y prévoient généralement l’implantation d’éoliennes. Les aires d’autoroutes font également l’objet de projets paysagers et devraient s’équiper dans un futur proche d’éoliennes.¹⁶⁶ De plus, de nouveaux projets en faveur de la transition énergétique voient le jour dans la région de la Thudinie ou sur les abords de l’autoroute A8 proche de l’agglomération d’Enghien.¹⁶⁷

L’alimentation de la Wallonie en énergie se veut de plus en plus tournée vers des sources renouvelables. Dans le contexte de crise actuelle, les parcs éoliens s’implantent dans des territoires plats plus propices à courants de vents forts, nombreux notamment dans la région brabançonne, ou sur les rares reliefs de la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut marqué par un climat maritime. La construction des parcs éoliens fait souvent débat auprès de la population riveraine car les ouvrages peuvent atteindre jusqu’à 150 mètres de hauteur. Ceci les fait apparaître comme des objets particulièrement peu intégrés aux paysages wallons pour lesquels on souhaite encore aujourd’hui conserver un aspect rural nostalgique, ou

¹⁶⁵ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 91. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁶⁶ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 94. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

¹⁶⁷ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 110. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

à cause de l’effet de battement des ombres que les ailes peuvent provoquer à proximité du parc. Par exemple, le parc éolien de Saint-Maur, à proximité de Tournai, ou celui de Dour se lisent particulièrement dans les espaces ouverts de la plaine.

Les récentes discussions à propos des éoliennes appellent à une intégration de celles-ci dans une logique globale au niveau du territoire, ainsi que l’économie des travaux qui nécessitent leur mise en place pour éviter des conséquences telles que la modification du relief du site, la multiplication des équipements optionnels, etc. Pour se faire, le Code de développement territorial mis en œuvre depuis 2017, autorise l’implantation des éoliennes seulement selon des précautions précises en fonction de la zone du Plan de secteur concernée par le projet de parc, souvent définies à proximité des axes de communication.¹⁶⁸ L’attention à éviter le phénomène de covisibilité, c’est-à-dire le fait d’apercevoir plus d’un seul parc éolien dans le paysage à un point donné, freine une irruption non contrôlée des parcs. Selon les résultats des études d’incidence réalisées, ceux-ci doivent également compenser leur impact environnemental par des projets qui participent au maintien de la biodiversité.¹⁶⁹

Parmi les projets de grande envergure mis en place en faveur de la transition énergétique, les parcs photovoltaïques se développent depuis la dernière décennie et créent de nouveaux points de repère dans les paysages. Ils s’ajoutent à une production d’énergie solaire permise par les installations d’ordre privé sur les toitures de nombreuses habitations dans la région. Bien que moins impactants visuellement que les parcs éoliens, leur intégration paysagère est aussi discutée de par les surfaces de plus en plus importantes qu’ils occupent, souvent pour une exploitation de sociétés privées qui choisissent de les implanter sur des sites industriels désaffectés afin de revaloriser ces derniers. C’est le cas du parc photovoltaïque de Braine l’Alleud

168 Département de l’Energie et du Bâtiment durable. “Le développement éolien en Wallonie”. Jambes: SPW Energie. pp. 42-43. [Consulté le 8 juin 2024] <https://ediwall.wallonie.be/le-developpement-eolien-en-wallonie-2022-numerique-098779>

169 Département de l’Energie et du Bâtiment durable. “Le développement éolien en Wallonie”. Jambes: SPW Energie. pp. 44-46. [Consulté le 8 juin 2024] <https://ediwall.wallonie.be/le-developpement-eolien-en-wallonie-2022-numerique-098779>

situé sur l’ancienne sablière d’Alconval et qui compte plus de 18.000 panneaux,¹⁷⁰ ainsi que du parc photovoltaïque de Dour, dont les 11.000 panneaux occupent l’ancien site minier de la “Machine à feu”.¹⁷¹ Ce dernier est combiné avec un projet de zone sportive et de parc, et une ceinture végétale se dresse sur le périmètre du site. Finalement, le parc apparaît comme une masse boisée depuis l’extérieur de la zone. En plus d’un avantage en termes d’écologie du paysage, le recours à la végétation pour faire écran est toujours une réalité pour masquer certains projets actuels qui suscitent le débat.

Planche de fig. 5/
Infrastructures productrices
d’énergie
Centrales, éoliennes, parcs
solaires
Structures paysagères
Vues aériennes.

© La tête dans les nuages
Drone Wallonie. 10 mai 2017.
[Consulté le 12 juin 2024]
<https://www.youtube.com/watch?v=AE851PQs-zs>

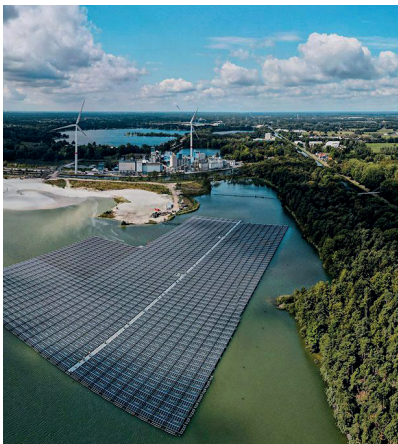
© WallonieBE.23 mai 2018.
[Consulté le 12 juin 2024]
<https://www.youtube.com/watch?v=AXRiFUhLqFg>

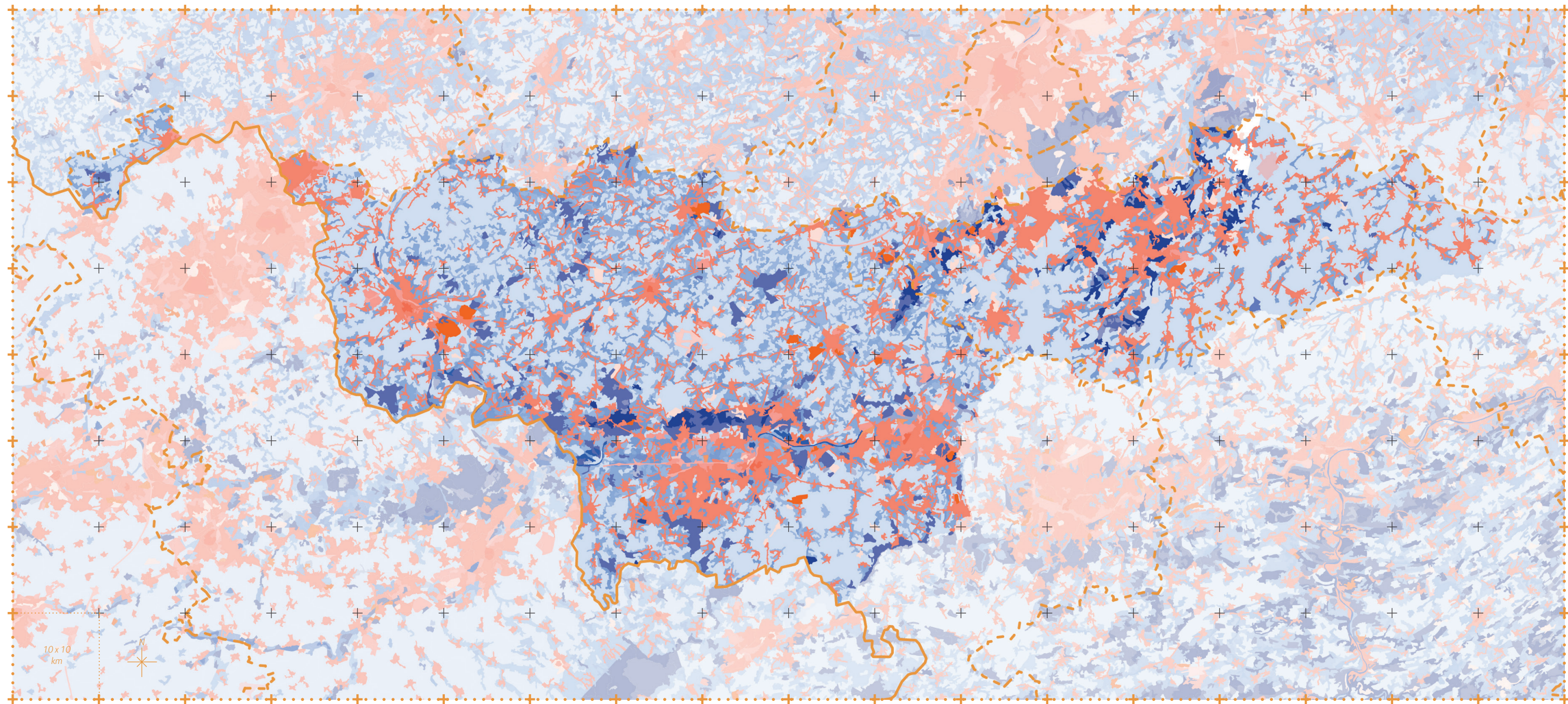
© CL. 18 mai 2018. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=BpQA-j2GTyKI>

© Service des Archives
régionales. Banque d’images
des Archives régionales de
Wallonie, 1995. [Consulté le
11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

170 D’HOOGHE Jolan. “18.432 panneaux sur 19 ha, le plus grand parc photovoltaïque au sol de Wallonie est opérationnel”. Publié par La DH Brabant wallon. 30 mars 2023. [Consulté le 4 juin 2024] <https://www.dhnet.be/regions/brabant/waterloo-braine/2023/03/30/18432-panneaux-sur-19-ha-le-plus-grand-parc-photovoltaique-au-sol-de-wallonie-est-operationnel-WJYXOBDX4B-F3ND4FITSKVSVI6A/>

171 WIBAUT Héroïse. “Nouveau projet à Dour: 10.800 panneaux solaire, un parc et une piste d’athlétisme pro à la machine à feu”. Publié par La Province. Sudinfo. 24 avril 2021. [Consulté le 4 juin 2024] <https://www.sudinfo.be/id389360/article/2021-04-24/nouveau-projet-dour-10800-panneaux-solaires-un-parc-et-une-piste-dathletisme-pro>





Cartographie 5 / PAYSAGE ET OCCUPATION

Etat d'occupation anthropique de la partie wallonne du bassin hydrographique de l'Escaut.

■ Surfaces agricoles et naturelles
■ Surfaces artificialisées

--- Frontières régionales
— Courbes de topographie / 20 m

LES MATÉRIAUX IN VISU

Selon Alain Roger, la culture prend possession de la nature, elle la détermine, elle ne cherche pas à l’imiter : la nature est une construction dont la culture a fait la sentence.¹⁷² Au cours des siècles et de leurs intérêts, les peintres nous ont appris à voir la nature, la regarder, la contempler et à nous prendre d’une certaine émotion face à quelques-uns de ses états. Le brouillard provoqué au fond d’une plaine humide, la première neige qui recouvre le sommet des montagnes en automne, la balade en forêt à l’aube qui fut pendant longtemps un milieu hostile, figurent parmi les scènes qui nous atteignent car elles entrent en résonance avec l’héritage artistique et culturel de notre monde occidental, celui-ci étant la clé de notre appréciation à force d’habitude et de conviction. Il est à noter que la notion de paysage dans ce sens n’est pas une affaire d’élite intellectuelle et romantique, car la présence des images et des imaginaires ne tient aujourd’hui plus seulement aux tableaux, mais à toute forme de diffusion physique ou numérique. “Le génie du lieu relève, pour l’essentiel, de l’artialisation in visu, qui insuffle son souffle, inspire son esprit.”¹⁷³

De la même manière, lorsque Michael Jakob discute de l’émergence du paysage dans son livre du même nom, il y associe des considérations sensibles et atmosphériques et en mobilisant des notions qui font écho à ceux de la phénoménologie.¹⁷⁴ Cette science se fonde de manière théorique et objective sur la façon d’expérimenter personnellement une situation ou un lieu, elle tente donc de rendre méthodologiques les techniques de perception sensible des individus. Le paysage nous englobe de la même façon qu’il se présente à la manière d’une scène à contempler. Les points de vue sur celui-ci ont évolué autant que le paysage en lui-même a évolué à travers les époques et les différentes sociétés qui se sont succédé. Chaque individu attribue également une définition tout à fait personnelle et inédite en fonction de son vécu, de sa sensibilité, de sa culture, etc. Pour certains, il relève d’une qualité esthétique alors que pour d’autres un paysage est un lieu de vie et de transformations.

¹⁷² ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. pp. 12-16.

¹⁷³ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. p. 23.

¹⁷⁴ JAKOB Michael. *L’émergence du paysage*. Gollion: Edition InFolio, 2004.

Finalement, la perception que nous faisons du paysage à titre personnel est le résultat d’une hiérarchisation de nos sens, dont le mécanisme de la vision se place souvent en tête de classement lorsqu’il est question des espaces qui nous entourent. Les informations qui nous parviennent sont élaguées par un filtre sensible et cognitif, ce qui fait que le paysage est à la fois réalité physique mais aussi image intellectuelle.

*“Le paysage est genèse, dans la mesure où l’expérience que nous en faisons est singulière. Personne ne fait l’expérience d’un même paysage tout à fait comme les autres, ni comme la même personne une autre fois, dans d’autres circonstances. En chaque expérience paysagère, quelque chose advient, [...]”*¹⁷⁵

Dans ce chapitre, il est question de proposer une découverte in visu du paysage de la Wallonie occidentale par le medium de la discussion, et celui de la photographie [fig. 11-24]. En effet, si la conversation avec une actrice de la profession urbanistique en Wallonie, Cécile Escouflaire, justifie l’actualité des réflexions de cet énoncé, la photographie est un moyen direct et sensible de partir à la découverte de ce territoire. En préambule, afin d’illustrer la diversité des paysages de la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut, une compilation des termes mobilisés pour les décrire au travers des Atlas des paysages de Wallonie est proposée.

Fig. 11-24/
Exploration photographique de
la plaine de l’Escaut.

© DECLERCQ Emérence.
Photographies personnelles,
13 septembre et 26 décembre
2023.

¹⁷⁵ ALBERT Bruce. COUTON Pierre-Edouard. PELLETIER Adeline. *Nous les arbres*. Paris: Fondation Cartier pour l’art contemporain, 2019. p. 201.

Conversation avec Cécile Escouflaire

Architecte spécialisée en science et gestion de l'environnement, architecte associée Atelier DR(EA)²M.
Retranscription de l'entretien réalisé à Tournai le mercredi 10 janvier 2024.

E.D.

Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? Quel est votre rôle au sein du bureau en tant qu'architecte associée ? Comment vous est venue l'idée du bureau ? Et, ce qui m'intéresse particulièrement, c'est le fait que vous ne travaillez pas qu'entre architectes mais vous avez des urbanistes, des spécialistes de l'environnement, etc. Pouvez-vous expliquer la dynamique au sein du bureau ?

C.E.

Après mes études d'architecture, j'ai fait une spécialisation en sciences et gestion de l'environnement, parce que je pense que l'architecture c'est bien mais que c'est un tout : on peut penser aussi au paysage, à l'urbanisme. C'est ce qui m'a guidé dans la spécialisation. A partir de là, il y avait des stages et j'ai tout de suite embrayé dans un bureau à l'époque, qui existe toujours, et qui s'appelle J.N.C International. C'est principalement un bureau de paysagistes dirigé par Jean-Noël Capart. C'est un bureau situé à Bruxelles, mais il y avait une antenne wallonne qui s'appelait l'Agence wallonne du paysage AWP. Ensuite, on a ajouté le « +E » pour l'environnement. J'y ai travaillé pendant 4 ou 5 ans. Ce n'était pas un bureau qui faisait de l'architecture, mais vraiment de l'aménage-

ment du territoire et du paysage. Ensuite, DR(EA)²M est né de ce bureau : avec 4 ou 5 autres personnes, on a un jour décidé de créer notre propre structure. Toujours dans la même vision, tout en ramenant l'architecture au centre car nous étions tous des architectes de formation. On voulait un bureau pluridisciplinaire : architecture, environnement, énergie, aménagement du territoire, mobilité, paysage. Tout doit être réuni.

E.D.

Pensez-vous que c'est une force d'avoir réuni toutes ces disciplines au sein d'un bureau unique, ou est-ce que ça devient parfois trop complexe à gérer ? Vous touchez toutes les échelles, vous avez de nombreux types de projets différents, comment est-ce que vous vous organisez ? Est-ce que chaque collaborateur du bureau se cantonne à son domaine de prédilection ou est-ce que tout le monde est un peu « touche à tout » ?

C.E.

Une force, c'est certain. On se démarque par le fait qu'on touche le projet depuis la réflexion de base jusqu'au détail du bâtiment. Évidemment, chacun a ses spécificités puisqu'on a chacun nos formations bien précises. Les paysagistes vont principa-

lement travailler sur l’abord du paysage, les bioingénieurs vont plutôt analyser les milieux naturels, on a des géographes, des architectes, des ingénieurs architectes. Je pense que c’est la panoplie des profils qu’on trouve chez nous. Nous ne sommes pas cantonnés à une tâche bien précise. A priori, celui qui travaille sur un dossier va l’aborder du début jusqu’à la fin en allant chercher à chaque fois la compétence nécessaire dans l’équipe.

E.D. De façon très générale, qu’est-ce que le paysage évoque pour vous ? Pas forcément d’un point de vue de la pratique professionnelle, mais d’un point de vue quotidien. Qu’est-ce que c’est pour vous cette notion de paysage ?

C.E. Il y a le paysage, à la fois bâti et non bâti. En sortant de mes études, le paysage c’était, pour moi, la nature, plutôt l’aspect naturel du paysage. D’ailleurs, c’est ce qui m’a amené à me dire : construire pour construire, ça ne m’intéresse pas, je veux construire en respectant ce paysage. Évidemment, on voit que le paysage ce n’est pas non plus que les arbres et la nature. Un paysage est construit et est bâti. C’est ça aussi tout son intérêt. Et pour moi, cela doit être harmonieux et respecté.

E.D. Pour vous, est-ce que la valeur paysagère est une valeur qui est forcément subjective ? Dans son contexte général, on a souvent l’impression que c’est une valeur esthétique, mais est-ce seulement ça ? Si, aujourd’hui, on parle beaucoup de ce paysage en tant que nature, c’est inévitablement car cela traduit des enjeux écologiques qui nous occupent particulièrement au XXI^e siècle. Est-ce que ce n’est donc pas réducteur de parler uniquement d’esthétisme ? D’après mes recherches, le paysage est également abordé comme tel dans la sphère législative. Est-ce que c’est une observation que vous faites également ?

C.E. L’esthétique, c’est subjectif : on peut trouver quelque chose de très beau mais pas forcément tout le monde sera d’accord. Une valeur esthétique, oui mais certainement pas que cela. On peut parler aussi de valeur patrimoniale.

E.D. Le fait que vous évoquiez le patrimoine est révélateur : on aborde souvent ce paysage comme un élément à conserver, à protéger absolument, et assez peu à mettre en projet. Est-ce que c’est un aspect que vous ressentez aussi dans la pratique ? Est-ce qu’il existe réellement une tendance générale à vouloir conserver les zones paysagères ? Je fais référence, par exemple, aux zones d’intérêt paysager que l’on peut lire sur les plans d’aménagement, ces zones auxquelles on ne peut pas toucher, au lieu de les mettre en projet afin de les faire participer à une dynamique plus grande.

C.E. Nous, on est d’abord dans le projet. Quand on arrive sur un site, c’est pour faire un projet. Idéalement, il y a toujours des choses à préserver et auxquelles on aimerait ne pas toucher. Plus que préserver même, on aimerait les mettre en valeur. Dans notre cas, on intervient pour des projets donc on a toujours cette idée de dynamique qui nous accompagne.

E.D. J’ai cadré ma région d’étude sur la Wallonie occidentale. Dans les faits, le terrain de mon investigation est la partie wallonne du bassin versant de l’Escaut. Sur une carte, c’est une région qui s’étend de Tournai, qui va descendre jusqu’à Mons et qui va remonter jusqu’au Brabant Wallon. Pour vous, qu’est-ce que ce périmètre pourrait évoquer en matière de paysage ? Est-ce que c’est plutôt un paysage qui est agricole, infrastructurel ?

C.E. C’est sur le vecteur Escaut donc il est à la fois industriel à certains endroits, naturel à d’autres, agricole et urbain. Il y a un peu toute une série de paysages.

E.D. Le périmètre est effectivement large. Une de mes questions est de savoir s’il existe quand même un point commun à travers cette région. En analysant les Atlas du paysage, publiés récemment, on réalise qu’on n’associe finalement jamais les 3 régions alors qu’il existe une synergie entre elles. Alors, est-ce que pour vous, on peut parler d’un paysage commun ou pas du tout ? C’est une question née d’une intuition.

C.E. Le paysage désigné n’est pas tout à fait commun. Pour moi, c’est varié : on y trouve le bassin plus industrialisé aux alentours de Mons qui s’étend vers le sillon Sambre et Meuse, il y a toute la chaîne des collines qui est un autre type de paysage et enfin une périphérie agricole proche du bassin de l’Escaut.

E.D. Finalement c’est la plaine du vecteur Escaut qui est le point commun de ces paysages. Pourtant, c’est une logique territoriale globale que l’on perçoit assez peu : quelqu’un qui habite le Brabant wallon ne se rend pas compte en fait qu’il appartient à ce schéma scaldien.

C.E. As-tu trouvé des vecteurs communs ?

E.D. L’intuition était donc qu’il existe une dynamique paysagère qui lie l’entièreté de cette région. Personnellement, j’habite le pays des collines et je peux dire que mon « milieu de vie » se résume au périmètre de cette Wallonie occidentale. Finalement, on dispose de paysages très variés. Avant la réalisation de cette recherche, je ne disposais pas de cette lecture riche de la région. Ça m’a permis d’ouvrir les yeux sur un paysage que je connaissais mais dont je n’avais pas encore saisi toutes les subtilités.

C.E. Je ne sais pas si le périmètre peut correspondre à la définition d’une unité qu’en a fait la Conférence Permanente du Développement Territorial CPDT grâce au type de sol ou un autre facteur d’ana-

lyse ?

E.D. La région de Wallonie occidentale se superpose à la subdivision des régions agricoles, qui sont elles-mêmes induites par la géologie. Les composantes du sol font que celui-ci est exploitable d’un point de vue agricole. Pour la zone de Mons, la présence de carrière est également liée à une composante du sol.

C.E. Effectivement, on trouve aussi des carrières du côté du Tournaisis mais qui ne sont pas les mêmes à cause de la différence des roches en sous-sol. Les paysages de collines côtoient la plaine agricole où on retrouve les mêmes types de sol, ce qui donne les mêmes types de culture et un paysage est un peu plus ouvert, qu’on peut retrouver en Hesbaye. Ce sont des paysages qui sont vraiment très étendus et ouverts à l’infini.

E.D. Au sein du bureau, j’ai cru comprendre que vous aviez beaucoup de projets du côté d’Arlon, de Liège, de Hannut ainsi que de Mons. Est-ce que vos projets sont abordés de la même façon quand vous travaillez près de Liège que lorsque vous travaillez près de Mons ? Est-ce qu’il y a une considération culturelle qui entre en jeu car vous n’êtes pas au même endroit ?

C.E. Je dirais qu’on a une démarche assez similaire peu importe où l’on se trouve, sachant que l’on reste principalement sur des projets en région wallonne. On analyse d’abord notre contexte et puis, à partir de cette analyse, une fois que l’on a bien compris le contexte dans lequel on est, alors on adapte le projet en fonction. Ainsi l’approche va être faite de la même façon et ensuite, en fonction du diagnostic et du résultat, le projet sera certainement différent.

E.D. Au niveau des démarches administratives, par exemple pour les permis d’urbanisme, est-ce que cela est uniformisé au niveau de la Wallonie ou est-ce que

c'est propre aux Provinces ?

C.E. Tous les outils d'urbanisme sont appliqués à l'échelle régionale.

E.D. Je souhaite que l'on discute des concepts de ville diffuse et de métropole horizontale. Ces théories traduisent un état de fait selon lequel, aujourd'hui, on ne pense plus en termes de centralités. Le bâti a tellement pris de la place dans nos sociétés et notamment dans les plaines comme celles de l'Escaut, qu'on parle plutôt de territoire entièrement phagocyté par le bâti. Est-ce que vous diriez que c'est le cas de la Wallonie occidentale ?

C.E. Certainement. Mais nous n'avons plus la volonté de l'appuyer et de le renforcer. Au contraire même : en parallèle du Schéma de Développement du Territoire, qui va bientôt être mis en application, on a défini pour demain toutes des centralités dans lesquelles on va privilégier les projets avec une volonté dont on parle depuis très longtemps, le « Stop Béton ». On arrête d'urbaniser les sites qui ne le sont pas. Il existe donc une tendance affirmée à la densification et la centralisation plutôt qu'à la diffusion de l'urbanisation.

E.D. Cette condition de diffusion, c'est finalement ce qu'on a récupéré de l'urbanisme au siècle précédent. Ce qui est certain c'est qu'aujourd'hui, ce qu'on vise, c'est l'économie des sols. Et donc forcément, cela amène la question de la centralisation ou de la densification des parcelles qui sont déjà construites.

C.E. On parle aussi de réhabiliter des sites en friche, de construire la ville sur la ville.

E.D. Est-ce que l'on pourrait parler un peu de ce terme de « rénovation urbaine » ? Est-ce que ça parle de cet aménagement de densité urbaine ?

C.E. Il y a 2 concepts : la « rénovation urbaine » et la « réaffectation ou réhabilitation urbaine ». Ce sont deux types d'outils que les villes peuvent mettre en place. Ils vont leur permettre d'identifier des sites, abandonnés ou non, de reconnaître des bâtiments particuliers ou même de repenser l'organisation. Ce sont des outils qui sont plutôt liés à des centres urbains et c'est intéressant aussi pour les villes parce que ça leur ouvre des subsides. Pour résumer, quand on mobilise ce genre d'outils, c'est pour repenser des sites qui ont tout leur intérêt en centre-ville mais qui aujourd'hui sont abandonnés. Cela permet de redonner une nouvelle vie aux centres urbains avant d'aller gratter le territoire des campagnes environnantes.

E.D. C'est une manière aussi de motiver les gens à retourner habiter en ville, d'abandonner ce rêve de la maison individuelle en campagne.

C.E. Effectivement, à partir des années 1960-70 jusqu'à maintenant, ça se fait encore beaucoup. Quoique, les lotissements en dehors de la ville commencent à diminuer. Mais les gens ont quitté les villes, elles sont devenues désertes à certains endroits où on ne trouvait même plus ni le travail ni l'habitat. Il faut ramener ça en ville.

E.D. J'ai cette impression que la nouvelle génération a quand même cette envie de proximité et d'accessibilité des services. Nous n'avons plus, pour la plupart, les mêmes rêves que nos parents, dont celui de la maison individuelle en campagne. Est-ce que vous pensez qu'il existe une tendance au retour à la ville ?

C.E. Oui, je pense qu'il y a un nouvel intérêt et une volonté aussi, ça va de pair. C'est un défi car on ne change pas les mentalités du jour au lendemain, mais tous les nouveaux projets vont vers cette vision-là : l'alternative au déplacement, à la voiture, donc rechercher la proximité des services, de l'emploi, de l'habitat

mais aussi du culturel, du sportif, de tous les équipements. Les coûts font aussi qu'on veut éviter d'avoir deux voitures, que l'on préfère travailler pas loin de chez soi. Malgré tout, il y a encore des lotissements qui se font, les promoteurs restent actifs.

E.D. On délivre encore des permis de lotissement ?

C.E. Il y a toujours des permis de lotissement. Avant cela s'appelait « lotissement », maintenant ça s'appelle « permis d'urbanisation », justement pour dire qu'on arrête de diviser des parcelles et penser plutôt en termes d'urbanisation. Ces plans ne comprennent plus uniquement du résidentiel mais incluent aussi des services. Souvent quand on fait le permis d'urbanisation, qui a amené une réflexion plus large que simplement une division de lots, on est censés apporter la réflexion de proximité des services et justifier l'intérêt d'aller développer un projet à cet endroit. Les promoteurs ont compris aussi qu'il n'est plus intéressant d'aller chercher des sites dans les périphéries éloignées. Avec ces nouveaux outils de centralité, ils savent très bien que les projets proches seront soutenus en priorité. Pas toutes encore, mais les communes ont aussi de plus en plus réfléchi à l'aménagement de leur territoire. Elles ont un Schéma de Développement Communal SDC qui permet, idéalement, ça se fait pas tout le temps, d'avoir une réflexion à l'échelle du territoire communal.

E.D. On parle beaucoup aussi de crise de la lisibilité du paysage. Bas Smets dit de la Belgique que c'est un « pays sans paysage » à cause de ce bâti qui grignote le territoire. Je me pose la question de cette relation entre bâti et paysage qui se nuisent mutuellement. Quand on analyse la typologie du village en rue, le long des grands axes de communication, il est certain que le bâti crée une rupture visuelle avec le paysage. Est-ce que la maison individuelle a le même pouvoir négatif ?

C.E. Justement, les habitants de ces maisons individuelles profitent, eux, du paysage alentour, mais je pense qu'il y a cette tendance à l'appropriation d'un paysage. C'est certain que l'on va vouloir cadrer la plus belle vue et la prendre pour soit en venant construire son bâtiment là où, depuis l'espace public, on pouvait avoir cette vue. On ferme la vue et on se l'approprie personnellement. Pour moi, le paysage devrait appartenir à tout le monde. Même dans les campagnes, on peut se retrouver face à des projets qui engendrent une perte d'intérêt collectif.

E.D. Le paysage rapporte finalement toujours au regard, c'est la définition même que l'on en fait : le paysage est un regard que l'on porte sur un morceau de terre, un morceau de pays. Le fait de bâtir peut parfois entraîner une réduction ou une fermeture de cette vue.

C.E. Ce n'est pas pour autant qu'on ne doit plus bâtir, mais peut-être bâtir différemment, en évitant peut-être des fois de créer des fermetures et c'est là où tout l'intérêt de la réflexion des bureaux pluridisciplinaires comme les nôtres : on veut urbaniser différemment, en prenant en compte certains enjeux. Il faut tout combiner, il existe plein d'enjeux : il y a des enjeux économiques, des enjeux démographiques, des enjeux urbanistiques, des enjeux paysagers, des enjeux naturels. Ainsi, je pense qu'il faut prendre au mieux en compte un maximum de composantes et proposer un projet qui permet de répondre au mieux à tous les éléments.

E.D. Est-ce que des outils comme les Atlas des Paysages sont des éléments de référence auxquels vous vous référez pour la conception de vos projets ? Si oui, dans quelles mesures ?

C.E. Pour nous, les Atlas des Paysages nous permettent de comprendre la région dans laquelle on est

amenés à travailler. donc d’office. Même si on commence à bien connaître certaines régions, à chaque fois, on a cette première analyse qui est l’analyse du contexte de fait et de droit. On aborde toujours le site d’abord dans la définition de son paysage, pour laquelle on passe par ces Atlas. Ensuite, on fait nous aussi notre propre analyse de terrain grâce à nos visites, nos repérages, nos relevés. de par nos visites de terrain. On affine parce que ces analyses restent très générales. C’est un paysage défini à grande échelle, et puis dans ce grand périmètre, on définit notre unité paysagère que l’on va vraiment analyser plus en détails : est-ce qu’il y a d’abord des éléments naturels remarquables, des éléments repères architecturaux, des points de vue ou des lignes de vue ? Ça peut être à la fois des angles de vue mais aussi des grandes ouvertures.

E.D. Quelle est l’échelle maximum qui vous permet de projeter ? C’est plutôt l’administration, la politique au niveau de la Région qui va définir les tendances des grands projets territoriaux. Ensuite, au niveau d’un bureau d’architecture ou d’environnement, quelle est l’échelle maximum qu’on applique à un projet ?

C.E. Pour nous, la plus grande échelle est souvent l’échelle d’une commune, le territoire communal. Il existe des des outils qui sont des outils supra-communaux. Ceux-là sont plus compliqués et c’est assez rare qu’on soit amené à les développer. Par exemple, le fameux Schéma de Développement Communal SDC pourrait se faire à une échelle pluri-communale. Mais c’est très compliqué pour que plusieurs communes limitrophes se disent en même temps « on va faire cette démarche là ». Au niveau de l’aménagement du territoire, je dirais donc que c’est un territoire communal, le centre et tous les villages.

E.D. Votre mission est alors d’identifier les enjeux pour ce territoire communal ?

C.E. Oui, et souvent ce sont des enjeux à 10 voire 15 ans.

E.D. Est-ce qu’il s’agit d’une actualisation des schémas qui sont déjà en place ou est-ce que vous devez proposer des nouvelles visions ?

C.E. On part de toute façon de ce qui existe au niveau législatif. Notamment, le plan de secteur qui est cette bible du territoire qui a été défini dans les années 1970 et qui reste l’outil de référence au niveau urbanistique. A l’échelle d’une commune, via le Schéma de Développement Communal SDC, on vient affiner. En fait, on part du plan de secteur mais nous ne sommes plus dans les mêmes réflexions qu’à l’époque : les urbanisations en ruban, par exemple, elles viennent de là. Avec les autorités communales, on réfléchit et on choisit dans certaines de moins privilégier l’urbanisation et on doit se justifier. Il faut que des raisons et des arguments motivent nos décisions. Il arrive aussi qu’on puisse proposer, pas directement au travers de cette démarche-là parce qu’il faut enclencher d’autres procédures, de réviser totalement le plan de secteur parce qu’on n’est plus du tout dans la vision de ce plan de secteur. Il existe donc bien des procédures de modification du plan de secteur.

E.D. Vous venez de dire que vous discutez avec les autorités, mais quelle est la place du riverain ?

C.E. Le riverain est là, il est prévu. Il est prévu aussi qu’il y ait de la participation citoyenne, de la consultation citoyenne. Certaines communes sont très attentives à ça et elles vont au-delà du minimum légal. Dans ces cas-là, c’est très chouette parce qu’on rencontre plus souvent les riverains, on crée des séances publiques dans lesquelles on va expliquer les projets, on récolte les avis. Il y a même des outils qui sont très bien par rapport à ça, qui sont les Programmes Communaux de Développement Rural PCDR, dans lesquels la

participation citoyenne est vraiment d’application. On travaille avec la population pour définir les projets à 10 ans à développer dans la commune. Néanmoins, des fois, même avec le minimum légal concernant la participation, les citoyens sont un peu frustrés de la prise en compte ou pas de leurs avis. Ils arrivent généralement assez tôt dans le processus quand on y est attentif, on les voit avant les enquêtes publiques. Si on ne fait pas ça, ils arrivent à l’enquête publique. L’enquête publique, c’est quand on a déposé un projet et alors seulement on vient récolter leurs avis et, ensuite, on adapte un peu le projet en fonction. Je trouve que c’est un peu trop tard. Quand ce sont des projets plus étendus et qu’il y a des études d’incidences qui doivent être réalisées, il y a quand même une démarche en amont, avant l’enquête publique, puisqu’on rencontre la population au stade de l’avant-projet. On leur communique alors l’intention que l’on compte développer sur le site et on leur demande quels sont leurs avis et leurs demandes aussi, s’il y a un sujet en particulier qu’ils souhaitent qu’on étudie précisément, ou est-ce qu’ils ont même des alternatives à proposer. On peut étudier des projets alternatifs que les riverains pourraient proposer. C’est bien parce que la phase d’analyse commence en ayant déjà ce préavis. Et on les revoit après en leur présentant toutes nos études, toute la réflexion et ils peuvent à nouveau émettre un avis à ce moment-là dans le cadre de l’enquête publique classique.

E.D. Dans un projet d’aménagement du territoire, finalement, le maître d’ouvrage est ce public, cette collectivité. Donc, les riverains doivent être intégrés dans le processus de projet comme un maître d’ouvrage le serait pour un projet d’architecture. Je pense que le projet, en tout cas d’aménagement du territoire, c’est un projet qui est démocratique par essence puisqu’on travaille pour la société. Forcément une participation citoyenne s’impose.

C.E. Un petit constat en parallèle, c’est que le citoyen est intéressé quand ça se passe dans le fond de son jardin. Mais malheureusement, quand on fait ces appels à grande réflexion, on voit quand même qu’on a plus de mal à aller chercher cette participation, c’est dommage. Ici, à Tournai, ils ont fait leur Schéma de Développement en 2017 : ils ont fait des consultations villageoises, village par village, en allant présenter le projet, il y a eu plusieurs réunions. Ces réunions regroupent peut-être 20 personnes. Ensuite, les projets concrets arrivent et là, il y a 100 personnes dans un périmètre assez restreint et on entend des choses comme « oui, mais on ne nous a jamais consultés » ou « oui, mais on aurait dû réfléchir à ça avant ». Ça a été fait mais ils n’étaient pas là à ce moment.

E.D. Pensez-vous que les gens ne se tiennent pas au courant de ce genre de procédures ?

C.E. Oui, ils ne sont pas familiarisés avec tout ça.

E.D. Je suppose, c’est vrai, que pour les personnes qui ne font pas partie de la profession, l’aménagement du territoire peut être vu comme quelque chose d’assez complexe. Comme vous le dites, c’est plus facile de parler de ce qu’on a juste à côté de chez soi plutôt que d’une réflexion globale. Il est souvent aussi plus facile d’arriver avec une critique négative plutôt qu’une critique positive si on prend, par exemple, les débats autour des éoliennes, beaucoup de personnes sont d’accord pour dire « je ne veux pas de ça chez moi, je veux pas ça à côté de chez moi » mais pour un bien global de de la commune, on va devoir les placer quelque part.

C.E. Les éoliennes c’est un débat très subjectif. J’ai en tête une commune au sud de Namur, Viroinval, dans laquelle ils ont décidé qu’il n’y aurait pas d’éoliennes sur leur territoire. La commune voisine, Couvin, n’a pas dit stop elle, donc même en étant à

Viroinval, on a une visibilité à certains endroits sur des éoliennes. C'est une démarche qu'on peut comprendre et à la fois non parce que c'est subjectif. Est-ce que c'est réellement un problème une éolienne dans un paysage ? Personnellement, je trouve ça très beau une éolienne, ça ne me dérange pas de voir des paysages avec des éoliennes.

E.D.

C'est que vous êtes assez à l'aise avec l'idée de la modernité, j'ai l'impression. Je me permets ce commentaire car j'ai lu à propos de ce rejet qu'on a de la modernité, ce rejet qu'on exprime souvent, et qui s'est principalement marqué dans les années durant lesquelles on a construit, par exemple, toutes les grandes autoroutes. On a planté des arbres le long de celles-ci pour cacher la balafre qu'on faisait au paysage, au territoire. Pour moi, ce sont des stratégies qui sont toujours actuelles dans les projets. On ajoute cette composante végétale autour du projet pour amoindrir son impact sur le paysage, comme pour le dissimuler. Je pense qu'on peut apporter une critique là-dessus. Par exemple, pour le nouveau parc photovoltaïque de Dour, des arbres ont été plantés sur tout le pourtour. De l'extérieur, on pourrait croire à une forêt et pourtant il s'agit bien d'un site de production d'énergie. La végétation, que l'on considère comme seul paysage valable car « naturel », est utilisée comme un masque pour dissimuler des infrastructures que l'on ne souhaite pas voir sur notre territoire.

C.E.

Une circulaire a été publiée justement pour accompagner tous ces projets photovoltaïques. Parce que c'est vrai que ces 5 dernières années, il y a eu pas mal de développements de champs photovoltaïques et qui n'ont pas toujours été faits de manière intégrée. « Intégrer » c'est une nouvelle fois relatif, ça ne veut pas dire « pas vu, pas visible » et c'est là où on se faisait la même réflexion au sein du bureau : l'intégration d'un projet, ça ne veut pas dire pour autant qu'on vient mettre un écran et qu'on ne le voit plus, mais

ça veut dire qu'on respecte les lignes de relief, choisir harmonieusement le sens des panneaux en fonction du site et de l'ensoleillement pour aussi aller chercher les bonnes performances. Il y a la question de la juste implantation avant la question du filtre visuel. Quand on fait des études d'incidence, on est à la fois auteurs de projet mais on est aussi parfois évaluateurs de projet, et il est important de prendre conscience qu'à partir du moment où on intervient, il y a un impact, c'est inévitable. Mais l'impact n'est pas forcément négatif à partir du moment où on voit le projet. Tout dépend de ce qu'on voit du projet. Le nouveau dans un projet n'est pas forcément que négatif. Pourtant, c'est souvent les critiques riveraines dès qu'on intervient. On a parfois l'impression qu'au mieux on ne devrait rien toucher. On a un exemple ici, le site de la Dorcas à Tournai : c'est un site qui est à l'abandon depuis plusieurs années. Les bâtiments sont délabrés, ils sont squattés. A un moment, la tendance générale est quand même de se dire qu'il faut agir sur ce site. On propose des projets et finalement on constate que les avis voudraient presque garder ce site délabré à la place de de venir créer un projet, et ceci juste par principe qu'on a du mal à accepter le changement. Le projet amène la critique, souvent négative.

E.D.

Il existe un frein au changement, nous avons souvent peur de de l'évolution. Je pense que c'est aussi humain d'avoir parfois peur des changements, des modifications mais c'est assez surprenant de voir à quel point ça se répercute dans l'architecture, dans notre environnement construit, dans tous les projets qu'on doit mener. Ce stop rencontre aussi la crise écologique, crise des ressources au cours de laquelle, en architecture, on se doit d'adopter le réemploi. Finalement, ce sont les mêmes mécanismes et stratégies qui s'appliquent à l'échelle de l'aménagement du territoire. Pour continuer la discussion, est-ce que vous pensez à des références de projets qui sont en cours en ce moment et qui pourraient modifier le territoire

de Wallonie à grande échelle. Je pense par exemple au projet du Parc Bleu de l'Eurométropole grâce auquel on a redéfini le territoire transfrontalier du bassin de l'Escaut, projet qui rencontre ma thématique de recherche. Est-ce que des projets équivalents en Wallonie vous viennent en tête ?

C.E.

Équivalents, je ne pense pas. Nous, on travaille actuellement sur un projet de Parc Naturel. Il y en a plusieurs en Wallonie et, cette année ou au plus tard l'année qui suit, chaque parc doit avoir rédigé sa charte paysagère. Nous, on accompagne le Parc Naturel du Pays des Collines à la rédaction de leur charte paysagère. C'est là aussi toute la difficulté : d'abord, la première chose, c'est de bien comprendre quel est le paysage de tout le Parc Naturel, et puis, c'est de répondre à la demande des différentes communes qui entrent dans le périmètre du parc. Le statut de Parc Naturel a souvent été vu de manière négative : on est obligé de le consulter quand il y a des projets et cela complique ou retarde les démarches. Attention, le Parc Naturel n'est donc pas une zone naturelle, c'est une région définie avec un périmètre. Notre travail est donc de pouvoir donner au travers de cette charte des outils à chacune des communes pour gérer les projets et pouvoir aussi guider les habitants, les agriculteurs, les entreprises, toutes les personnes qui font partie de ce bassin de vie. La charte paysagère a trois objectifs : valoriser, gérer et protéger. Donc on voit bien qu'on n'est pas dans un souhait unique de protection, on le gère parce qu'il doit y avoir une dynamique, on doit entretenir le territoire et on souhaite aussi le valoriser. Pour valoriser, on peut amener aussi de nouvelles choses et on peut faire bouger ce paysage. Ce n'est pas si évident que ça comme démarche, parce que souvent ça reste très théorique, on est dans les concepts, la théorie. On voit que si on ne reste qu'à ce stade-là, la charte va finir dans un tiroir et personne ne va se l'approprier. Il faut vraiment amener du concret.

E.D.

Avez-vous des exemples de moyens plus concrets ?

C.E.

Nous sommes en cours d'élaboration. Il y a toute une démarche. La première partie est vraiment pour comprendre le territoire, c'est une partie analytique. On y trouve les trois objectifs : protéger, gérer, aménager. Il y a toute une analyse contextuelle au travers de cartes, on analyse toute une série d'éléments physiques, notamment le relief qui va beaucoup intervenir dans cette région, aussi le réseau hydrographique qui intervient dans le paysage, la qualité des sols, etc. On analyse aussi la population : le type d'activités, l'agriculture, les entreprises, l'histoire. Ceci nous amène à la phase diagnostique. Avec tous ces éléments d'analyse et en partant des aires paysagères, on va proposer pour chacune de ces aires on définit leurs spécificités qui permet de distinguer des unités paysagères à l'intérieur de ces grands ensembles. Sous forme de diagrammes, on donne nos prescriptions : des choses vraiment impactantes ou à valoriser. L'analyse AFOM va nous mener vers la définition des enjeux. Ce sera au travers de ces enjeux que l'on va préciser, en discussion avec notre comité d'accompagnement, des recommandations et des pistes d'action. C'est ceci qui va mettre en dynamique le territoire. On a fait aussi des visites de terrain, on a organisé des balades avec les citoyens, des visites guidées et même auto-guidées par les gens du coin qui connaissent très bien le site. C'est là où j'aimerais que ce soit encore plus concret que ce qu'on propose pour le moment. Voici une idée des pistes d'action : on peut toucher la gouvernance, dans un aspect plutôt politique, ensuite on peut toucher la stratégie qui s'adresse aux outils communaux et, ensuite, on est dans des interventions qui peuvent toucher tout le monde. La stratégie de la charte paysagère sera validée par un comité qui sera mis en place, et par le partenariat, les synergies et les coopérations aussi avec les autres Parcs Naturels. Effectivement, même s'ils ont chacun leurs spécifici-

tés, c'est bien aussi de penser à l'échelle d'un réseau de connexions et d'interactions. Ici, par exemple, on est dans les actions moins concrètes : mise en place de nouveaux outils locaux, comment les communes peuvent accompagner toutes les infrastructures, que ce soit les lignes à haute tension, les éoliennes, les panneaux solaires et pas que. On est très axé « énergie renouvelable », mais ça peut aussi être des cabines électriques, toutes les infrastructures qui touchent à l'énergie, et les autres comme les autoroutes. On essaie de comprendre comment on peut accompagner tous ces projets avec les spécificités du territoire pour qu'au moment où un projet prend place sur le territoire, on ait les bons outils à disposition pour les accompagner et pas être juste dans un refus de les avoir sur le territoire.

E.D. Je vois, par exemple, que dans les éléments porteurs du paysage, vous avez identifié « préserver et reconstituer les maillages de haies ». Cela provient d'une analyse historique qui vous pousse à rétablir ces haies ?

C.E. Oui, c'est cela. Ce sont toutes des recommandations qui découlent des analyses. Et pour répondre à ces recommandations, on met en place des actions.

E.D. Dans vos arguments pour le rétablissement des haies, est-ce que vous mettez plus en avant le fait que ce sont des éléments visuels forts, ou est-ce que vous insistez plutôt sur le fait que ce sont des corridors écologiques ?

C.E. On mobilise les deux arguments, et pas uniquement : avant, toutes les parcelles agricoles étaient entourées de ces haies et donnaient un paysage un aspect bocager plutôt qu'une grande plaie ouverte. Elles ont tendance à avoir disparu. Ces petits bocages étaient, à certains endroits, pas du tout caractéristiques et, dans d'autres, très caractéristiques dans cer-

taines. On pourrait se dire qu'ils ont disparu et donc on accepte que le paysage ait changé, mais nous avons plutôt la volonté de retrouver dans les endroits propices ce paysage bocager qui avait tout son intérêt à la fois pour des questions de visibilité, aussi pour son rôle d'habitat écologique, et pour les puits d'écoulement d'eau. Aujourd'hui, tout ce ruissellement auquel on est confronté avec les grandes terres agricoles n'est plus géré par les haies dont les racines permettaient l'infiltration en créant aussi une barrière en point bas et en étant combinées à la présence d'un fossé. Il y avait comme ça une gestion de l'eau qui était finalement intuitive. Peut-être qu'on ne l'avait pas compris et, qu'à un moment donné, on a enlevé tous ces éléments et on se retrouve aujourd'hui face à des problématiques qu'on n'avait pas avant. En conclusion, nous avons effectivement cette volonté de ramener ce type d'aménagements dans le paysage.

E.D. Les premières stratégies restent tout de même très générales. A quel point avez-vous envie de proposer du concret ? On parlait de ces nouveaux outils, plus concrets, mais les chartes restent des théories. La forme théorique n'incite pas l'intérêt des citoyens.

C.E. La partie projectuelle n'est pas encore assez concrète, à mon sens. C'est le sujet d'une des dernières réunions qu'on a eues avec l'Agence de Développement territorial IDETA qui accompagne la création de la charte, et puis tout le personnel du Parc Naturel : si on la laisse à ce niveau trop théorique, elle ne vivra pas, aucun ne va y trouver son intérêt, personne ne va l'appliquer. Pour les riverains, ça va être trop vague, trop vaste.

E.D. Il est vrai que tout le monde sera d'accord d'agir en accord avec les principes de l'écologie, mais finalement que fait-on ?

C.E. C'est tout l'enjeu de mon travail de ce pre-

mier semestre : amener cette charte de manière logique, accessible et utilisable sur site par le Parc, par les communes qui sont présentes dans ce Parc, et aussi par les riverains, les développeurs de projets qui vont s'y fier. Ce n'est pas si évident d'arriver dans le concret.

E.D. Ce sera également l'enjeu de mon projet de master à l'EPFL. Pour le moment, je réfléchis de manière théorique à la notion de paysage mais ensuite je vais être amenée à appliquer ces réflexions en choisissant un site. La Wallonie occidentale est intéressante pour explorer la notion mais on distingue une large variété de paysages et de micro-cultures qui y sont liées, si on peut dire. Je dois éclaircir quelles sont les spécificités qui m'intéressent en particulier. Il existe tellement de thèmes qui entrent dans le champ du paysage : l'écologie, l'hydrologie, le sol et le sous-sol, la société, la culture, etc.

C.E. La démographie, l'économie, l'industrie.

E.D. Finalement, le paysage traduit l'interprétation que l'on se fait du développement de notre pays.

C.E. Il faut aussi trouver la juste échelle. Déjà à l'échelle d'un Parc Naturel, je trouve que la réflexion et la démarche sont vraiment intéressantes. La mise en place de cet outil a été obligé au travers d'une directive européenne qui a aussi la volonté de préserver les paysages. Évidemment, ce n'est pas aussi simple qu'à l'échelle d'un projet unique sur une parcelle unique.

E.D. À l'échelle d'une parcelle, on parvient plus facilement à saisir toutes les composantes et les dynamiques.

C.E. On peut aussi avoir tous les acteurs qui entrent en compte, même sur un hectare. Toutes les thématiques sont toujours là. C'est ce qu'on a voulu

faire en créant DR(EA)²M : même quand on s'attèle à une maison sur une petite parcelle, tous les éléments sont présents. Forcément, on va moins s'intéresser au développement démographique de la commune, au développement économique, et ainsi de suite, même si on y contribue quand même. Il ne faut pas faire abstraction de tout ça.

E.D. Est-ce que nous pouvons regarder la dernière partie de la charte en cours de rédaction ? La partie projectuelle de celle-ci ?

C.E. Oui, bien sûr. Ici, on est plus dans un des objectifs qui était de préserver, même si le Parc doit être géré et valorisé. On a identifié les points, les lignes, les périmètres d'intérêt paysager qui doivent être connus. On a l'impression, parce que les cartes existent, qu'on les connaît mais ce n'est finalement pas le cas pour tout un chacun et ces cartes doivent être affinées avec les visites de terrain. On a donc une action qui est vraiment de connaître les points d'intérêt et les éléments. Un autre point est, par exemple, comment accompagner et sensibiliser à l'intégration paysagère des entreprises et des bâtiments industriels et commerciaux. On est alors plus dans des questions d'implantation d'entreprises et des bâtiments liés. Il y a aussi, de manière générale, d'autres points comme le fait que tout auteur de projet qui arrive sur le territoire du Parc du Pays des Collines doit comprendre son contexte. Les agriculteurs sont aussi des grands acteurs sur le territoire. Dans un autre chapitre, on a visé les particuliers, via tous les aménagements qu'ils peuvent apporter. La valorisation des paysages est aussi un vecteur de tourisme : il y a certaines communes qui vivent beaucoup du tourisme au travers de leurs atouts paysagers, notamment dans le Pays des Collines. Ensuite, on arrive au patrimoine qui fait partie aussi de la charte. On souhaite élargir et gérer les réseaux des espaces naturels et à haute valeur éco-paysagère, donc à la fois écologique et paysagère. On a aussi prescrit la mise

en valeur des cœurs de village, preuve qu'il n'y a pas que le paysage non-bâti qui est pris en compte dans la Charte Paysagère. Ce point-là est aussi intéressant parce qu'il y a quand même une volonté de soutenir et développer les projets innovants : on n'est pas arrêté face à toute innovation, tout projet. Il ne faut pas voir la Charte comme un signe qui voudrait dire que l'on veut tout préserver, que l'on met tout sous cloche et qu'on veut seulement garder ce qu'on a. Nous avons la volonté d'accueillir tous types de projets. Pour les outils locaux, il est certain que les communes ont un rôle à jouer, ne serait-ce qu'avec tous leurs outils communaux. On souhaite redonner tout son sens au Parc Naturel, pour le consulter plus que simplement pour des demandes d'avis. Ce sont donc l'essentiel des actions qui sont sorties de toute la consultation et de l'analyse, mais maintenant nous devons essayer de développer chacune des fiches pour essayer d'en faire des petits outils en eux-même, au travers d'exemples et de recommandations.

E.D. Dans la partie analyse, on se rend compte qu'il y a beaucoup de dessins et ensuite, dans la partie recommandation, toutes les informations et directives sont principalement sous forme de texte. Il faudrait une correspondance des deux et le dessin pousse aussi au projet. Dans les mois qui viennent, qui sera amené à travailler sur ce dossier avec vous ?

C.E. Les paysagistes, les biologistes, les architectes. Pour ça, toute l'équipe pratiquement est mobilisée.

E.D. Je voulais qu'on aborde un autre point à propos des Périmètres de Remembrement Urbain PRU. Qu'est-ce que ça implique exactement, ces remembrements urbains, est-ce qu'on parle de densification, de fusion ou de division de parcelles ou autre ?

C.E. Personnellement, je n'ai pas travaillé sur des remembrements urbains, mais je sais que dans notre

équipe qui est composée de plus ou moins quarante personnes aujourd'hui certains en ont fait. Celui dont je me rappelle était assez ciblé sur un ancien site de chantier naval à Thuin. C'était un site assez bien délimité en soi et l'objectif était de réhabiliter tout cet ancien chantier naval. C'était vraiment un grand enjeu pour la ville. Celle-ci est traversée par la Sambre et elle est particulière car elle se divise en ville-basse et ville-haute, Thuin est assez connue pour ses jardins suspendus. Le chantier naval, évidemment, est implanté dans la partie basse et était un site totalement à l'abandon. Maintenant, c'était vraiment un projet comme tout autre projet de réhabilitation de site. Par contre, comme il n'a jamais abouti, je ne me rappelle plus pourquoi on avait choisi un périmètre de remembrement urbain plutôt qu'un autre outil. Je pense qu'on l'avait choisi en lien avec le fait que le site soit pollué, qu'il s'agit d'un site à réaffecter et que le remembrement urbain ouvrait toute une partie de subsides à la dépollution. Il y avait cette volonté première de dépolluer le site.

E.D. C'est donc vous qui choisissez l'outil que vous souhaitez appliquer en fonction du site de projet ?

C.E. Oui, on peut choisir l'outil le plus adapté selon les objectifs du projet. Mais il existe aussi des outils qui sont d'office imposés : le plan de secteur a défini toutes les zones sauf certaines, les Zones d'Aménagement Communal Concerté ZAC, qui sont les zones blanches quadrillées de rose, pour laisser des réserves. Si on veut mettre en œuvre les ZACC, il y a obligatoirement un outil à appliquer qui maintenant est le Schéma d'Orientation Local SOL. Par exemple, ici où se trouve le bureau, on fait partie d'un ancien site industriel pour lequel, pendant presque un an avec les autorités communales et régionales, on a chipoté pour savoir réellement quel outil on devrait mettre en place pour le développer. Ça aurait pu être un Site À Réaménager, l'outil SAR, au travers duquel on peut

même apporter une nouvelle affectation par rapport au plan de secteur et il ouvre des ouvre des portes aux subventions pour la dépollution ainsi que des aides pour tout ce qui est espace public. C'est vraiment un super outil qui, finalement, n'a pas été choisi parce qu'il y a toute une partie de ce site qui est aussi en zone industrielle, mais qui, elle, n'est pas occupée par le bâti. Ainsi, le SAR ne peut pas s'appliquer sur tout le périmètre.

E.D. Est-ce qu'on aurait pu scinder le site quand on se trouve dans ce cas de figure ?

C.E. On aurait pu effectivement scinder le site et faire une partie SAR et une autre mais ce n'est pas ce qui a été choisi. Il y a également les Schémas d'Orientation Locale SOL qui sont de bons outils, et on a les permis d'urbanisation ainsi que les permis de construction groupée pour lesquels on vient directement avec un projet très défini avec les voiries et toutes les composantes. On trouve aussi les outils de rénovation urbaine, de réaffectation urbaine et le remembrement, que l'on utilise moins souvent. Les outils ont chacun une échelle de plus en plus précise.

E.D. Le panel des outils et démarches administratives est vaste.

C.E. Certains diront qu'il y a une lourdeur administrative. On peut le voir de deux manières : dans tous projets de développement, ça peut être bien de devoir détailler au maximum pour produire un projet qualitatif, mais des fois cela devient beaucoup trop long au point d'empêcher parfois de faire les choses plus facilement. Souvent, pour éviter d'entrer dans toutes ces dérogations, beaucoup vont se mettre dans le cadre sans se poser trop de questions. Je ne dis pas que le cadre n'est pas bien, il a l'intérêt d'exister et il a été réfléchi. L'Ordre des architectes a d'ailleurs lancé un appel pour demander « est-ce que ce cadre, des fois,

ne bloque pas la créativité, l'innovation et les nouvelles tendances ? ».

E.D. C'est sûr que quand on travaille au service de projets concrets, on doit se tenir au cadre à un moment donné. Pour conclure, il y a un dernier projet que je souhaitais aborder, celui qui s'appelle « verdissement des espaces publics en Wallonie ». Est-ce que vous pouvez m'expliquer en quoi il consiste ?

C.E. C'était donc la Wallonie qui avait lancé cet appel à projet auquel toutes les communes pouvaient répondre. Il y en a quelques-unes quand même qui ont pris le pli. La Wallonie avait un budget à distribuer et l'objectif était vraiment, comme le mot « verdissement » l'indique, de ramener la végétation dans les espaces publics. Il y avait même cet aspect de consommation dans l'espace public : dans beaucoup d'endroits, on a ramené des essences fruitières ou des zones de potagers collectifs pour inciter les activités de proximité. C'était vraiment une chouette mission. Plusieurs bureaux ont travaillé sur ce projet et nous avons remporté plusieurs lots de communes. Il y avait beaucoup de participation au niveau des riverains car le projet était très concret : on parlait de la place du village, de l'espace abandonné là-bas ou d'un petit coin de terrain communal dont on ne savait pas trop quoi faire, mais il était disponible et avait tout son intérêt. On a construit des plans d'aménagement de places avec la population en intégrant d'abord cette volonté de reverdissement, sans oublier les fonctions qui devaient être présentes comme le stationnement en zones perméables ou en ajoutant de l'engazonnement.

E.D. La perméabilité des sols en milieu urbain est aussi une grande thématique.

C.E. Pour beaucoup, les places de village sont des grands espaces asphaltés. Mais parfois même, nos projets étaient accompagnés de petits espaces de jeu,

on souhaitait redonner des fonctions publiques à ces espaces de place. Là où je mettrais un petit bémol dans cette démarche d'appel à projet, c'est que, malheureusement, les plus petites communes qui ont le moins de moyens économiques ou humains n'ont pas répondu à cet appel. On a vu tout de suite la différence entre les communes bien rodées qui ont un personnel administratif disponible pour mettre en place les dossiers et qui ont obtenu d'importants subsides de participation et, à côté, les communes qui ont moins de moyens. Il y a eu un déséquilibre, je trouve. L'argent n'a pas été réparti de manière tout à fait équitable. Nous sommes arrivés après la première étape et la répartition des budgets.

E.D. Je voulais terminer cette discussion par une question générale : quels sont, selon vous, les enjeux pour demain dans le périmètre de Wallonie occidentale, défini par ma recherche, en termes d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de défis paysagers ?

C.E. Les enjeux : protéger et aménager. La protection, pas de manière négative et à tout prix, est importante. C'est faux de dire qu'on n'a pas de paysages en Belgique, il y en a, c'est certain. Il existe de très beaux paysages dont il faut préserver les qualités.

E.D. Et comment votre pratique professionnelle a changé votre regard sur des espaces que vous connaissiez avant d'être architecte. Est-ce que votre vision du paysage a évolué vers plus de sensibilité ou de reconnaissance ?

C.E. En tout cas, j' imagine que j'y prête bien plus attention. Pour avoir travaillé sur l'étude du territoire dans lequel j'ai habité, il est vrai que mon regard professionnel a apporté un nouveau degré de lecture. Mon œil d'architecte a évolué. Avant, c'est vrai que mes parents me disaient « regarde cette ferme, comme c'est beau » et je ne comprenais pas vraiment.

Maintenant, mon regard a changé par rapport à de nombreuses choses, dont l'architecture clairement. On élargit sa vision, on voit ce qui se fait ailleurs, on voit aussi des choses qu'on pourrait faire. Je dirai même qu'il évolue chaque jour.

E.D. Pour ma part, les études d'architecture m'ont vraiment fait redécouvrir mon environnement, je n'avais pas un regard si attentif avant. Je voulais savoir si cela résonnait avec votre parcours également. Merci beaucoup pour vos réflexions et le partage de vos connaissances. Cette discussion me permettra d'aligner ma recherche.



















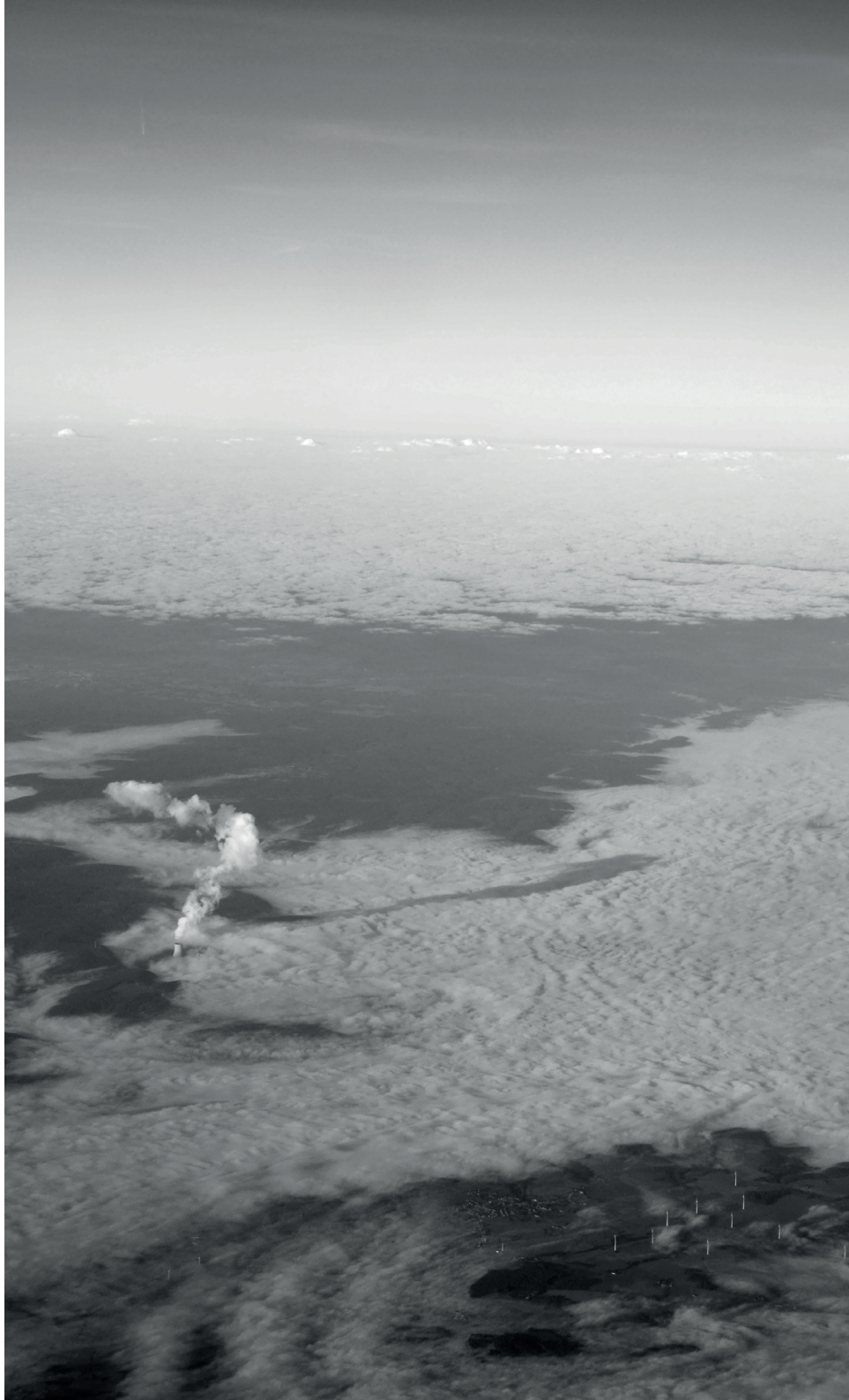












Partie 03

DYNAMIQUE DU PROJET PAYSAGER

Le troisième et dernier chapitre de cet énoncé permet d'expliciter le rôle essentiel du paysage dans les projets de la transition sociale et écologique. Après une discussion sur le potentiel d'un regard décentré et globalisant, le paysage sera mis en exergue comme un moyen de transformer le territoire et de mettre en marche un projet collectif, démocratique, et écologique qui répond à l'enjeu des espaces ouverts de Wallonie occidentale.

DYNAMIQUE DU PROJET PAYSAGER

L'INVERSION DU REGARD POUR RECONNAÎTRE LES ESPACES OUVERTS

A cause de la difficulté de lecture de la mosaïque des formes et éléments qui composent le territoire de la Wallonie occidentale, les individus ont aujourd’hui une compréhension limitée du paysage de cette région dans leurs pratiques quotidiennes. Il est considéré seulement comme un arrière-paysage ou un paysage ordinaire. Des milliers de décisions individuelles ont entraîné cette transformation radicale du paysage et celle des formes des villes et campagnes, pour laisser place au concept de mitage.

Si les sites exploités et construits sont si délicats à aborder pour traiter du thème du paysage, nous proposons d’avoir recours à un procédé de renversement du regard dans les surfaces à considérer, pour comprendre le territoire sur base du non-bâti et plus du bâti. Le but est de retourner le tissu urbain afin qu’il reconnaisse l’existence et la valeur de l’espace ouvert qui le borde. Ce bouleversement de l’approche urbanistique est déjà insufflé par des réflexions à deux niveaux. Le premier est celui du déplacement du cadrage, dans les réflexions vers la ville diffuse, de la centralité vers un territoire de l’entre-deux en évolution. Dans cet entre-deux, la question s’adresse alors aux espaces délaissés, ouverts et leur avenir afin de recréer des conventions pour rendre lisible et faire reconnaître le territoire dans lequel nous circulons.¹⁷⁶ Si le professeur en urbanisme Jean-Michel Roux souligne le fait qu’il est très difficile de faire entendre qu’un projet soit fondé non plus sur des bâtiments, mais plutôt sur un plan d’espaces ouverts publics ou végétalisés, certains projets théoriques ou réalisés prouvent le contraire. Ces projets ont tous en commun une vocation expérimentale.

Premièrement, dans sa vision pour la condition des territoires de l’After-Sprawl, territoires qui ont donc déjà connu une extension sans limites du bâti, l’architecte Xaveer De Geyter effectue une recherche autour de ce qu’il qualifie comme le “negative space”. Il s’agit de cet espace de délaissé, entre les constructions et les infrastructures dont la transformation

Fig. 25/
Vue aérienne du bas-plateau
brabançon.

© DECLERCQ Emérence.
Photographies personnelles, 14
septembre 2023.

176 ROUX Jean-Michel. “Un territoire innommable.” Dans *Poësis Architecture. Arts, sciences et philosophie. Urbanité, ruralité*. Paris: Editions Poësis, n°6, 2013.

semble trop difficile, qu’il projette en tant que nouvel espace collectif.¹⁷⁷ Ensuite, nous citerons le concept de la “reverse city” élaboré par Paola Viganò en 1999 dont les réflexions sont cristallisées dans la planification de la ville de Tapiola en Finlande qui, à l’origine, est basée sur une trame d’espaces verts et de forêts.¹⁷⁸ Enfin, dans son article sur le “territoire inversé”, Elena Cogato Lanza nous invite à nous départir d’une délimitation claire entre naturel et construit afin de considérer la renaturation comme un processus particulièrement adapté au projet territorial de ce siècle.¹⁷⁹ Pour illustrer ses propos, l’auteure cite les réflexions de Maurice Braillard à propos de la planification de la ville de Genève comme une ville dans un parc,¹⁸⁰ ou le récent projet de Georges Descombes pour la renaturation de l’Aire qui offre une nouvelle lisibilité au territoire.¹⁸¹

La partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut regorge encore de nombreux espaces non exploités ou agricoles qui ne prennent pas pour autant les qualités des espaces verts remarquables. En effet, comme Bruno De Meulder le souligne dans son article pour OASE en 1999, ces espaces ouverts sont souvent petits, irréguliers dans leurs formes, jamais intacts, pratiquement toujours des propriétés privées.¹⁸² Il s’agit des vestiges d’une ruralité fragmentée aujourd’hui contenue dans une vision urbaine des territoires.

“Un espace ouvert correspond à une portion de territoire située à l’intérieur d’une région urbaine ou d’une agglomération où dominant les éléments naturels soit en raison de l’état initial (agriculture, lande, promenade...). Par extension les espaces minéraux non bâtis tels que les rues piétonnières, chemins de halage sont également pris en compte. L’espace ouvert est donc très diversifié,

177 BEKAERT Geert, DE BOECK Lieven, DE GEYTER Xaveer. *After-sprawl: research for the contemporary city*. Rotterdam: NAI Publishers, Antwerp: deSingel International Arts Center, 2002. p. 23.

178 VIGANÒ Paola. *Le Jardin Biopolitique. Espaces, vies et transitions*. Genève: MetisPresses, coll. “vuesDensembleEssais”, 2023. p. 59.

179 COGATO LANZA Elena. “Le territoire inversé.” Dans *Méandres : penser le paysage urbain*. Edité par Vincent Kaufmann, Pieter Versteegh. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005. pp. 119.

180 COGATO LANZA Elena. “Le territoire inversé.” Dans *Méandres : penser le paysage urbain*. Edité par Vincent Kaufmann, Pieter Versteegh. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005. pp. 123.

181 COGATO LANZA Elena. “Le territoire inversé.” Dans *Méandres : penser le paysage urbain*. Edité par Vincent Kaufmann, Pieter Versteegh. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005. pp. 137.

182 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape.” Dans *OASE: tijdschrift voor architectuur*. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 111.

*petit ou grand, urbain ou rural, permanent ou temporaire, affecté ou non affecté, public ou privé.”*¹⁸³

La métamorphose des espaces ouverts est la conséquence directe de l’individualisation du territoire. Les espaces semblent être de plus en plus fragmentés. A ce propos, un groupe de recherche de l’Université KU Leuven a tenté de répondre à la question suivante : existe-t-il un lien entre la fragmentation spatiale et la qualité de ces espaces ?¹⁸⁴ En mettant sur place une démarche quantitative et qualitative basée sur l’outil des Open Space Units en Flandres, la conclusion de cette recherche est que la qualité du territoire décroît avec la réduction des surfaces des espaces ouverts. La fragmentation négative du territoire est donc une réalité. L’attention forte sur la parcelle individuelle est frappante : pratiquement partout, la privacité vient avant le contexte. L’identité et la cohésion sont donc les derniers mots que l’on choisirait pour décrire la résultante.¹⁸⁵ Nous appelons alors à la mobilisation du paysage des espaces ouverts comme porteurs de projets collectifs. Le paysage, même ordinaire, est globalisant : il permet de traiter des relations entre les choses et est la résultante d’une construction collective et culturelle. Il est donc particulièrement adapté au projet de territoire.

183 LAPOIX F. 1975. Dans BANZO Mayté. *L’espace ouvert pour une nouvelle urbanité*. Sous la direction de Guy Di Méo. Pessac: Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, UFR Géographie et Aménagement. Laboratoire Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, novembre 2009. p.6.

184 BOMANS Kirsten, DEWAELEHEYNIS Valerie, GULINCK Hubert, VANEMPTEN Elke, VERHOEVE Anna. “The Fragmentation Bias in Valuing and Qualifying Open Space.” Dans *Journal of Urban Design*. Vol. 19, N°4, Integrative Spatial Quality. Publié le 8 août 2014. [Consulté le 16 octobre 2023] www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13574809.2014.923741

185 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape.” Dans *OASE: tijdschrift voor architectuur*. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 111.

L'INSTRUMENTALISATION ET LA PROTECTION DES PAYSAGES

En conséquence du fait que la notion de paysage englobe le très vaste domaine des lieux habités et façonnés par la main de l’homme à travers les époques, les strates qui le composent sont le témoin de l’histoire de nos civilisations. L’anthropocène se lie alors avec des valeurs en termes historiques, de la même manière qu’on s’attache à des monuments architecturaux que l’on veut conserver pour leurs qualités qui matérialisent la pensée et la société d’une époque en objet physique. Le paysage est un palimpseste, en constante évolution, mais dont les traces du passé subsistent à la fois sur de grandes périodes ainsi que sur des échelles plus restreintes.

La mise en projet du paysage se heurte à la question de la préservation. En effet, des considérations à propos des paysages qui abritent nos scènes de vie émergent alors dans un souci qui ne veut perdre ni les marques d’une société, ni ses repères spatiaux. La valeur de témoignage historique et de qualités des aménagements paysagers donnera naissance à une considération de la part des politiques, administrations, cadres et instances. Mais comment composer et conserver avec une matière qui est en perpétuellement changement et renouvellement ?

“Lorsque nous détruisons un paysage nous sommes un peu perdus, car notre rapport au temps, et donc avec nous-mêmes, s’en trouve appauvri et comme effiloché” affirme le poète-écrivain Giorgio Todde.”¹⁸⁶

“Le paysage n’est point ce qui nous entoure, le cadre qu’une nature souvent agressée aurait réservé à nos nostalgies, nos rêves et nos illusions, il est le reflet en mouvement de nos sociétés et de l’effort volontaire des hommes pour construire et organiser le monde.”¹⁸⁷

“Ce qui leur manque est l’aura, elle-même le résultat du temps. Il faut du temps pour constituer un paysage : un temps de la surprise, de l’attention, de la rencontre. Trois dangers guettent donc aujourd’hui

¹⁸⁶ JAKOB Michael. L'émergence du paysage. Gollion: Edition InFolio, 2004. pp. 39-40.

¹⁸⁷ VOVELLE Michel. Cité dans BOUMAZA Nadir. "Paysages urbains périphériques: crise, identité, fabrication urbaine." Dans Paysage et crise de la lisibilité : de la beauté à l'ordre du monde : actes du colloque international de Lausanne, 30 septembre-2 octobre 1991. Edité par Lorenza Mondada, Francesco Panese, Ola Söderström. Lausanne: Université de Lausanne, Institut de Géographie, 1992.

*notre relation à la nature et par la même l'émergence du paysage : la "muséalisation", la manipulation et la virtualisation."*¹⁸⁸

La question de la protection des paysages, animée par la peur de perdre une richesse à la fois en biodiversité et en identité, est donc à l'origine d'une tendance patrimoniale envers les territoires. On veut éviter à tout prix la réduction de ceux-ci à des lieux dépourvus de génie, ou l'atteinte d'un état de nullité du pays qui ferait en sorte que le paysage retomberait dans l'indifférence. Le philosophe Alain Roger illustre cet attrait pour la muséification du paysage avec le Mont Fuji : les japonais sont à tel point attachés à ce repère topographique unique qu'ils créent eux-mêmes la reconnaissance de cette vue en tant que paysage crucial.¹⁸⁹ Laisser mourir ce paysage reviendrait à laisser mourir leurs imaginaires. Le Mont Fuji, élément naturel, devient un monument à sauvegarder au même titre que nos cathédrales européennes. Là est tout le paradoxe : le paysage par définition est en mouvement et contient à la fois une part de composantes physiques et sensorielles, il ne peut donc pas être mis sous cloche comme un objet architectural. Notre rôle est d'"inventer l'avenir, nourrir le regard de demain et, surtout, ne pas se recroqueviller sur le passé. Il en va de la pratique paysagère comme de toute création artistique : elle ne saurait se figer dans la léthargie des musées."¹⁹⁰

L'environnement aussi est question d'actualité depuis les dernières décennies, mais il est important de distinguer cette notion de celle du paysage qui nous occupe dans cet énoncé théorique. En effet, comme le souligne le philosophe Alain Roger, le paysage ne fait pas partie intrinsèquement de l'environnement : le premier a une origine qui est principalement artistique et culturelle, alors que le second relève de l'écologie et donc d'une raison scientifique.¹⁹¹ Parler de paysage en tant qu'environnement reviendrait à uniquement le considérer du point de vue de son socle naturel, qui est essentiel mais qui doit être complété par une approche plus large des forces en présence dans un territoire. Selon Alain Roger, la considération de la nature et de

¹⁸⁸ ALBERT Bruce. COUTON Pierre-Edouard. PELLETIER Adeline. *Nous les arbres*. Paris: Fondation Cartier pour l'art contemporain, 2019. p. 320.

¹⁸⁹ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 2001. pp. 22-23.

¹⁹⁰ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 2001. p. 144.

¹⁹¹ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 2001. p. 126

la biodiversité portée par les sciences de l'environnement et de l'écologie pose la question de la sauvegarde de biotopes particuliers.

*"J'ignore, quant à moi, ce que veut dire "écologie du paysage", sinon ceci : l'absorption du paysage dans sa réalité physique, la dissolution de ses valeurs dans les variables écologiques, bref sa naturalisation, alors qu'un paysage n'est jamais naturel, mais toujours culturel."*¹⁹²

Cette fusion de l'écologie et du paysage enferment ce dernier, selon Alain Roger, dans une conception patrimoniale qui cherche à identifier, principalement à travers l'outil du plan, les espaces afin de les sauvegarder, de le figer. Alain Roger remet en question le concept d'écologie du paysage car elle a trait à des caractéristiques subjectives, elle fait référence à l'environnement et c'est une science qui peut revendiquer sa propre autonomie, sans devoir utiliser le paysage comme une composante de celle-ci.¹⁹³ Selon lui, il n'existe pas de science du beau car il n'est pas quantifiable. "Le paysage n'est pas un concept scientifique."¹⁹⁴ L'écologie du paysage serait donc le fruit de l'union de deux notions d'origine antagoniste. Cette confusion survient aussi dans une période de "verdolâtrie" : la valeur biologique se transforme en valeur esthétique, la valeur écologique en valeur paysagère. Or, l'espace vert primitif serait, si nous suivons la pensée d'Alain Roger, le degré zéro du paysage car aucune intervention intellectuelle ou physique n'est à observer.

Pour nuancer le propos du philosophe, l'approche paysagère et environnementale est aujourd'hui intégrée dans 4 courants théoriques à explorer. Il s'agit du New Urbanism, du Landscape Urbanism (James Corner, Charles Waldheim, Ian McHarg), de la Landscape Ecology (Richard TT Forman, Michel Godron) et de l'Ecologie du paysage (Françoise Burel, Jacques Baudry, Alexandra Bonnet, Chris Younès). En effet, ces nouveaux penseurs permettent d'entrevoir une conciliation entre paysage et environnement : après tout, si le paysage est le reflet du développement d'un territoire et d'une société, il est normal dans les temps actuels de crise de la biodiversité et des ressources, que la question de l'environnement devienne un sujet également

¹⁹² ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 2001. p. 128.

¹⁹³ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 2001. p. 133.

¹⁹⁴ ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines", 2001. p. 131.

dans la discipline paysagère. Charles Waldheim, par exemple, développe l'idée du Landscape Urbanism appliqué à la métropole horizontale en appuyant certaines de ses idées : “réintroduire les temps diversifiés (les cycles, les flux, les incertitudes), travailler les sols (comme lieux d’infrastructures, d’écologie, de productions, d’appropriations), concevoir les processus plus que les formes, les résultats, et susciter les opportunités plutôt que planifier.”¹⁹⁵ Cette attitude ne peut qu’être valorisée dans le contexte actuel. Un autre écrit particulièrement révélateur et porteur de sens, empreint des principes de l’écologie, est le Manifeste du Tiers-paysage publié par l’architecte-paysagiste Gilles Clément.¹⁹⁶ Celui-ci se pose la question des terrains délaissés et de leur devenir, en faisant la promotion d’une approche qui se base sur la nuance plutôt qu’une définition spatiale stricte. Il parle donc de paysage ordinaire. A son propos, le philosophe Damien Darcis explique comment la considération du Tiers-paysage rural peut mener à une réinvention des espaces communs.¹⁹⁷

La diversité des paysages en Belgique, même si elle est encore peu reconnue, est exceptionnellement grande et est le résultat d’une grande variation physique et naturelle et d’une longue histoire multiculturelle mouvementée. Le paysage étant directement influencé par l’aménagement du territoire, les dispositions légales de 1962 mises en place en Belgique qui conditionnent la production de l’espace territorial par une série de plans, règlements et procédures de permis utilisent les termes de “destruction du paysage”. Destruction est synonyme d’appauvrissement, d’univocité, d’aliénation. Ce mot évoque un regret, une nostalgie, une idéalisation du passé.

En ce sens, après la régionalisation de certains aspects de la politique dans les années 1980, comme l’aménagement du territoire, l’environnement, le patrimoine, dont le paysage, le

¹⁹⁵ GROSJEAN Bénédicte. “Les “figures territoriales” que recouvre la métropole horizontale. Analyse comparative des contributions au Symposium Latsis de l’EPFLausanne 2015”. Dans Cahiers thématiques. Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. p. 58.

¹⁹⁶ CLÉMENT Gilles. Manifeste du Tiers-paysage. Paris: Sens&Tonka, coll. “Gilles Clément”, première édition 2004, édition augmentée d’un avant-propos 2014.

¹⁹⁷ DARCI Damien. “Penser autrement les ruines : du Tiers paysage rural à la réinvention des communs”. Dans Interfaces. N°49, Ruines contemporaines. Publié le 30 juin 2023. [Consulté le 11 novembre 2023] <https://journals.openedition.org/interfaces/6460>

Plan de secteur prévoit des consignes sur la sauvegarde de zones en particulier [fig. 26].¹⁹⁸ Seul document réellement contraignant et encore appliqué aujourd’hui en Wallonie, le Plan de secteur définit l’affectation et le périmètre des zones avec un héritage clair de la pensée moderniste cristallisée dans la Charte d’Athènes : zones d’activité, zones d’habitat, zones agricoles, zones de forêt, etc. L’idéal de la sauvegarde est exprimé dans ce Plan avec une volonté de protection des zones agricoles dans leur périmètre, de protection des espaces verts et des sites naturels, de défense de certains paysages et de certains éléments du patrimoine bâti.¹⁹⁹

En conséquence, la protection du paysage est inscrite dans les périmètres d’intérêt paysager PIP du Plan de secteur. Celles-ci reprennent des zones boisées et terres agricoles, certaines vallées (dont la plaine de l’Escaut en aval de Tournai, la plaine alluviale de la Haine et celle de la Trouille), de plateaux agricoles dans la région du Centre et plusieurs canaux. De plus, la protection du paysage fait aussi l’objet de classements de sites patrimoniaux ou naturels et l’inscription au sein d’un Parc naturel.²⁰⁰

Il existe ainsi plusieurs outils qui permettent de conserver la diversité et la qualité paysagère qu’offre la Wallonie occidentale. Premièrement, l’inventaire du patrimoine monumental de la Belgique regroupe les parcs et jardins de châteaux, les bois remarquables ou les anciennes carrières. Deuxièmement, l’inventaire du patrimoine exceptionnel de Wallonie compte les châteaux, parcs et monuments urbains, les ouvrages d’art importants et les carrières. On souligne à l’inventaire du Patrimoine mondial de l’Unesco le beffroi et Cathédrale Notre-Dame de Tournai, le site minier néolithique de Spiennes sous les “champs à cailloux”, le site des 4 ascenseurs hydrauliques de l’ancien canal du Centre, les beffrois de Mons, Binche et Thuin, 3 anciens site charbonniers (Grand Hornu, Bois-du-Luc, Bois du Cazier), le champ de bataille de Waterloo, la

*Fig. 26/
Extrait du Plan de secteur
définissant les zones du terri-
toire.*

© ANCION Hélène. Les basiques du Plan de secteur. Canopea, 15 juin 2020. [Consulté le 17 juin 2024] <https://www.canopea.be/les-basiques-du-plan-de-secteur/>

¹⁹⁸ ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans EchoGéo. N°15, La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest. Publié le 11 avril 2011. p. 1. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

¹⁹⁹ SCHOONBRODT René. Essai sur la destruction des villes et des campagnes. Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987. p. 146.

²⁰⁰ Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 71. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

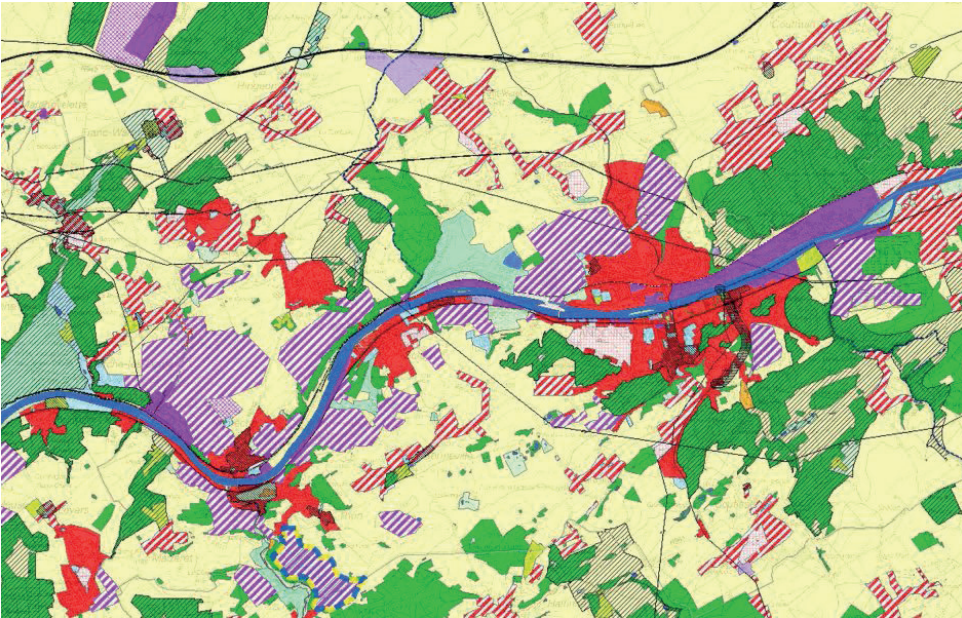


Fig. 26/

chaussée romaine de Bavay à Tongres et le tumulus d’Hottomont à Ramilies. Ensuite, les sites naturels Natura 2000, dont certains sont des réserves naturelles, sont des zones de refuge pour la faune et la flore : bois, terrains humides, bras morts de cours d’eau ou d’anciennes zones d’extraction. On cite par exemple les zones humides de la plaine alluviale de la Trouille. Enfin, 13 Parcs naturels sont reconnus en Wallonie.²⁰¹

Les Parcs naturels wallons ont été instaurés par décret en 1985 sur le modèle français. Ils visent la création d’espaces de développement entre l’humain et la nature suivant un modèle harmonieux et durable. D’initiative locale ou régionale, ils sont définis comme des territoires ruraux, d’intérêt biologique et géographique élevé. La reconnaissance de ces territoires les soumet à des mesures visant à en sauvegarder le milieu, en harmonie avec leur développement socio-économique et les aspirations de la population.²⁰²

Les Parcs naturels accueillent une coexistence des milieux naturels et anthropiques. Ce sont donc des territoires majoritairement ruraux et habités, au contraire des réserves naturelles ou des parcs nationaux. Chaque Parc naturel a la tâche de mettre en place une charte paysagère pour la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine paysager de leur territoire.²⁰³ Ils sont aussi chargés de diverses actions comme la sensibilisation de la population, l’émission d’avis consultatif sur les nouvelles constructions grâce à une commission dédiée, la mise en place d’initiatives pour restaurer les paysages et la biodiversité (aménagement de berges de cours d’eau, replantation d’alignements d’arbres, haies et vergers, création de points d’eau, etc.). Dans le bassin hydrographique de l’Escaut et de ses affluents, on compte les 4 Parcs naturels suivants :

²⁰¹ Fédération des Parcs naturels de Wallonie. Les Parcs naturels de Wallonie. [Consulté le 4 juin 2024] <https://parcsnaturelsdewallonie.be/>

²⁰² Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers." Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. pp. 97-100. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

²⁰³ Conférence Permanente du Développement Territorial. "Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers." Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. p. 71. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

Parc Burdinale-Mehaigne : 1991, 10 880 hectares, 141 habitants/km²
Parc des Plaines de l’Escaut : 1996, 46 449 hectares, 221 habitants/km²
Parc du Pays des Collines : 1997, 23 774 hectares, 116 habitants/km²
Parc des Hauts-Pays : 2000, 16 028 hectares, 135 habitants/km²

HYPOTHÈSE : METTRE EN PROJET LE NEGATIVE SPACE

Lewis Mumford, historien américain, nous invite au travers du concept de la matrice verte, à proposer de nouvelles visions paysagères pour nos territoires.

“Pour retrouver possession de nous-mêmes, sans doute devons-nous commencer par reprendre possession du paysage et par le restructurer dans son ensemble. Le moment est venu, donc, d’inventer des solutions de remplacement du clichés classiques et romantiques du passé, et aux clichés encore plus stériles des “dévoreurs d’espace” qui anéantiraient toutes les ressources esthétiques du paysage sous prétexte de permettre à des dizaines de milliers de personnes de se concentrer simultanément en un point [...].”²⁰⁴

Un paysage naît de sa transformation constante, du projet, des visions et des espoirs qu’on projette sur un territoire, ainsi que des images qu’il nous renvoie. La condition de diffusion urbaine au travers de la partie wallonne du bassin hydrographique de l’Escaut est à l’origine d’une crise de son identité et en fait donc un parfait terrain d’expérimentation. Cette volonté d’action sur le territoire de la Wallonie occidentale à travers la loupe du paysage n’est malheureusement pas encore unanime. Par exemple, la population est toujours marquée par ce qu’Alain Roger appelle le “complexe de la balafre” : depuis les années 1990, la mission du paysagiste est celle d’appliquer des pansements végétaux aux défigurations du paysage tels que les autoroutes. Le paysagiste est alors un métier de camoufleur plus que de créateur. Dans la même logique, refuser les éoliennes qui ponctuent le paysage, c’est partir du principe que celui-ci est et doit rester intouchable, alors que cela peut être source d’un nouveau paradigme, plus fort encore que le précédent et capable de répondre aux enjeux de la crise des ressources que nous connaissons.

“La question de la prise en compte du paysage amène à penser la transformation du paysage comme une évolution et pas seulement comme quelque chose que l’on conserve et que l’on protège. Au lieu de parler en termes de protection, on serait susceptible de comprendre les phénomènes qui font évoluer les paysages et de fonder à partir de cette connaissance une autre manière d’aménager les sites, de les

²⁰⁴ CHOAY Françoise. “Lewis Mumford. Paysage naturel et paysage urbain.” Dans *L’urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris: Editions du Seuil 1965, éditions Points, coll. “Points Essais”, 2014. p. 362.

*gérer, de projeter l'ensemble des phénomènes qui conduisent à fabriquer l'identité d'un territoire".*²⁰⁵

Pour le territoire actuel de la métropole horizontale wallonne, Bénédicte Grosjean identifie deux faiblesses.²⁰⁶ Dans un premier temps, les métropoles voisines du territoire que sont le groupement Lille-Tournai-Courtrai et Bruxelles, reprennent progressivement une place majeure dans l'organisation des réseaux de communication. En conséquence, l'effet d'isotropie est affaibli et il existe une dissociation entre la forme des réseaux et la forme de l'urbanisation. La relation entre les deux composantes du territoire est dans certains cas dysfonctionnelle. La seconde faiblesse révélée par l'analyse que la docteur en urbanisme mène à travers sa thèse est l'absence d'échelle intermédiaire et d'articulations qui permettraient de vivre l'espace public. Elle souligne la disparition des seuils, des perrons, du recul à la rue, du trottoir, des élargissements et des parvis. "On habite directement le territoire, et pas la ville, même diffuse."²⁰⁷ Le territoire actuel demande de contrer l'individualisme par un projet collectif et démocratique.

*"En articulant aussi étroitement les questions de démocratie et d'environnement, le sujet du paysage est un "levier des transitions" très particulier : plus complexe, plus sensible et plus controversé que d'autres enjeux (la biodiversité par exemple), c'est sa limite et sa force."*²⁰⁸

Les tentatives de mise en projet de la ville diffuse sont déjà très largement étudiées au cours des dernières décennies. Le concept de lisière urbaine traite les bords en tant qu'éléments complexes, d'épaisseurs variables et porteurs de projets. L'impératif est de traiter avec attention égale tant les éléments bâtis que non bâtis pour qu'ils forment une lisière urbaine. En effet, "l'implantation de la lisière s'opérerait tant par l'aménagement d'espaces ouverts en bordure de sites naturels (pomero) que par une densité perméable à trouver dans la partie bâtie

205 ROGER Alain. Court traité du paysage. Paris: Gallimard, coll. "Bibliothèque des sciences humaines,"2001. p. 138.

206 GROSJEAN Bénédicte. "La "ville diffuse" à l'épreuve de l'Histoire. Urbanisme et urbanisation dans le Brabant belge". Dans Les annales de la recherche urbaine. N°107, La ville en thèses. Paris: Plan-Urbanisme-Construction-Architecture, 2012. pp. 68-69.

207 GROSJEAN Bénédicte. "La "ville diffuse" à l'épreuve de l'Histoire. Urbanisme et urbanisation dans le Brabant belge". Dans Les annales de la recherche urbaine. N°107, La ville en thèses. Paris: Plan-Urbanisme-Construction-Architecture, 2012. p. 69.

208 DAVODEAU Hervé. Manifeste pour didactique au service du territoire. Pour le paysage. Genève: MetisPresses, coll. "vuesDensembleEssais", 2023. p. 18.

de la lisière (ante parc)."²⁰⁹ Les politiques de développement urbains ont eu tendance à être séparées des politiques en matière d'espaces verts. Aujourd'hui, ces stratégies sont appelées à se rejoindre. Les diverses théories sont reprises sous 3 approches générales explicitées par les urbanistes Séréna Vanbutsele et Bernard Declève.²¹⁰ Premièrement, on trouve les réflexions autour du caractère bâti, planté et aménagé des lisières, suivie par la réorganisation des marges urbanisées [fig. 27] et ensuite les possibilités de densification qui mettrait en valeur l'espace ouvert que ces lisières bordent. A l'échelle locale, ces explorations résonnent avec les écrits de Michel Desvignes et sa volonté de créer une lisière épaisse et poreuse entre le monde rural et la périphérie de la périphérie urbaine.

"Cette rive assemble deux marges de peu de qualité. Elle a l'allure d'une catastrophe ordinaire. Ces deux mondes ne se confrontent pas plus qu'ils ne se rencontrent : ils se tournent le dos. Cette lisière est le plus souvent matérialisée par de simples grillages, de part et d'autre desquels ne se trouvent ni lien ni échange : ces univers ne partagent que leur état de frange.

Seul un artifice peut traiter cette situation, somme toute inacceptable. Seule l'intervention d'un espace spécifique peut la renverser. Laisser se déplacer cette lisière, poursuivre le grignotement de la ville sur la campagne conduit à l'extension de la marge, à tous les gaspillages qu'il induit, à l'impossibilité de profiter d'une situation à bien des égards. Il s'agit au contraire de la fixer, aussi bien pour préserver les terres agricoles et maintenir avec elle la proximité de ces mondes de production et de consommation, que pour endiguer une expansion génératrice de perte de valeur et de sens.

Ces deux mondes, il faut les articuler par l'entremise d'un milieu singulier, qui les concilie, qui les fasse profiter l'un de l'autre, qui les mutualise. Cette ligne mince et fragile qui les sépare, il faut la dilater, lui donner une épaisseur et une existence qui leur profite à l'un comme à l'autre, emprunte leurs qualités à l'un comme à l'autre, les enrichisse l'un comme l'autre. Ce sont des liens ouverts qu'il faut créer, une porosité qu'il faut établir, et non une ceinture de contention qui, fût-elle verte, ne correspondrait qu'à

Fig. 27/
Considération de la lisière
des espaces ouverts dans son
épaisseur.

© VANBUTSELE Séréna. Du
ménagement de l'espace ouvert
au déménagement de la ville.
Exploration des sites semi-naturels pour une densification
qualitative de Bruxelles. Sous la
direction de Bernard Declève.
Louvain-la-Neuve: Université
Catholique de Louvain, Faculté
d'Architecture, d'Ingénierie
architecturale, d'Urbanisme,
janvier 2017. p. 61.

209 VANBUTSELE Séréna. Du ménagement de l'espace ouvert au déménagement de la ville. Exploration des sites semi-naturels pour une densification qualitative de Bruxelles. Sous la direction de Bernard Declève. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain, Faculté d'Architecture, d'Ingénierie architecturale, d'Urbanisme, janvier 2017. p. 1.

210 VANBUTSELE Séréna. Du ménagement de l'espace ouvert au déménagement de la ville. Exploration des sites semi-naturels pour une densification qualitative de Bruxelles. Sous la direction de Bernard Declève. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain, Faculté d'Architecture, d'Ingénierie architecturale, d'Urbanisme, janvier 2017. p. 3.

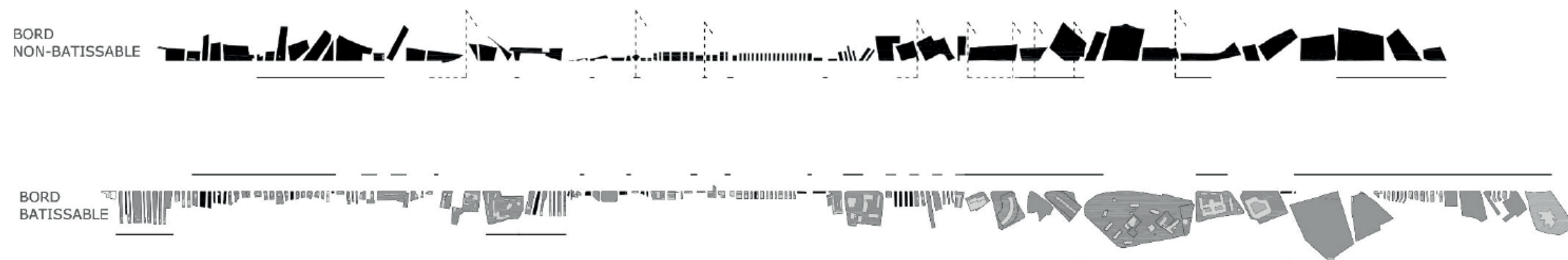


Fig. 27/

la dilatation d’un grillage.”²¹¹

Cette vision de la marge, particulièrement inspirante, peut être aussi complétée par d’autres formes de projet pour le paysage de la métropole horizontale de Wallonie occidentale. En parlant de densification pour remplacer l’étalement, Bruno De Meulder rappelle que celle-ci peut aller main dans la main avec l’articulation d’espaces publics et collectifs. Selon lui, le paysage est capable d’offrir des points de connexion gratifiants pour la sélection des zones de densification et le choix des stratégies. Il propose ainsi d’affaiblir la densité au pied des vallées fluviales et augmenter la densité sur ses côtés, de réduire la monotonie en amplifiant les variations de hauteurs de bâtiments, de couper des limites claires entre les bâtiments et les forêts, ou donner à la végétation une chance de rétablissement, de déployer de nouveaux blocs de bâtiments en supportant des lignes de vue remarquables ou en mesurant la pente du terrain.²¹² Bien entendu, l’opérabilité de ces intuitions demandent encore des études considérables. La nécessité de la réintroduction d’un niveau intermédiaire et collectif, comme le suggérait Bénédicté Grosjean, est également soulignée par Bruno De Meulder.

“La redynamisation du paysage pourrait, par exemple, prendre place dans l’introduction ou le renforcement de la cohérence à un niveau intermédiaire. Le paysage peut être simultanément un stimulus pour une structure spatiale collective et fonctionne comme un porteur d’identité et de reconnaissance, et donc de cohérence. Le paysage est ombragé par l’urbanisation, mais ils n’ont pas disparu ensemble pour autant.”²¹³

Pour finaliser ce chapitre, l’évocation du livre co-écrit par Jean-Pierre Dewarrat, Richard Quincerot, Marcos Weil et Bernard Woeffray en 2003 est nécessaire car le thème dont il fait l’objet est celui de la nécessité de mettre en projet les paysages ordinaires, comme celui de la

211 DESVIGNES Michel. Épaissir les lisières. Dans “Pour”, vol. 205-206, no. 2, 2010. pp. 145-148.

212 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. pp. 112-113.

213 COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans OASE: tijdschrift voor architectuur. N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. p. 111.

Wallonie occidentale.²¹⁴ Dans cet ouvrage de référence, les auteurs regrettent l’exclusion du paysage les populations humaines par le courant naturaliste ou environnementaliste. En effet, ceux-ci prônent la reconnaissance de droits pour les arbres, les montagnes, les pierres et tous les éléments naturels et végétaux qui s’opposent à ceux des hommes. Le courant culturaliste, lui, aborde le paysage comme une composante de l’identité d’une collectivité. Cette identité se construit dans des opérations concrètes qui se définissent par rapport à leur conception du passé et par rapport à leur conception de l’avenir.

Au travers de cet ouvrage, on comprend qu’il faut “abandonner l’idée du paysage comme un objet à protéger [...] pour reconnaître qu’il est un produit, une construction opérée dans le cadre d’un projet”.²¹⁵ L’impossibilité de tout protéger nous confronte au problème qui est de distinguer dans chaque partie des territoires les composantes importantes. Sauf que ce n’est pas une tâche aisée car il n’existe aucun consensus sur la bonne manière de séparer les caractéristiques essentielles et accessoires d’un paysage, et donc d’agir sur lui. Si le modèle de la démarche paysagère actuelle est né pour la préservation de paysages exceptionnels, il est alors inopérant pour l’action sur les paysages ordinaires. Le discours de la protection se fonde sur une rhétorique de “la dernière chance”, du “sauvetage in extremis”. Il invoque l’urgence : nous serions rendus face au dernier moment capable de préserver un dernier bastion d’authenticité perdu dans un océan de laideur, de banalité, d’uniformité et d’insignifiance. Or, dans le cas des paysages ordinaires, on ne protège pas le normal, le quotidien, on n’empêche pas le changement.

Afin de mettre en œuvre le projet de paysage, qui est un moment parmi d’autres de ré-appropriation permanente du territoire selon les intérêts actuels, il convient d’intégrer la notion comme un aspect de l’aménagement local. Le paysage se construit, selon les auteurs, à travers deux processus de mise en place. Le premier est l’assemblage d’éléments puisés dans le matériel historique, spatial et symbolique disponible, qui sont capables de fonctionner comme des

214 DEWARRAT Jean-Pierre, QUINCEROT Richard, WEIL Marcos, WOEFFRAY Bernard. Paysages ordinaires. De la protection au projet. Sprimont: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 2003.

215 DEWARRAT Jean-Pierre, QUINCEROT Richard, WEIL Marcos, WOEFFRAY Bernard. Paysages ordinaires. De la protection au projet. Sprimont: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 2003. p. 21.

ancrages spatiaux et temporels.

*“Le “paysage”, c’est l’assemblage, la fédération, le réarrangement de ces matériaux hétéroclites en une image cohérente, vivante, crédible, l’agrégation de valeurs et de significations d’origine dont chaque matériau continue de porter la marque - une métaphore de l’idée de société.”*²¹⁶

Entre le pouvoir qu’exercent les matériaux incontournables et les matériaux locaux spécifiques au territoire concerné, les matériaux uniques sont dominants pour procéder au choix des éléments à mobiliser. Le second processus est celui du récit commun basé sur les représentations considérées dans l’épaisseur du palimpseste de la région concernée par le projet. L’essentiel est dans l’écho que parvient à éveiller le récit proposé : la manière dont chaque habitant ou groupe s’en empare, le répète, le transforme, le complète. Si le modèle du projet paysager parvient à instituer une représentation collective unificatrice, il est démocratique.

*“Ainsi s’élaborent, dans le même geste, un territoire comme “paysage”, des actions comme “mesures d’utilité publique”, une population comme “collectivité” et cette collectivité comme “auteur” de son propre destin”.*²¹⁷

216 DEWARRAT Jean-Pierre, QUINCEROT Richard, WEIL Marcos, WOEFFRAY Bernard. *Paysages ordinaires. De la protection au projet*. Sprimont: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 2003. p. 60.

217 DEWARRAT Jean-Pierre, QUINCEROT Richard, WEIL Marcos, WOEFFRAY Bernard. *Paysages ordinaires. De la protection au projet*. Sprimont: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 2003. p. 86.



CONCLUSION

Les moments de crise sont les plus vibrants en termes de création. Le paysage de la Wallonie occidentale est soumis à des métamorphoses de plus en plus intenses au fil des siècles et des enjeux qu’ils amènent. La crise de la lisibilité de ce paysage, dans un contexte d’étalement des constructions, des infrastructures, des sites économiques et des actions humaines facilité par sa condition de plaine, réclame de nouvelles visions pour ce territoire spécifique, trop souvent considéré comme périphérique.

“L’espace physique est ré-interprétable en dehors et au-delà de l’idéologie qui lui a donné naissance, des espoirs qui l’ont enfanté. Il est malléable ou rigide, lourd ou léger, support et capital, contraignant ou solidaire et ouvert à nos mouvements. Cette lecture a fait surgir des thèmes qui nécessitent d’être examinés et contextualisés dans l’époque en profonde mutation que nous traversons. Penser l’espace, c’est un peu comme penser nous-mêmes, et l’espace, dans ce livre, n’est pas une entité métaphorique.”²¹⁸

Au fil de cet énoncé, le prétexte du paysage nous a amené à dérouler une démonstration en 3 temps afin d’arriver à une compréhension des forces en action sur le territoire. Dans un premier temps, il s’agit de saisir les causes d’une conception intellectuelle et collective négative pour ce paysage. S’il est plat, fragmenté et bouleverse nos conception urbanistiques classiques en étant un exemple de territoire de la métropole horizontale, il conserve des éléments tangibles qui composent son socle sur lequel l’action anthropologique a eu des conséquences. Ensuite, une tentative de nomination du territoire, afin de reconnaître son identité est effectuée par l’analyse de la trame paysagère qui s’est développée sur le socle physique de la région. Chaque processus de dessin sur le plan de la plaine de Wallonie occidentale ajoute un niveau de lecture qui peut compliquer le précédent, alors qu’ils sont tous interconnectés. En dernière partie, l’attrait pour l’insertion du regard et des considérations portées par l’urbanisme, au profit d’une approche paysagère, est mise en exergue. La pensée par les espaces marginaux et les espaces ouverts offre une perspective qui encourage à mettre sur pied un projet collectif, politique, social et démocratique, caractéristiques intrinsèquement liées à la notion de paysage.

Fig. 28/
Exploration photographique de
la plaine de l’Escaut.

© DECLERCQ Emérence.
Photographies personnelles, 26
décembre 2023.

²¹⁸ VIGANÒ Paola. *Le Jardin Biopolitique. Espaces, vies et transitions*. Genève: MetisPresses, coll. “vuesDensembleEssais”, 2023. pp. 121-122.

“Aujourd’hui, il ne s’agit pas de déclarer la mort de l’urbanisme, ni même de lui infliger une retraite anticipée, mais bien d’accorder à cette méta-discipline la décharge, le repos et l’écoute que méritent les vieillards surmenés, qui ont sans doute encore bien des choses à dire et à transmettre, mais dont les plis et les instruments ne correspondent plus vraiment aux enjeux majeurs de l’Anthropocène ni à la résonance des chantiers et des révolutions théoriques qu’il faut entreprendre.”²¹⁹

Finalement, le paysage transforme le territoire en sujet et agent de projet. Il nous permet de comprendre qu’il n’existe pas un unique “pays sage”²²⁰ à sauvegarder, mais bien des paysages à révéler selon les enjeux actuels de la plaine de Wallonie occidentale, et en considérant l’évolution de la linéature, de l’alternance, de la saturation, de la géoplastie et de la ponctuation de cet espace. Il convient, pour contrer la logique d’extension, d’approfondir nos territoires.

219 MAROT Sébastien. Translation: de l’extension des villes à l’approfondissement des territoires. Dans *L’urbanisme, vecteur de transitions*. Franck Boutté. Grand Prix de l’urbanisme 2022. Edité par Ariella Masbouni, Antoine Petitjean. Marseilles: Parenthèses, coll. “Grand Prix de l’urbanisme”, 2022. p. 203.

220 ROGER Alain. *Court traité du paysage*. Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001. p. 20.

BIBLIOGRAPHIE

Livres

AÏT-TOUATI Frédérique, ARÈNES Alexandra, GRÉ-GOIRE Axelle. *Terra Forma. Manuel de cartographies potentielles*. Paris: Editions B42, 2019.

ALBERT Bruce. COUTON Pierre-Edouard. PELLE-TIER Adeline. *Nous les arbres*. Paris: Fondation Cartier pour l’art contemporain, 2019. p. 201.

BEKAERT Geert, DE BOECK Lieven, DE GEYTER Xaveer. *After-sprawl: research for the contemporary city*. Rotterdam: NAI Publishers, Antwerp: deSingel International Arts Center, 2002.

BOUMAZA Nadir. “Paysages urbains périphériques: crise, identité, fabrication urbaine”. Dans *Paysage et crise de la lisibilité : de la beauté à l’ordre du monde : actes du colloque international de Lausanne, 30 septembre-2 octobre 1991*. Edité par Lorenza Mondada, Francesco Panese, Ola Söderström. Lausanne: Université de Lausanne, Institut de Géographie, 1992.

CHOAY Françoise. *L’urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*. Paris: Editions du Seuil 1965, éditions Points, coll. “Points Essais”, 2014.

CLÉMENT Gilles. *Manifeste du paysage*. Paris: Sens&Tonka, coll. “Gilles Clément”, première édition 2004, édition augmentée d’un avant-propos 2014.

COGATO LANZA Elena. “Le territoire inversé”. Dans *Méandres : penser le paysage urbain*. Edité par Vincent Kaufmann, Pieter Versteegh. Lausanne:

Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005. pp. 118-130.

DAVODEAU Hervé. *Manifeste pour didactique au service du territoire. Pour le paysage*. Genève: MetisPresses, coll. “vuesDensembleEssais”, 2023.

DEWARRAT Jean-Pierre, QUINCEROT Richard, WEIL Marcos, WOEFFRAY Bernard. *Paysages ordinaires. De la protection au projet*. Sprimont: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 2003.

DUPUIS Christian, ROBASZYNSKI Francis. *Belgique. Guides géologiques régionaux*. Paris: Masson, 1983.

FORMAN Richard. *Land mosaic. The Ecology of Landscapes and Regions*. Cambridge University Press, 1995.

GIROT Christophe, TRUNIGER Fred. *Landscape Vision Motion: Visual Thinking in Landscape Culture*. Berlin: Jovis, coll. “Landscript 1”, 2012.

JAKOB Michael. *L’émergence du paysage*. Collion: Edition InFolio, 2004.

JAKOB Michael. *L’arrière paysage: des origines technologiques du paysage*. Paris: Editions B2, 2019.

MACAR Paul, PISSART Albert. *Géomorphologie de la Belgique: hommage au professeur Paul Macar*. Liège: Université de Liège, laboratoire de géologie et de géographie physique, 1976.

MAROT Sébastien. *Translation: de l’extension des villes à l’approfondissement des territoires. Dans*

L’urbanisme, vecteur de transitions. Franck Boutté. Grand Prix de l’urbanisme 2022. Edité par Ariella Masbouni, Antoine Petitjean. Marseilles: Parenthèses, coll. “Grand Prix de l’urbanisme”, 2022. pp. 194-205.

MERLIN Pierre. *La topographie.* Paris: Presses Universitaires de France, coll. “Que sais-je ? Le point des connaissances actuelles”, 2^e édition mise à jour, 1974.

NANCY Jean-Luc. “Paysage avec dépaysement”. Dans *Au fond des images.* Paris: Galilée, 2003. pp. 101-119.

ROGER Alain. *Court traité du paysage.* Paris: Gallimard, coll. “Bibliothèque des sciences humaines”, 2001.

ROUD Gustave. *Petit traité de la marche en plaine.* Paris: Editions Fario, 2019.

SCHOONBRODT René. *Essai sur la destruction des villes et des campagnes.* Liège: Pierre Mardaga, coll. “Architecture + Recherches”, 1987.

SMETS Bas, TREIB Marc. *Landscapes Stories.* Bruxelles: Bureau Bas Smets, 2^e édition, 2016.

SMETS Marcel. VANNESTE Guillaume. “The Radiant Periphery (1986)”. Dans *The Horizontal Metropolis: The Anthology.* Edité par Martina Barcellona Corte, Paola Viganò. Cham: Springer Nature Switzerland, 2022. pp. 307-315.

VIGANÒ Paola. *Le Jardin Biopolitique. Espaces, vies et transitions.* Genève: MetisPresses, coll. “vues-

DensembleEssais”, 2023.

Périodiques et revues

ANTROP Marc, VAN EETVELDE Veerle. “Caractérisation interrégionale des paysages de la Belgique”. Dans *EchoGéo.* N°15, *La Belgique, Etat prospère en décomposition au cœur de l’Europe du nord-ouest.* Publié le 11 avril 2011. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/echogeo/12266>

BOMANS Kirsten, DEWAELEHEYNIS Valerie, GULINCK Hubert, VANEMPTEN Elke, VERHOEVE Anna. “The Fragmentation Bias in Valuing and Qualifying Open Space”. Dans *Journal of Urban Design.* Vol. 19, N°4, *Integrative Spatial Quality.* Publié le 8 août 2014. [Consulté le 16 octobre 2023] www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13574809.2014.923741

CALVINO Italo. “Les villes continues”. Dans *Poïesis Architecture. Arts, sciences et philosophie. Urbanité, ruralité.* Paris: Editions Poïesis, n°6, 2013.

COCK Annabel, DE MEULDER Bruno, NOTTEBOOM Bruno, SCHREURS Jan. “Patching up the Belgian Urban Landscape”. Dans *OASE: tijdschrift voor architectuur.* N° 52. Nijmegen: Uitgeverij Sun, 1999. pp. 78-113.

DARCIS Damien. “Penser autrement les ruines : du Tiers paysage rural à la réinvention des communs”. Dans *Interfaces.* N°49, *Ruines contemporaines.* Publié le 30 juin 2023. [Consulté le 11 novembre 2023] <https://journals.openedition.org/interfaces/6460>

DAVODEAU Hervé. “Le “socle”, matériau du projet de paysage”. Dans *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace.* N°1, *Critique de paysage et du projet.* Publié le 30 décembre 2008. [Consulté le 26 décembre 2023] <https://journals.openedition.org/paysage/30117>

DECONINCK Mireille, GODART Marie-Françoise, PONS Thaïs. “Les atlas des paysages de Wallonie. L’exemple d’une approche multidisciplinaire du territoire intégrant un volet sociologique”. Dans *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l’aménagement de l’espace.* N°8, *Les concepteurs de jardins et de parcs japonais.* Publié le 7 juillet 2012. [Consulté le 7 octobre 2023] <https://journals.openedition.org/paysage/15228>

DELATTRE Nathalie. “Les puits naturels du Tournaisis. Etude de leur localisation et contribution à l’étude de leur genèse”. Dans *Annales de la Société Géologique de Belgique.* Tome 108. Publié en 1985. pp. 117-123. [Consulté le 23 décembre 2023] <https://popups.uliege.be/0037-9395/index.php?id=2728&file=1&pid=2725>

DELBAERE Denis. “Introduction. La plaine est une question”. Dans *Cahiers thématiques. Architecture et Paysage.* N°17, *La plaine, le plat, le plan.* Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. pp. 7-15.

DELVERT Jean. “La plaine d’Alençon”. Dans *Cahiers thématiques. Architecture et Paysage.* N°17,

La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. pp. 165-171.

DESIGNES Michel. *Épaissir les lisières.* Pour, vol. 205-206, no. 2, 2010.

GAETZI Claudine. “La seule phrase pure d’une colline”. Dans *Bulletin de l’Association des amis de Gustave Roud.* N°6, *la plaine, la poésie.* Carouge: Association des amis de Gustave Roud. Publié en octobre 2017. p. 19. [Consulté le 13 décembre 2023] <https://www.gustave-roud.ch/documents/la-plaine-la-poesie>

GROSJEAN Bénédicte. “La “ville diffuse” à l’épreuve de l’Histoire. Urbanisme et urbanisation dans le Brabant belge”. Dans *Les annales de la recherche urbaine.* N°107, *La ville en thèses.* Paris: Plan-Urbanisme-Construction-Architecture, 2012. pp. 60-71.

GROSJEAN Bénédicte. “Les “figures territoriales” que recouvre la métropole horizontale. Analyse comparative des contributions au Symposium Latsis de l’EPFLausanne 2015”. Dans *Cahiers thématiques. Architecture et Paysage.* N°17, *La plaine, le plat, le plan.* Lille: Editions de la Maison des sciences de l’homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l’Ecole nationale supérieure d’architecture et de paysage de Lille, 2017. pp. 51-65.

MARÉCHAL Luc. “Rapport de l’atelier n°3. L’avenir de nos paysages”. Dans *Les cahiers de l’urbanisme. Revue de l’administration wallonne de l’Aménage-*

ment du Territoire, du Logement et du Patrimoine. N°13-14, *Vers un nouvel urbanisme. Pour le renouveau des villes et des villages.* Liège: Pierre Mardaga, 1995. pp. 214-217.

PEYNOT Jean-Philippe. “Paysages augmentés. Entretien avec Bas Smets”. *Urbain trop urbain: pratiquer la ville.* Publié le 26 août 2017. [Consulté le 11 décembre 2023] <https://www.urbain-trop-urbain.fr/paysages-augmentes-entretien-avec-bas-smets/>

ROUX Jean-Michel. “Un territoire innommable”. Dans *Poïesis Architecture. Arts, sciences et philosophie. Urbanité, ruralité.* Paris: Editions Poïesis, n°6, 2013.

SEVRIN Robert. “Esquisse géographique du bassin transfrontalier de l’Escaut”. *Dans Annales de Géographie. Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique.* Tome 95, n° 529, 1986. [Consulté le 13 octobre 2023] https://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1986_num_95_529_20424

Chartes, conventions, documents légaux

Conseil de l’Europe. “Convention du Conseil de l’Europe sur le paysage”. Florence, *Série des traités européens*, n°176, 20 octobre 2000. [Consulté le 22 octobre 2023] <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treaty-num=176>

Rapports et documentation

BISE Anaïc. *Le paysage et son aménagement : une responsabilité communale?* Genève: Université de Genève, Faculté des sciences économiques et sociales, 2001.

Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 2. Les Plateaux brabançon et hesbignon”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 4. La Haine et la Sambre”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

Conférence Permanente du Développement Territorial. “Atlas des Paysages de Wallonie. 7. La Plaine et le bas-plateau hennuyers”. Namur: SPW-DG04 - Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine, Energie. <https://cpdt.wallonie.be/recherches/atlas-des-paysages-de-wallonie/>

DAGOGNET François. *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage. Actes du colloque de Lyon.* Seyssel: Champ Vallon, coll. milieux, 1982. [Consulté le 17 décembre 2023] <https://excerpts.numilog.com/books/9782903528188.pdf>

Département de l’Energie et du Bâtiment durable. “Le développement éolien en Wallonie”.

Jambes: SPW Energie. [Consulté le 8 juin 2024] <https://ediwall.wallonie.be/le-developpement-eo-lien-en-wallonie-2022-numerique-098779>

Institut wallon de développement économique et social et d’aménagement du territoire. “Programme de développement et d’aménagement du Hainaut occidental. Tome 1. La région Tournai-Ath”. Bruxelles: Royaume de Belgique, Ministère des Travaux Publics, Administration de l’urbanisme et de l’aménagement du territoire, 1967.

Ministère de la Région wallonne. “Etat de l’environnement wallon 1996. Paysage.” Jambes: Ministère de la Région wallonne. Direction générale des ressources naturelles et de l’environnement DGRNE, 1996.

Ressources en ligne

BREL Jacques. “Le Plat Pays”. Dans l’album *Les Bourgeois.* Sous le label Disques Barclay, 1962. [Consulté le 16 avril 2024] <https://lyrics.lyricfind.com/>

D’HOOGHE Jolan. “18.432 panneaux sur 19 ha, le plus grand parc photovoltaïque au sol de Wallonie est opérationnel”. Publié par *La DH Brabant wallon.* 30 mars 2023. [Consulté le 4 juin 2024] <https://www.dhnet.be/regions/brabant/waterloo-braine/2023/03/30/18432-panneaux-sur-19-ha-le-plus-grand-parc-photovoltaique-au-sol-de-wallonie-est-operationnel-WJYXOB-DX4BF3ND4FITSKYSVI6A/>

Encyclopédie Larousse. “Plaine (de plain)”. [Consul-

té le 17 mai 2024] <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/plaine/80229>

Fédération des Parcs naturels de Wallonie. *Les Parcs naturels de Wallonie.* [Consulté le 4 juin 2024] <https://parcsnaturelsdewallonie.be/>

HENNER Mishka. *Dutch Landscapes.* 2011. [Consulté le 16 mai 2024] <https://mishkahenner.com/dutch-landscapes>

VERHAEREN Emile. *Les Villes tentaculaires, précédées des Campagnes hallucinées.* Paris: Mercure de France, 18è édition, 1920. [Consulté le 24 avril 2024] [https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Villes_tentaculaires,_précédées_des_Campagnes_hallucinées_\(Verhaeren\)](https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Villes_tentaculaires,_précédées_des_Campagnes_hallucinées_(Verhaeren))

WIBAUT Héloïse. “Nouveau projet à Dour: 10.800 panneaux solaire, un parc et une piste d’athlétisme pro à la machine à feu”. Publié par *La Province. Sudinfo.* 24 avril 2021. [Consulté le 4 juin 2024] <https://www.sudinfo.be/id389360/article/2021-04-24/nouveau-projet-dour-10800-panneaux-solaires-un-parc-et-une-piste-dathletisme-pro>

Entretiens

ESCOUFLAIRE Cécile. Entretien. Par Emérence Declercq. Tournai: Atelier d’architecture DR(EA)²M, janvier 2024.

Thèses et recherches universitaires

BANZO Mayté. *L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité*. Sous la direction de Guy Di Méo. Pessac: Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, UFR Géographie et Aménagement. Laboratoire Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés, novembre 2009.

VANBUTSELE Séréna. *Du ménagement de l'espace ouvert au déménagement de la ville. Exploration des sites semi-naturels pour une densification qualitative de Bruxelles*. Sous la direction de Bernard Declève. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain, Faculté d'Architecture, d'Ingénierie architecturale, d'Urbanisme, janvier 2017.

VANNESTE Guillaume. *Urbanisation et parcellaire. Formation et transformation de la ville-territoire autour des grandes propriétés du Brabant wallon au 19^e et au 20^e siècle*. Sous la direction de Christian Gilot, Paola Viganò. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain, Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme, Institut de recherche de Louvain pour le Territoire de l'Architecture, l'Environnement construit, décembre 2022.

Présentations et supports de cours

RTBF. "Faut-il arrêter de construire en Wallonie ?". Débat de l'émission Déclic - Les grands débats électoraux. Diffusion sur la chaîne de télévision *La Trois-*

info, le 21 mai 2024. [Consulté le 30 mai 2024] <https://auvio.rtbfb.be/media/declic-l-emission-en-tv-declic-les-grands-debats-electoraux-3196557>

SMETS Bas. "Land vs. Landscape". Conférence de la série *Sylvester Baxter Lecture*. Cambridge: Harvard University, Graduate School of Design. Publié le 18 avril 2013. [Consulté le 7 septembre 2023] <https://www.bassmets.be/lectures/>

ICONOGRAPHIE

Fig. de couverture/
Vue aérienne du bas-plateau brabançon.
© DECLERCQ Emérence. Photographies personnelles, 14 septembre 2023.

Fig. 1/
Voyage en train de Bruxelles à Ath.
© DECLERCQ Emérence. Photographies personnelles, 8 septembre 2023.

Fig. 2/
Vue aérienne de la partie wallonne du bassin hydrographique de l'Escaut.
© Géoportail de la Wallonie. [Consulté le 18 novembre 2024] <https://geoportail.wallonie.be/home.html>

Fig. 3/
La Belgique vue de nuit depuis la SSL.
© Pesquet Thomas. Photographie republiée par la RTBF, "Espace : les autoroutes belges bien visibles", 7 décembre 2016. [Consulté le 4 janvier 2024] <https://www.rtbfb.be/article/espace-les-autoroutes-belges-bien-visibles-10877337>

Fig. 4/
Vue aérienne du bas-plateau brabançon.
© DECLERCQ Emérence. Photographies personnelles, 14 septembre 2023.

Fig. 5/
Affiche du Symposium Latsis EPFL 2015. The Horizontal Metropolis : a Radical Project.
© GROSJEAN Bénédicte. "Les "figures territoriales" que recouvre la métropole horizontale. Analyse comparative des contributions au Symposium Latsis de l'EPFLausanne 2015". Dans Cahiers thématiques.

Architecture et Paysage. N°17, La plaine, le plat, le plan. Lille: Editions de la Maison des sciences de l'homme. Publication du Laboratoire Conception Territoire Histoire matérialité (LACTH) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, 2017. p. 53.

Fig. 6/
Espaces non-construits et espaces construits de la plaine de la Région flamande.
© BEKAERT Geert, DE BOECK Lieven, DE GEYTER Xaveer. After-sprawl: research for the contemporary city. Rotterdam: NAI Publishers, Antwerp: deSingel International Arts Center, 2002.

Fig. 7/
Vue aérienne du bas-plateau brabançon.
© DECLERCQ Emérence. Photographies personnelles, 14 septembre 2023.

Fig. 8/
Montages sur orthophotographies.
© HENNER Mishka. Dutch Landscapes. 2011. [Consulté le 16 mai 2024] <https://mishkahenner.com/dutch-landscapes>

Fig. 9/
Aires paysagères de la Belgique définies par les Atlas du paysage.
© DECONINCK Mireille, GODART Marie-Françoise, PONS Thaïs. "Les atlas des paysages de Wallonie. L'exemple d'une approche multidisciplinaire du territoire intégrant un volet sociologique". Dans Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace. N°8, Les concepteurs de jardins et de parcs japonais. Publié le 7 juillet 2012. [Consulté le 7 octobre 2023]

<https://journals.openedition.org/paysage/15228>

Fig. 10/

Le concept de territoire mosaïque selon Richard TT Forman.

© FORMAN Richard. Land mosaic. The Ecology of Landscapes and Regions. Cambridge University Press, 1995.

Fig. 11-24/

Exploration photographique de la plaine de l’Escaut.
© DECLERCQ Emérence. Photographies personnelles, 13 septembre et 26 décembre 2023.

Fig. 25/

Vue aérienne du bas-plateau brabançon.
© DECLERCQ Emérence. Photographies personnelles, 14 septembre 2023.

Fig. 26/

Extrait du Plan de secteur définissant les zones du territoire.
© ANCION Hélène. Les basiques du Plan de secteur. Canopea, 15 juin 2020. [Consulté le 17 juin 2024] <https://www.canopea.be/les-basiques-du-plan-de-secteur/>

Fig. 27/

Considération de la lisière des espaces ouverts dans son épaisseur.
© VANBUTSELE Séréna. Du ménagement de l’espace ouvert au déménagement de la ville. Exploration des sites semi-naturels pour une densification qualitative de Bruxelles. Sous la direction de Bernard Declève. Louvain-la-Neuve: Université Catholique de Louvain, Faculté d’Architecture, d’Ingénierie architecturale, d’Urbanisme, janvier 2017. p. 61.

Fig. 28/

Exploration photographique de la plaine de l’Escaut.
© DECLERCQ Emérence. Photographies personnelles, 26 décembre 2023.

Planche de fig. 1/

Infrastructures de transports
Chemins de fer
Autoroutes
Canaux artificiels de transports
Structures paysagères
Vues aériennes.

© Service des Archives régionales. Banque d’images des Archives régionales de Wallonie, 1995. [Consulté le 11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

Planche de fig. 2/

Agriculture
Exploitation des forêts
Ouverture et fermeture des espaces ouverts
Structures paysagères
Vues aériennes.

© Service des Archives régionales. Banque d’images des Archives régionales de Wallonie, 1995. [Consulté le 11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

© Animani BE. 21 juin 2023. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=3G3iWoYukM4>

© Tony De Castro. 11 janvier 2021. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=VT-VIpnDUkB4>

Planche de fig. 3/

Bâti, phagocytage de la campagne par l’urbain
Complexes industriels
Types de formes : villages en ruban, lotissements, cités d’habitations ouvrières, etc.
Structures paysagères
Vues aériennes.

© Bellamedia. 23 août 2020. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=LzR-vXkbj6Y>

© Service des Archives régionales. Banque d’images des Archives régionales de Wallonie, 1995. [Consulté le 11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

Planche de fig. 4/

Extraction et exploitation du sol
Carrières et terrils
Modifications des cours d’eau
Structures paysagères
Vues aériennes.

© My Drone Story. 4 mars 2018. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=5PWHvPxHw9E>

© Carrières du Hainaut. 1 octobre 2018. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=tDBS3vkitCQ>

© Air S-Prod. 31 août 2023. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=DDjc3XCIGU0>

© Service des Archives régionales. Banque d’images

des Archives régionales de Wallonie, 1995. [Consulté le 11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

Planche de fig. 5/

Infrastructures productrices d’énergie
Centrales, éoliennes, parcs solaires
Structures paysagères
Vues aériennes.

© La tête dans les nuages Drone Wallonie. 10 mai 2017. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=AE851PQs-zs>

© WallonieBE. 23 mai 2018. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=AXRi-FUhLqFg>

© CL. 18 mai 2018. [Consulté le 12 juin 2024] <https://www.youtube.com/watch?v=BpQAj2GTyKI>

© Service des Archives régionales. Banque d’images des Archives régionales de Wallonie, 1995. [Consulté le 11 juin 2024] <https://archives.wallonie.be/>

